

# F3E

**Fonds pour  
la promotion des  
études préalables  
études transversales  
évaluations**

Evaluation réalisée avec l'appui du F3E (ref. 166Ev) pour :



**COTA asbl**

Rue de la Révolution 7  
1000 Bruxelles  
Belgique  
Tél. : 32 2 218 12 96  
Fax : 32 2 223 14 95  
[Info@cota.be](mailto:Info@cota.be)  
<http://www.cota.be>

## **Structuration et promotion d'un mouvement associatif en vue d'améliorer l'accès aux droits des personnes handicapées - Madagascar**

---

**Rapport final et annexes**

Date Juin 2003

Geneviève de Crombrugghe  
Albertine Razafiarimanga

**32, rue Le Peletier  
75009 Paris  
T. 33 (0)1 44 83 03 55  
F. 33 (0)1 44 83 03 25  
f3e@f3e.asso.fr  
www.f3e.asso.fr**

**COTA asbl**

Rue de la Révolution 7 à 1000 Bruxelles - Belgique  
Tél. : 32 2 218 18 96 – Fax : 32 2 223 14 95  
Info@cota.be  
http://www.cota.be

Les évaluatrices remercient sincèrement l'équipe de HI à Antananarivo et à Mahajanga, le président et le responsable exécutif du COPH, les responsables des unions, les responsables et les membres des associations, les responsables du Ministère de la Population et les très nombreuses autres personnes qui nous ont aimablement consacré beaucoup de temps pour répondre à nos questions.

# Table des Matières

<b>ABBREVIATIONS</b>	<b>5</b>
<b>RESUME</b>	<b>6</b>
<b>1. LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF NATIONAL, PROVINCIAL ET REGIONAL</b>	<b>6</b>
<b>2. LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION DE LA SOCIETE MALGACHE</b> .....	<b>6</b>
<b>3. RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES ET OPERATIONNELLES DES ASSOCIATIONS DE PH</b> .....	<b>7</b>
<b>4. LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>7</b>
Le COPH.....	7
Les unions provinciales et régionales .....	8
Les actions de sensibilisation.....	9
Les manifestations festives .....	9
L'appui aux associations de PH .....	9
<b>INTRODUCTION</b>	<b>10</b>
<b>CONTEXTE</b>	<b>11</b>
<b>METHODOLOGIE</b>	<b>12</b>
<b>I. LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF NATIONAL, PROVINCIAL ET REGIONAL</b>	<b>14</b>
<b>A. LE NIVEAU NATIONAL DU MOUVEMENT, LE COLLECTIF DES ORGANISATIONS OEUVRANT POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (COPH)</b> .....	<b>14</b>
1. La création du COPH .....	14
2. Le fonctionnement du COPH.....	15
<b>B. LES UNIONS PROVINCIALES ET REGIONALES ET LEUR FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>16</b>
1. Les unions provinciales .....	16
2. Les unions régionales .....	17
<b>C. LES ACTIVITES POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE UNION NATIONALE, PROVINCIALE ET REGIONALE</b> .....	<b>17</b>
1. Le travail sur l'avancée des droits des PH .....	17
2. Les formations et l'appui .....	19
<b>D. CRITERES EVALUATIFS APPLIQUES AUX ACTIVITES DE STRUCTURATION DU MOUVEMENT</b>	<b>19</b>
1. Pertinence .....	19
2. Efficience .....	20
3. Efficacité.....	21
4. Viabilité .....	25
<b>II. LA SENSIBILISATION ET INFORMATION DE LA SOCIETE MALGACHE</b>	<b>27</b>
<b>A. LES ACTIVITES REALISEES</b> .....	<b>27</b>
1. L'information par les médias.....	27
2. La création et la circulation d'outils de sensibilisation.....	29
3. Les manifestations festives .....	30

<b>D. CRITERES EVALUATIFS APPLIQUES AUX ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET INFORMATION DE LA SOCIETE MALGACHE.....</b>	<b>31</b>
1. Pertinence .....	31
2. Efficience .....	31
3. Efficacité.....	33
4. Viabilité .....	38
<b>III RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES ET OPERATIONNELLES DES ASSOCIATIONS</b>	<b>39</b>
<b>A. LES ACTIVITES REALISEES.....</b>	<b>39</b>
1. Améliorer les compétences des cadres administratifs des associations .....	39
2. Accompagner les associations dans leurs pratiques démocratiques .....	39
3. Augmenter les capacités des associations à élaborer des projets et à les communiquer	39
4. Actions dans le domaine des déficiences mentales .....	40
<b>B. CRITERES EVALUATIFS APPLIQUES AUX ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES ASSOCIATIONS</b>	<b>41</b>
1. Pertinence .....	41
2. Efficience .....	41
3. Efficacité.....	42
4. Viabilité .....	46
<b>IV L'IMPACT DU PROJET</b>	<b>47</b>
<b>V CONCLUSIONS</b>	<b>48</b>
<b>VI RECOMMANDATIONS</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE I CALENDRIER DE LA MISSION .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE II BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXE III SONDAGE D'OPINION SUR LA SENSIBILISATION QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>66</b>
<b>ANNEXE IV TERMES DE REFERENCE.....</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXE V OFFRE DE SERVICES DU COTA .....</b>	<b>94</b>

## ABBREVIATIONS

ADH	Association Assistance au Développement Humain
AGR	Activité Génératrice de Revenus
COPH	Collectif des Organisations oeuvrant pour les Personnes Handicapées
FEPAPHAM	Fédération Panafricaine des Associations pour les Personnes Handicapées Mentales
FMG	Franc Malgache
HI	Handicap International
ONG	Organisation non-gouvernementale
PH	Personne(s) Handicapée(s)
UNHAM	Union Nationale des Handicapés de Madagascar

## RÉSUMÉ

Le projet "Accès aux droits des personnes en situation de handicap à Madagascar par la création et la promotion d'un mouvement associatif structuré" s'est déroulé dans toute l'île entre mai 2000 et avril 2003. Il comporte trois volets distincts.

### **1. La structuration du mouvement associatif national, provincial et régional**

Le COPH (Collectif des Organisations oeuvrant pour les Personnes Handicapées) est né début 2000, peu avant le démarrage du projet. Il regroupe actuellement une centaine d'associations de personnes handicapées (PH). Le collectif a un secrétariat exécutif basé à Antananarivo, dans les locaux de HI, et comporte un conseil d'administration de 18 membres, trois par province, qui se réunit deux fois par an.

La force du COPH, ce sont ses 100 associations membres et une dynamique de contacts avec les autorités qui s'appuie sur ces 100 membres, la structuration du réseau au niveau provincial et régional qui démarre souvent autour des administrateurs provinciaux du COPH, un intérêt des associations exprimé par le fait que les deux tiers des administrateurs élus en décembre 2002 sont nouveaux.

Les faiblesses du COPH, c'est dans l'ensemble une gestion peu transparente : pas de description de tâches complète lors de l'engagement du responsable exécutif, tenue d'une comptabilité rudimentaire peu communicable aux administrateurs, choix par les administrateurs de sujets de formation ne cadrant pas avec l'objectif de renforcement de leur fonction, peu de communication entre les administrateurs et les associations sur les enjeux du COPH.

Le réseau couvre l'ensemble du pays, des unions d'associations existent au niveau provincial et depuis 2002, des unions régionales (une province compte trois à six régions) commencent à voir le jour. Le réseau n'a pas une structure pyramidale. Les unions provinciales élisent les administrateurs du COPH mais n'ont pas d'autres liens organiques avec le collectif.

Les différents niveaux de ce réseau ont bénéficié de très nombreuses formations dont les thèmes principaux sont la gestion et le fonctionnement d'une association, la comptabilité simple, le montage d'un projet.

Les avancées des droits des PH se sont surtout concrétisées dans les provinces et concernent la gratuité des transports et des manifestations sportives et culturelles pour les PH. Au niveau national, un décret d'application de la loi sur les PH a été voté par le parlement en 2001 mais n'a, jusqu'à présent, pas été suivi d'effets.

### **2. La sensibilisation et l'information de la société malgache**

L'information par les médias repose essentiellement sur les émissions radio. Elles existent dans toutes les provinces, généralement une demie heure hebdomadaire sur une ou plusieurs radios locales. HI a soutenu ce développement en offrant des formations à des animateurs radio handicapés et en leur fournissant du matériel d'enregistrement.

Les spectacles de marionnettes sont un autre outil de sensibilisation développé avec succès par le projet. Ces derniers concernent surtout la problématique du handicap mental et sont destinés le plus souvent aux écoles qui accueillent des enfants handicapés mentaux dans des classes intégrées. Récemment, ces spectacles ont commencé à aborder des sujets plus larges (santé, hygiène) et touchent un public d'adultes également.

Les manifestations festives (journée mondiale des PH, fêtes provinciales) sont à la fois un moyen de sensibiliser la société en général, surtout par la bonne couverture médiatique, et un soutien moral aux PH qui y participent. Ce sont en effet les rares occasions où les PH sont les vedettes de la fête.

D'autres outils de sensibilisation ont été créés et diffusés par HI, tels que les films vidéo et l'exposition, mais le public touché est beaucoup moins large.

Pendant l'évaluation, un sondage d'opinion a été réalisé auprès de 200 personnes choisies aléatoirement dans la rue, dont 100 à Antananarivo et 100 à Mahajanga, sur leur perception des PH et sur leur éventuel changement d'attitude envers eux. Les réponses indiquent que l'attitude des gens envers les PH est plutôt positive. Environ 70% des personnes questionnées considèrent que ce sont des personnes comme les autres, capables de vivre comme les autres si on leur en donne les moyens. Les efforts de sensibilisation semblent porter leur fruits car la moitié des personnes questionnées a déjà écouté une émission radio sur les PH et regardé une émission de télévision (pour la télé, généralement un écho d'une manifestation festive dans le journal télévisé). Et 80% estiment que leur attitude envers les PH a évolué positivement.

Le processus de sensibilisation qui a été mis en route a de bonnes chances de continuer à s'épanouir. Cette sensibilisation de la société malgache nous semble une condition importante pour pouvoir atteindre l'objectif principal du projet : promouvoir une avancée des droits des PH.

### **3. Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des associations de PH**

L'action de HI a porté sur l'organisation de sessions de formation pour quelques membres (généralement le président, le vice-président et le trésorier) des associations de PH sur le thème du fonctionnement et de la bonne gestion des associations. Ces formations semblent plus axées sur le fonctionnement formel que sur la vitalité et la démocratie interne de ces associations. Le suivi de ces formations est fourni par les animateurs provinciaux de HI.

En réponse à une demande des associations, HI a également organisé des ateliers de communication dans lesquels les associations apprenaient à se présenter dans un dépliant et à rédiger un document de projet répondant aux exigences des bailleurs de la place. Une quarantaine d'associations ont participé à ces ateliers au cours du projet, dont plus de la moitié a obtenu le financement demandé. Sur les 22 projets financés, trois sont des projets sociaux et 19 des activités génératrices de revenus (AGR). Ces dernières ont beaucoup de problèmes de démarrage et seules deux fonctionnaient de manière satisfaisante au moment de l'évaluation.

Les associations de PH sont d'une grande diversité. Pour beaucoup d'entre elles, l'accès à un projet, généralement une AGR est un objectif prioritaire qui escamote l'objectif d'avancée des droits du réseau. Les résultats très limités de ces AGR, en tant que fournisseur d'un travail rémunérateur pour les membres, sont peu connus des associations.

### **4. Les principales recommandations**

#### **Le COPH**

1. La première action à entreprendre est la recherche d'une pacification entre le COPH et un autre réseau relativement petit qui préexistait, le réseau UNHAM. Une fois que les deux réseaux se reconnaîtront et se respecteront mutuellement, ils pourront ensemble aborder

le Ministère de la Population afin de rechercher une collaboration constructive entre les pouvoirs publics et la société civile des PH organisée.

2. La transparence de la gestion du COPH doit être améliorée. Une description des tâches du responsable exécutif devra être établie afin de permettre aux administrateurs de mieux apprécier le travail réalisé et guider les actions à entreprendre. Une comptabilité analytique devra être établie et communiquée semestriellement aux administrateurs et discutée lors de leurs réunions.
3. Etant donné que l'équipe des administrateurs a été renouvelée aux deux tiers lors des élections de décembre 2002, il faudra veiller à créer un bon esprit constructif. Parmi les faiblesses de l'ancienne équipe, reconnues par le COPH, figure en première place le manque de communication entre les associations de PH et les administrateurs COPH sur les vrais enjeux du COPH. Des formations à la clarification du rôle des administrateurs et à la communication devraient être une priorité.
4. Les associations membres du COPH qui paient leur cotisation font état d'une adhésion claire au réseau. Toutefois, les animateurs HI et les unions devront s'assurer régulièrement que les associations membres localisées dans leur province fonctionnent réellement, ont une gestion claire, honnête et si possible démocratique et adhèrent aux objectifs du COPH.
5. L'avancée de droit la plus souvent demandée par les PH et leurs associations, le droit au travail, devra faire l'objet d'une analyse des différentes réponses qu'on peut y apporter. Le projet AGR ne devra plus être présenté comme la panacée, qu'elle n'est pas comme nous le montrons dans ce rapport. La piste de l'intégration des PH dans les filières de travail "valides" devra être explorée dans toutes ses composantes.
6. Insister sur la nécessité de négocier des avancées de droits "utiles" et pas uniquement formelles. Les unions doivent prendre conscience de la portée pratique des avancées de droits qu'elles négocient avec les pouvoirs locaux. Dans plusieurs cas, nous avons vu des avancées formelles sans aucune conséquence pratique pour les PH. HI devra renforcer l'esprit critique des unions en cette matière en donnant un appui via ses animateurs ou en organisant des sessions de formation ciblées sur ce problème.

## **Les unions provinciales et régionales**

7. Les unions jouent un rôle central dans la prise de conscience des différentes associations, d'abord de leur existence mutuelle et ensuite de l'intérêt de faire certaines choses ensemble. Ces regroupements d'associations se sont réalisés assez facilement à certains endroits, très difficilement à d'autres. Les problèmes qui se posent sont le plus souvent des questions de pouvoir, d'attitudes dominantes, de rejet. Actuellement, ces problèmes ne sont pas résolus à Antananarivo et à Toliary. HI devra tout mettre en œuvre pour aplanir ces problèmes et permettre à ces unions de fonctionner harmonieusement en proposant des médiations et des formations à la résolution des conflits.
8. La situation actuelle d'absence de structure pyramidale entre les unions et le COPH devra être maintenue, certainement jusqu'à ce qu'une pacification satisfaisante pour tous soit intervenue entre le COPH et l'UNHAM. Les unions devront toujours avoir un rôle de rassembleur de toutes les associations des provinces et régions en ne jamais stimuler des divisions.
9. Les bureaux décentralisés de HI ont un rôle d'appui aux unions et aux associations. A terme, le rôle d'appui aux associations devra logiquement être transféré aux unions qui sont des institutions à vocation pérenne tandis que les bureaux HI sont nécessairement temporaires. Le contenu de cet appui, actuellement fort axé sur la gestion formelle et l'aide

à l'identification des AGR, devra être réexaminé. Ensuite, le processus de transfert des compétences d'appui devrait être initié sans tarder.

### **Les actions de sensibilisation**

10. Les émissions radio, qui ont prouvé leur utilité comme moyen de sensibilisation de la société malgache à la réalité des PH et à leurs besoins particuliers, doivent être poursuivies et leur développement doit être stimulé.
11. La création de troupes de marionnettistes regroupant des PH et des personnes valides (comme celle de Taomasina) doit être encouragée par l'offre de formations ad hoc. Les troupes existantes doivent être suivies et appuyées si nécessaire.

### **Les manifestations festives**

12. Pour la prochaine Journée Mondiale des Personnes Handicapées, qui aura lieu début décembre 2003, un accord devra être recherché entre le COPH et l'UNHAM pour aboutir à l'organisation conjointe de la manifestation festive. La collaboration et l'appui matériel du Ministère de la Population devra être sollicité.

### **L'appui aux associations de PH**

13. Les formations offertes aux associations devront favoriser l'approfondissement et aborder, en plus du fonctionnement formel, une analyse critique des raisons d'être de ces associations et de l'intérêt qu'elles portent au mouvement COPH. La plupart des associations ayant fait part de leur désir d'obtenir un projet AGR, il faudra vérifier si ce désir n'est pas le vrai moteur de l'adhésion au COPH.
14. A notre avis, il n'est pas sain pour le COPH que HI offre aux associations de PH, généralement membres du COPH, des formations leur permettant d'avoir une bonne chance d'obtenir un financement d'AGR. Toutefois, nous reconnaissons cette demande essentielle et prioritaire pour les PH et leurs associations d'accéder à un travail rémunéré mais nous estimons que HI devrait seulement aiguiller les associations vers d'autres organismes, non spécialisés dans les PH, mais qui ont des compétences particulières d'appui aux artisans et micro-entreprises.
15. D'autre part, les formations au fonctionnement d'une association devront toujours inclure une formation d'au moins une partie des membres qui ne font pas partie des instances de l'association aux notions de contrôle des activités et des comptes de leur association, seul moyen pour donner sa chance à une gestion démocratique.

## Introduction

Ce projet évalué a pour titre: "Accès aux droits des personnes en situation de handicap à Madagascar par la création et la promotion d'un mouvement associatif structuré" et s'est déroulé entre mai 2000 et avril 2003 dans toutes les provinces de Madagascar. Il fait suite à un projet intitulé "Valorisation des capacités physiques et sociales des personnes handicapées à Madagascar" qui a démarré en janvier 1996 et s'est achevé en mars 1999. Ce projet précédent avait déjà mis l'accent sur le soutien aux associations de personnes handicapées. Handicap International a poursuivi ses activités de soutien à ces associations, à un rythme plus lent, au cours de l'année qui relie les deux projets.

Le projet évalué a pour objectif global le renforcement de l'accès aux droits des personnes handicapées (PH), ce qui devra leur permettre de développer leurs capacités et leurs potentialités. Il comporte trois volets dont l'objectif devra chaque fois être atteint au travers des résultats d'une série d'activités bien définies. Les objectifs des trois volets sont :

- le mouvement associatif est structuré, bien développé et actif dans la défense des droits des PH
- les PH et le mouvement associatif sont reconnus et bien acceptés par la société malgache
- les capacités organisationnelles et opérationnelles des associations locales sont renforcées.

Ce rapport comportera trois parties recouvrant ces trois objectifs principaux du projet. Dans chaque partie, les éléments évaluatifs seront présentés selon la grille classique de pertinence, efficacité, efficience, viabilité. L'impact sera traité de manière séparée pour l'ensemble du projet.

Une dernière partie sera consacrée aux conclusions et aux recommandations.

## Contexte

Ce projet a connu une période politiquement et économiquement troublée pour Madagascar, du fait du mouvement populaire qui voulait un changement de régime. La préparation des élections présidentielles avait redonné espoir à bon nombre de Malgaches. Suite à un scrutin contesté, le pays a été longuement paralysé par le blocage de plusieurs voies de communication, plus particulièrement celui de la route nationale qui relie Antananarivo, sur les plateaux, et Toamasina, le plus grand port de l'île. Presque toutes les entreprises des plateaux ont été forcées de travailler au ralenti ou de s'arrêter complètement et nombreuses sont celles qui ont été poussées à la faillite. Le début 2003 a vu le retour de la normalisation. Toutefois, les dégâts économiques de 2002 ont appauvri ce pays, déjà parmi les plus pauvres de la planète.

L'indice de développement humain (IDH<sup>1</sup>) publié par le PNUD, place Madagascar à la 147<sup>ième</sup> place sur 173 en 2001, déjà en recul de 7 places par rapport à l'année précédente.

Le document de présentation du projet rappelle que la société malgache avait été auparavant éprouvée par une période de socialisme isolationniste particulièrement dure pendant les années 70 et 80. Il mentionne parmi les séquelles laissées par ce régime :

- une société figée dont les capacités d'innovation, d'initiative et d'organisation ont été étouffées
- une société où les notions de confiance et de solidarité ont disparu, où l'intérêt personnel prime sur le collectif

Ce contexte de départ difficile, aggravé par la crise de 2002, doit être pris en compte dans cette évaluation.

Lors du démarrage du projet en mai 2000, la loi 97-044 sur les personnes handicapées est votée depuis deux ans. Le projet HI précédent avait déjà soutenu l'association de PH Ikoriantsoa qui avait milité pour la promulgation d'une loi et collaboré à la détermination de son contenu. Cette loi couvre quatre grands secteurs concernant les PH : la santé, l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, les droits sociaux. Elle fixe des droits particuliers pour les PH et offre des orientations pour l'action, mais à la mi-2000 aucun décret ni arrêté d'application n'a été voté.

Le projet évalué a pour priorité, pour objectif global la traduction de cette loi en mesures légales permettant réellement aux PH de jouir de ces droits.

---

<sup>1</sup> L'IDH prend en compte l'espérance de vie, le taux de scolarisation et le PIB par habitant.

## Méthodologie

La prise de contact avec le projet et avec l'équipe de HI à Lyon a été la première étape de ce travail. Elle a comporté la lecture des documents fournis par HI (voir liste bibliographique en annexe II) et la visite de l'évaluatrice principale au siège de HI à Lyon où des rencontres ont eu lieu avec le responsable du programme Madagascar, Olivier Ferrando et avec deux personnes ressources, Eric Delorme et Philippe Chervin.

L'équipe de deux évaluateurs a travaillé sur le terrain du 22 mai au 6 juin 2003.

La mission s'est déroulée à un moment charnière pour le bureau malgache de HI. La directrice actuelle quitte Madagascar fin juin. Elle cumulait les fonctions de directrice de HI et de responsable des projets. Elle sera remplacée par deux personnes. Nous avons pu rencontrer le nouveau responsable des projets, de passage à Antananarivo qui prendra ses fonctions fin juillet. L'administrateur a quitté Madagascar en avril et n'avait pas encore été remplacé lors de notre mission.

Au début de la mission, les deux évaluateurs ont travaillé conjointement. Ensuite, elle se sont accordées sur une grille d'interview et ont travaillé en bonne partie séparément. Les réunions qui se passaient en langue malgache ont toujours été animées par l'évaluatrice malgache, celles dont les interlocuteurs parlaient français l'étaient par l'évaluatrice européenne. Dans les interviews en malgache ou l'évaluatrice européenne travaillait seule, elle était assistée d'un interprète.

La mission s'est déroulée dans les provinces de Antananarivo et de Mahajanga.

A Antananarivo, les évaluateurs ont rencontré :

- les membres de l'équipe HI du bureau central et du site d'Antananarivo
- le président et le responsable exécutif du COPH
- un administrateur COPH
- 9 associations de PH
- des responsables du Ministère de la Population, du Fonds Canadien, de la Coopération Française
- des responsables des réseaux UNHAM, FEPAPHAM et CARO
- les responsables du centre d'appareillage.

A Antsirabe, l'évaluatrice malgache a rencontré:

- les responsables de l'union régionale
- l'administrateur COPH
- 4 associations de PH
- le responsable du centre de rééducation
- des responsables de la commune urbaine et le délégué adjoint à la population

A Mahajanga, les évaluateurs ont rencontré :

- l'équipe HI
- les responsables de l'union provinciale et régionale
- des administrateurs COPH (l'ancien et le nouveau du Boeni, celui de Sofia)
- 5 associations de PH
- des responsables du Ministère de la Population et de la Mairie

- deux animateurs radio
- le responsable du centre d'appareillage

A Marovoay, l'évaluatrice malgache a rencontré :

- les administrateurs COPH (l'ancienne et le nouveau)
- une association de PH
- le président du conseil communal et la déléguée à la population.

Ces différentes interviews et réunions nous ont permis de récolter des informations et des avis sur le travail réalisé par HI et ses partenaires. Les personnes rencontrées étaient soit partenaires du projet, soit extérieures mais connaissant les activités du projet, soit extérieures menant des activités dans des domaines connexes.

Un sondage d'opinion sur les résultats des activités de sensibilisation a été préparé par les évaluatrices avec l'appui de la directrice de HI Madagascar et d'un collaborateur de HI Lyon connaissant très bien Madagascar. Ce sondage a été confié à des enquêtrices expérimentées, ayant déjà collaboré avec le bureau de l'évaluatrice malgache.

Une réunion de restitution a été organisée à Mahajanga avec l'équipe HI et les responsables des unions.

Le dernier jour de la mission, une restitution a été faite au bureau de HI à Antananarivo en présence de l'équipe HI du centre et des provinces et du responsable exécutif du COPH. Cette réunion, qui a duré trois heures, a donné lieu à de franches discussions qui ont été utiles pour la rédaction de ce rapport.

## **I. La structuration du mouvement associatif national, provincial et régional**

Pour améliorer les droits des PH, le projet détermine comme premier moyen pour y parvenir la structuration des associations de PH en un mouvement militant qui aura la représentativité, la capacité et le poids nécessaires pour être un interlocuteur écouté des pouvoirs publics en matière de droits des PH.

Ce dialogue entre les pouvoirs publics et le mouvement concernera tant les mesures pratiques prioritaires à prendre que l'élaboration des textes d'application de la loi. Si nécessaire, ce mouvement devra être capable de se mobiliser pour revendiquer ses droits (ce qu'on désigne pudiquement comme plaider dans ce projet).

### **A. Le niveau national du mouvement, le Collectif des Organisations oeuvrant pour les Personnes Handicapées (COPH)**

#### **1. La création du COPH**

Lorsque le projet a démarré, le paysage associatif des PH comportait un certain nombre d'associations, basées surtout dans la capitale Antananarivo mais également quelques-unes dans la plupart des provinces du pays. Un début de structuration existait.

En plus du réseau "généraliste" UNHAM, que nous reprenons ci-dessous, différents réseaux spécialisés existaient. Ceux que nous avons rencontrés avaient déjà collaboré ou étaient en cours de collaboration avec HI. Parmi ceux-ci :

- Handisport, un réseau de clubs sportifs présent dans tout le pays. Il organise des compétitions locales et nationales et est membre d'une organisation internationale qui lui permet d'envoyer des équipes à des compétitions à l'étranger. HI a contribué à sa structuration au cours du projet précédent. Son président est le médecin-chef du centre d'appareillage d'Antananarivo
- FEPAPHAM, un réseau de centres de handicapés mentaux qui est la branche africaine d'un réseau mondial. FEPAPHAM océan indien est le partenaire d'un projet HI en phase de préparation qui doit couvrir toutes les îles de l'océan indien. A Madagascar, ce réseau est basé dans un centre de handicapés mentaux, l'Orchidée Blanche, à Antananarivo, très proche de l'UNHAM (présidente commune)
- un réseau de sourds et muets, basé à Antananarivo, qui a des associations membres dans tout le pays. Au cours du projet évalué, il a demandé un appui à HI pour sa restructuration.

Dans quatre provinces (Toamasina, Antsiranana, Fianarantsoa et Mahajanga), un embryon d'union regroupait quelques associations locales, généralement basées dans la capitale provinciale mais ces unions n'avaient pas de lien entre elles.

La seule union "généraliste", l'union nationale des handicapés de Madagascar (UNHAM), basée à Antananarivo regroupait une vingtaine d'associations membres, la plupart dans la capitale mais aussi à Toamasina. L'association Ikoriany, promoteur du premier texte de loi, était alors membre de l'UNHAM.

L'UNHAM avait comme activité principale le fonctionnement d'un atelier protégé qui fabrique des vêtements de travail, offrant un emploi à une vingtaine de PH. L'union appuyait également le développement d'ateliers protégés dans des associations membres pour l'obtention de financements auprès de bailleurs. L'orientation de l'UNHAM était donc axée sur la création d'emploi dans des activités productives par la mise sur pied d'ateliers protégés. L'union avait des liens avec le Ministère de la Population, qui est le ministère de tutelle pour tout ce qui concerne les PH et qui abrite le service de la promotion des personnes handicapées.

Dans un premier temps, HI soutient Ikoriantsoa dans son travail d'appui législatif et de collaboration avec le Ministère de la Population et entretient des contacts avec l'UNHAM afin de comprendre si cette union pourrait devenir l'âme d'un réseau national militant pour la défense des droits des PH. A noter qu'en 2000, la présidente de l'UNHAM, qui est actuellement la présidente d'honneur, fait partie du monde des grandes familles des hauts plateaux et est l'épouse d'un industriel important.

Afin de faire mieux comprendre la situation des associations de PH dans le pays, le président d'Ikoriantsoa, soutenu par HI, fait une tournée des provinces pour rencontrer ces associations et faire part de l'idée d'un réseau national pour défendre les droits des PH. Il rencontre un écho positif. Une première réunion d'associations de PH au niveau national est organisée peu avant le début de ce projet, en mars 2000. 83 associations viennent à Antananarivo pour y assister. Certaines fonctionnent depuis plusieurs années, mais il semble qu'un certain nombre ait été créé dans l'urgence, pour participer au Forum.

Ikoriantsoa a obtenu de l'ambassade des Etats-unis un financement important pour ce forum. HI apporte le complément en couvrant les frais de transport des participants.

L'UNHAM est bien sûr invitée au Forum. L'enjeu est la création d'un mouvement de défense des droits, soit à l'intérieur de l'UNHAM, soit dans une nouvelle structure. L'UNHAM refuse de participer à ce forum car elle s'estime d'avance mise en minorité (sa vingtaine d'associations membres parmi la centaine invitées, et les 83 participantes). Le président actuel de l'UNHAM nous a dit : *nous avons refusé de participer à une réunion où l'on voulait dissoudre l'UNHAM*. Il est évident que si le mouvement de défense des droits se faisait au sein de l'UNHAM, ce secteur serait porté par le promoteur de ce mouvement, le président de Ikoriantsoa, et deviendrait rapidement (avec l'appui financier d'HI) un secteur important de l'UNHAM.

A notre avis, deux problèmes se sont posés ici :

- en ouvrant un secteur de défense des droits, militant et éventuellement revendicatif, l'UNHAM, dont l'orientation était plutôt caritative que politique, risquait une perte d'identité et des désaccords internes (d'où la crainte de dissolution)
- la difficulté de dialogue et de collaboration entre les dirigeants de l'UNHAM et ceux d'Ikoriantsoa comportait de fait une lutte de pouvoir.

## **2. Le fonctionnement du COPH**

En l'absence de l'UNHAM, le forum de mars 2000 décide de la création d'un nouveau mouvement qui sera le COPH. Le forum devient l'AG constitutive qui élira ses premiers administrateurs (trois par province, soit 18) et son président Lala Razafindrakoto (le président d'Ikoriantsoa). En décembre 2002 a eu lieu la seconde assemblée générale en présence de représentants de 78 associations membres. Le président a été reconduit dans ses fonctions pour un mandat de 4 ans par 45 voix contre 33 et 12 parmi les 18 administrateurs ont été remplacés.

Dès sa création, le COPH devient le partenaire principal de HI pour la mise en œuvre de son projet d'accès aux droits des PH. Une convention de partenariat annuelle le lie à HI qui s'engage à lui payer un petit budget de fonctionnement (environ 5 millions de FMG<sup>2</sup> par an) et, via des contrats projet, le financement de certaines activités récurrentes : réunions semestrielles des administrateurs, formations annuelles des administrateurs, organisation annuelle de la Fanamby (la journée mondiale des PH) et d'autres activités ponctuelles (tournées de sensibilisation, tables rondes, etc.). Le COPH est logé dans l'immeuble occupé par le HI. Son secrétariat exécutif comporte 2 postes : responsable exécutif et secrétaire mi-temps, nommés par le CA. Jusque fin 2002, c'était l'épouse du président, une militante des droits des PH de longue date, qui occupait le

---

<sup>2</sup> En Juin 2003, 1 € = 6900 FMG.

poste de responsable exécutif. Le CA et l'AG ont préféré introduire une personne extérieure au couple à ce poste fin 2002. Ils ont choisi un administrateur de la province de Fianarantsoa qui venait d'être élu.

Les activités du COPH sont présentées par le président lors de chaque CA. Elles portent entre autre sur des contacts avec les différents ministères concernés par les PH, des tables rondes avec des responsables politiques et des bailleurs, des tournées de contacts dans les provinces, l'organisation de la fête annuelle (Fanamby), la recherche de financements, la collecte des cotisations des membres.

Quoique HI veuille laisser au COPH le rôle principal de défenseur des droits des PH et organisateur du réseau d'associations et se limiter au rôle de conseiller, la plus grande partie des activités du projet ne passent pas par le COPH mais résultent de contrats projets passés avec d'autres partenaires : unions régionales et provinciales, associations de PH, prestataires de services. L'organisation du Fanamby est citée comme exemple par HI de cette volonté de responsabiliser le COPH. Auparavant, cette fête était organisée par HI.

## **B. Les unions provinciales et régionales et leur fonctionnement**

### **1. Les unions provinciales**

Comme nous l'avons vu, des ébauches d'unions d'associations de PH existaient avant le début du projet dans quatre provinces. C'est bien logiquement sur ces regroupements existants que HI et le COPH se sont appuyés pour initier le mouvement national.

Pour apporter un appui de proximité à la mise sur pied de ces unions, HI a ouvert trois bureaux décentralisés, à Toamasina (couvrant les provinces de Toamasina et Antsiranana), à Toliary (couvrant les provinces de Toliary et de Fianarantsoa) et à Mahajanga. La structuration provinciale existe aujourd'hui dans les différentes provinces sauf à Antananarivo où ce processus est freiné, surtout à cause de la tension qui existe entre l'UNHAM et le COPH mais aussi parce que les bureaux centraux de HI et de COPH sont accessibles aux associations de la province, qui dès lors éprouvent moins le besoin de créer une union. A Toliary, la structure provinciale existe, mais n'est pas opérationnelle à cause de conflits entre personnes.

Le rôle de ces unions provinciales est tout d'abord celui de promoteur des droits des PH au niveau des autorités provinciales en se basant théoriquement sur les demandes prioritaires des PH de la province mais pour des raisons pratiques sur celles des associations membres de l'union.

Un autre rôle est d'assurer au COPH une vraie représentation des associations de PH de tout le pays en élisant les trois administrateurs de la province (un mois avant l'AG du COPH qui se tiendra dorénavant tous les 4 ans). Pour assurer cette représentation, ils ont aussi un rôle de relais d'information entre le COPH et les associations. Les administrateurs du COPH ont également ce rôle de relais, mais jusqu'à la dernière AG du COPH, fin 2002, les présidents d'unions provinciales et régionales étaient presque toujours aussi administrateurs COPH. Désormais, le conseil d'administration du COPH a décidé d'interdire la double casquette.

Les unions provinciales réunissent leurs membres en assemblée générale une fois par an. Elles sont responsables des efforts de sensibilisation : émissions radio, fêtes provinciales, semaine du handicap mental.

Finalement, les unions provinciales doivent apporter leur appui au développement des associations de PH, rôle qui devra être repris par les unions régionales là où elles existent.

A ce jour, le statut des unions provinciales n'est pas encore clairement précisé. Elles ne font pas officiellement partie du COPH (quoiqu'une mesure allant dans ce sens ait été prise tout récemment par le COPH, notamment la transformation de leur nom en COPH provinciales). Leurs

activités sont financées directement par HI en pas via le COPH. Leur mode de fonctionnement n'est pas uniforme, mais dépend de leur histoire et aussi des personnes qui gèrent ces unions ainsi que le bureau décentralisé HI concerné.

- Par exemple, à Toamasina et à Antsiranana, ces unions regroupent les membres du COPH et de l'UNHAM sans discrimination alors qu'à Mahajanga, seuls les membres du COPH sont admis.

## **2. Les unions régionales**

Les unions régionales (il y a de trois à six régions par province) sont très récentes (2002) et à ce jour, sept fonctionnent (deux dans la province de Antsiranana, deux dans celle de Mahajanga, deux dans celle de Toliara et une à Antsirabe, dans la province d'Antananarivo). Leur statut n'est pas plus précis que celui des unions provinciales, mais leur fonction principale est, ou du moins est appelée à devenir, un service d'appui de proximité aux associations de PH. Actuellement, ce rôle est rempli dans une certaine mesure par les animateurs des bureaux décentralisés de HI.

Les premières unions régionales sont nées spontanément du désir d'associations proches de se regrouper.

- Dans la région de Sofia (Mahajanga), l'administrateur COPH (réélu en 2002) dirige une association dynamique. En accord avec le député local, il a parcouru les différents chefs lieu de sous-préfecture de sa région (six en tout) pour inciter les PH à créer une association locale. Cette démarche a réussi et l'idée lui est venue de mettre ces associations en réseau afin qu'elles puissent mieux s'entraider, ce qui est à l'origine de l'union régionale de Sofia.
- Dans la ville de Mahajanga, une union regroupait quelques associations de la ville. Cette structure existante a donné naissance à l'association régionale du Boeni (Mahajanga ville plus deux communes voisines)

Dans la province d'Antananarivo, en l'absence d'une union provinciale, la seule union qui fonctionne est celle, régionale, d'Antsirabe. Celle d'Antananarivo est en gestation, mais les associations ne parviennent pas encore à s'accorder sur les personnes qui en seront responsables.

L'idée du COPH est que dans les années à venir, le pays pourra se couvrir d'un réseau complet d'unions régionales qui pourront offrir des services d'appui à la demande aux associations via leurs propres animateurs ou via des prestataires de services locaux.

Le financement de ces unions comporte les cotisations des associations membres (qui paient en tout 50.000 FMG par an, dont 25.000 vont au COPH, 15.000 à l'union provinciale et 10.000 à l'union régionale). HI signe une convention de collaboration avec ces unions dans le cadre de laquelle l'ONG signe des contrats projets pour des activités bien définies : fête provinciale, émissions de radio, tournées de sensibilisation du président dans sa province, etc.

## **C. Les activités pour le développement d'une union nationale, provinciale et régionale**

### **1. Le travail sur l'avancée des droits des PH**

Au **niveau national**, le décret 2001-162 portant application de la loi 97-044 sur les droits des PH a été voté en février 2001. Un projet de décret avait été proposé par l'association Ikoriantsoa avant la création du COPH, mais ce texte a été remanié à plusieurs reprises par le gouvernement et en quelque sorte vidé de sa substance. Le décret signé reste une déclaration de bonnes intentions sans engagement obligatoire pour les ministères concernés. L'étape suivante devrait être des

arrêtés d'application dans les différents ministères concernés, approuvés et budgétisés par le gouvernement.

Pendant la mission d'évaluation, le Ministère de la Population a lancé une concertation à Mahajanga (mais qui devrait se faire incessamment dans toutes les provinces) avec les unions des associations de PH et les pouvoirs publics locaux. La réunion (pour laquelle l'invitation ne comportait pas d'ordre du jour) avait pour objectif, entre autres, de débattre sur trois projets d'arrêté, l'un fixant les modalités d'application du décret 2001-162 et les deux autres fixant la création de deux commissions pour les PH, l'une nationale et l'autre interrégionale (soit provinciale). Ces commissions, déjà prévues dans le décret de 2001, sont importantes car c'est là que se décidera qui a accès aux différents droits prévus dans l'arrêté d'application. A Mahajanga, les participants au débat ont demandé l'insertion de représentants de la société civile dans ces deux commissions et d'un représentant élu des associations de PH dans les commissions interrégionales.

Aux sièges du COPH et de HI, personne n'était au courant de cette récente initiative du Ministère de la Population.

Les résultats du projet sur l'avancée des droits des PH au niveau national ne sont pas significatifs. Tout se passe comme si le Ministère de la Population (le ministère de tutelle) ne reconnaissait pas véritablement le COPH comme un interlocuteur représentant un large mouvement national d'associations de PH.

Pour le moment, le COPH tente de négocier des avancées plus politiques afin de créer des situations où le sujet des droits des PH sera plus difficilement éludé. Les discussions en cours portent sur la constitution d'un parlement des PH (à l'image du parlement des enfants qui existe à Madagascar), la nomination d'une PH comme sénateur, parmi les 30 qui seront nommés prochainement par le Président de la République et la création d'une commission parlementaire sur les PH.

Au **niveau provincial et régional**, l'avancée des droits des PH a réalisé des progrès, généralement par des négociations avec les pouvoirs publics (provinciaux, régionaux et communaux) mais aussi avec des entreprises privées. Ce sont les présidents et les bureaux des unions provinciales et/ou régionales qui ont mené ces négociations, ce qui signifie qu'ils sont reconnus comme interlocuteurs valables à ces niveaux. Les avancées sont de deux types. Il y a les textes votés par les conseils municipaux ou provinciaux et il y a les accords verbaux.

Voici les textes votés qui nous ont été signalés :

- à Mandritsara (Mahajanga), décret voté par le conseil municipal en janvier 2003 qui reprend les points du décret national, sans engagements précis
- à Toliary, décret signé par le ministère des transports provincial obligeant les transporteurs interurbains à adapter leurs véhicules pour un accès aisé des PH. Cet accord n'est pas respecté
- à Fianarantsoa, un décret provincial instaurant un comité pour les PH est signé en décembre 2002, mais sans programme précis
- à Ambositra, un comité de soutien aux PH rassemblant les pouvoirs publics, la société civile et les associations de PH a été créé en 2002
- à Marovoay, un projet d'arrêté municipal a été discuté mais pas encore voté. Il est axé sur le droit aux soins, accès aux écoles, transports et spectacles gratuits. Il s'agirait d'un arrêté clair et contraignant. A noter que la seule association basée à Marovoay, FISEMIMA, a joué un rôle pilote dans une table ronde qui a réuni pouvoirs publics et associations. Malgré une visite sur place de l'équipe d'évaluation, il n'a pas été possible de voir cette proposition d'arrêté qui, selon l'administrateur COPH local, devrait être votée incessamment.

Les textes signés pour le moment marquent une bonne disposition des pouvoirs publics décentralisés envers les PH, mais ne sont pas suivis d'effets.

Les accords verbaux sont généralement mieux respectés. Voici ceux qui nous ont été signalés :

- à Mahajanga, accord entre la mairie et les transporteurs urbains accordant la gratuité des transports aux PH, porteurs d'une carte de PH signée par la mairie. Cet accord est respecté par une partie des transporteurs
- à Antsirabe, une seule coopérative de transports urbains offre la gratuité aux PH
- les concerts en plein air sont accessibles gratuitement aux PH à Mahajanga et à Antsirabe
- les match de football sont accessibles gratuitement aux PH à Mahajanga, à Antsirabe et à Betafo.

A noter aussi que la mairie de Mahajanga (qui a un bon dialogue avec les responsables de l'union provinciale, et avec le bureau HI) a proposé, lors de l'évaluation, de faire une réunion avec les chefs d'entreprise locaux afin de les convaincre d'engager des PH et déterminer si des sensibilisations spécifiques sont nécessaires afin que les travailleurs valides acceptent leurs collègues handicapés.

## **2. Les formations et l'appui**

Les administrateurs du COPH bénéficient chaque année d'une semaine de formation, couplée à une de leurs réunions semestrielles, dont le thème est choisi par eux-mêmes. Durant les trois années du projet, trois formations ont été organisées qui avaient pour sujet la communication interpersonnelle, la préparation d'un projet et la gestion d'un projet. C'est le prestataire ADH qui anime ces formations, à la satisfaction générale. Ces formations font l'objet d'un contrat-projet entre HI et le COPH.

Tant les unions provinciales que régionales ont bénéficié de formations financées par HI dans des domaines comme la gestion d'une union, la gestion démocratique, la comptabilité simple, le montage d'un projet, la formation participative. Ce sont principalement les élus des bureaux de ces unions qui ont été formés (président, vice-président, trésorier, conseillers) mais parfois de simples membres ont participé aux formations. Ces formations sont animées par des prestataires de services, que HI tente de trouver localement dans la mesure du possible. La presque totalité du budget de soutien aux unions est consacrée aux formations.

L'appui direct aux unions provinciales et régionales est une activité importante pour les bureaux décentralisés de HI. Cet accompagnement touche les différentes activités des unions, tant celles qui concernent la vie de l'union (assemblées générales, bureaux, statuts, choix et organisation des formations, etc.) que les actions externes (négociations sur les avancées de droits, organisations des fêtes provinciales, etc.).

## **D. Critères évaluatifs appliqués aux activités de structuration du mouvement**

### **1. Pertinence**

Quoique la loi 97-044 identifie bien les secteurs dans lesquels le gouvernement devra intervenir pour offrir aux PH les compensations qui leur permettront de mieux vivre, elle ne définit aucunement les modalités de ces interventions. En l'absence de textes légaux contraignants assortis de budgets votés pour leur mise en œuvre, la loi n'est pas appliquée.

A Madagascar, comme dans tout autre pays, l'organisation d'un mouvement structuré au sein de la société civile est un moyen pertinent pour faire progresser les droits de cette société civile. Le fait qu'un travail antérieur d'une association de PH, appuyée par HI, ait déjà joué un rôle dans l'élaboration de la loi votée en 1997 renforce la pertinence du projet à intervenir à ce moment-là (en 2000) et avec des partenaires ayant montré leur dynamisme.

La structuration à quatre niveaux (COPH, unions provinciales, unions régionales et associations) reflète normalement une structure pyramidale avec des représentations en cascade. Pour les associations de PH à Madagascar, ce n'est pas le cas. La structure prend forme là où les PH sont désireuses de la construire, sans ordre préétabli. L'attitude de HI face à cette structuration a été d'appuyer avec souplesse ce qui se construisait. C'était une attitude pertinente car elle a permis l'expression d'une vraie créativité donnant des résultats différents d'un endroit à l'autre.

Ces unions jouent un rôle important de mise en contact des différentes associations par le biais des rencontres qu'ils organisent. Ces rencontres sont institutionnelles (les assemblées générales) ou festives (les fêtes provinciales) et sont appréciées par les associations. Les unions perçoivent bien leur rôle de rassembleur au niveau provincial ou régional et d'interlocuteur avec les autorités au nom des associations. Leur intérêt pour les enjeux des avancées des droits au niveau national est plutôt faible.

Dans le contexte malgache de ces dernières années, plusieurs réseaux associatifs ont commencé à se structurer. Par exemple, le CARO, qui est un centre de services (documentation, conseil, réunions de réflexion) pour les associations de développement dont font partie tant des ONG étrangères que des associations locales. Dans le monde des PH, les associations de sportifs (Handisport) et les sourds (FMSM) ont monté des réseaux nationaux qui ont un bon niveau d'activité. HI a d'ailleurs collaboré à un moment ou un autre à la consolidation de ces réseaux. Le COPH n'est donc pas un phénomène isolé, mais il a bien su accompagner ce début de structuration de la société civile dans le domaine qui est le sien.

## 2. Efficience

Dans le budget du projet<sup>3</sup>, environ 70% va aux salaires et fonctionnement du bureau central de HI à Antananarivo et des trois bureaux HI décentralisés et 30% va au financement des activités directes via des contrats projets. Dans un projet axé sur l'appui aux partenaires locaux, ces proportions sont normales. Pour appuyer un réseau d'associations et d'unions dans tout le pays, HI a besoin de personnel compétent et relativement nombreux pouvant se déplacer facilement pour toucher les associations tant rurales qu'urbaines. Dans la comptabilité que nous avons consultée, les 70% ne sont pas clairement ventilés entre les activités d'appui au réseau et la gestion du projet. Mais à part les services de gestion centrale du bureau d'Antananarivo (comptabilité, secrétariat, direction du projet), tout le personnel de HI a pour tâche principale, si pas exclusive, l'appui aux réseaux et associations de PH.

Les données disponibles indiquent que la répartition du budget d'activités est la suivante :

Type d'activité	%
1. Subventions COPH (fonctionnement, réunions, formations)	12,22
2. Subventions aux unions (formations et réunions)	15,98
3. Subventions associations (formations)	28,90

---

<sup>3</sup> L'administrateur qui gère la comptabilité étant absent, ces quelques données nous ont été fournies par l'aide comptable.

4. Sensibilisations (radio, TV, vidéo, journal, fêtes prov., Fanamby) dont Fanamby (via COPH) : 10,21%	17,46
5. Handicap mental (formations, marionnettes, semaine HM)	21,67
6. Centres de quartier	2,25
7. Formation animateurs HI	1,52
Total	100,00

Les subventions à la structure du mouvement (postes 1 et 2) représentent un peu plus d'un quart (28,2%) des dépenses d'activités. Dans cette structuration, l'effort de HI a porté principalement sur la formation des responsables aux différents niveaux et aussi sur le financement des réunions.

Les réunions (AG des unions, conseils d'administration du COPH, AG du COPH) sont une condition essentielle pour le fonctionnement du réseau. Etant donné l'éloignement des personnes participant à ces réunions et la situation économique relativement précaire de la plupart d'entre elles, un apport financier pour les voyages et les frais de séjour est, pour le moment, indispensable.

Les formations, qui se font le plus souvent possible avant ou après une réunion statutaire afin d'en réduire les coûts, sont un outil approprié pour améliorer le fonctionnement harmonieux d'un réseau. Le fait d'en avoir fait l'axe central de l'intervention de HI pour la structuration du réseau était une bonne initiative.

Le résultat est que, à peu près partout, les unions fonctionnent, programment des activités, les réalisent, négocient des avancées de droits, réunissent les associations membres.

Au niveau du COPH, les administrateurs se réunissent régulièrement et discutent de leur programme de travail et de leurs réalisations. Toutefois, lorsqu'ils rentrent dans leur province (beaucoup étaient jusqu'il y a peu aussi responsables des unions), il semble qu'ils sont accaparés par la vie et les activités de leur union et y intègrent peu leur expérience d'administrateur d'un collectif national.

- Les différents administrateurs du COPH que nous avons rencontrés parlaient facilement de leurs actions locales mais peu de leur expérience au niveau national. Leur attention était clairement focalisée sur les activités qu'ils menaient au niveau provincial ou régional et parfois au niveau de leur propre association. Faire comprendre aux membres de leur union l'importance d'un mouvement bien articulé, représentatif et militant et les enjeux à défendre au niveau national n'était pas leur priorité.

Notons que pour le moment, les administrateurs ne peuvent ramener dans leurs unions des comptes rendus d'avancées importantes obtenues par le COPH au niveau national, mais devraient faire état des efforts réalisés qui ont conduit jusqu'à présent à de maigres résultats. Ce qui est difficile à partager localement.

### **3. Efficacité**

Nous verrons ici dans quelle mesure les résultats décrits ont contribué à la réalisation de l'objectif de structuration d'un mouvement efficace.

#### **Les avancées des droits**

Au **niveau national**, le manque d'efficacité du COPH à se faire reconnaître comme interlocuteur du gouvernement, et plus particulièrement du Ministère de tutelle de la Population, pose le problème de la crédibilité du collectif. Nous avons rappelé les tensions avec le réseau préexistant, l'UNHAM, qui ont marqué ses débuts. Ces tensions existent toujours<sup>4</sup> et font certainement du tort à la crédibilité de l'un et de l'autre. Pour se développer et surtout pour asseoir sa reconnaissance par les pouvoirs publics centraux, le COPH doit trouver un terrain d'entente avec l'UNHAM. HI pourra stimuler des réunions entre les deux réseaux et jouer un rôle de médiateur.

A notre avis, cette entente devrait passer par une répartition des tâches, chacun faisant ce qu'il sait faire le mieux. Par exemple, l'UNHAM pourrait être le bras économique du mouvement en offrant e. a. des services d'appui dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et le COPH en serait le bras plus politique en offrant des services d'appui organisationnel, juridique et de plaidoyer. Les associations pourraient être membre soit des deux unions, soit de l'une ou de l'autre. Le Ministère de la Population pourra utilement jouer un rôle de médiateur dans ce conflit. Si l'entente se concrétise, les deux unions pourront se faire reconnaître par le Ministère de la Population, chacune dans son secteur d'intervention, comme interlocuteur représentatif du mouvement.

Dans son ensemble, le mouvement a bien intégré la nécessité de plaidoyer, de négociation et de revendication pour obtenir des avancées des droits des PH. Ces avancées se sont matérialisées surtout au **niveau des provinces, régions ou communes**. Certaines avancées sont réelles se traduisant par un vrai avantage pour les PH (bus, football ou concerts gratuits), d'autres sont uniquement sur papier et ont peu de chances de se transformer en réalité.

Les seules avancées de droits dont il vaille la peine de s'occuper, ce sont bien sûr les réelles. Les unions doivent prendre conscience que lutter pour un avantage fictif est inutile, qu'avant d'entreprendre des actions de plaidoyer et de négociation, il est important d'analyser le résultat possible de leur action en compensations pour les PH.

- Obtenir du conseil municipal de Mandritsara qu'il signe un décret (presque identique au national) qui ne comporte aucun engagement réel est un effort mal dirigé.
- Obtenir de la ligue du football de Mahajanga l'entrée gratuite pour les handicapés offre une vraie détente aux PH qui n'y auraient peut être pas accès.

Lorsqu'une avancée de droit a été obtenue, nous n'avons rencontré aucun cas où cela s'est traduit par un accord signé qui engage les parties. Afin de sauvegarder ces droits à long terme, les unions devront faire les démarches nécessaires pour obtenir ces engagements signés, principalement auprès des pouvoirs publics mais aussi auprès des firmes privées.

Notons que les secteurs des transports et des loisirs focalisent l'ensemble des avancées des droits. Ce sont des droits importants, mais il y en a d'autres qui mériteraient eux aussi des efforts. Des formations pour prioriser les droits à faire valoir en analysant bien leurs avantages seraient utiles.

Le droit au travail est très régulièrement avancé comme une priorité par les PH. La réponse généralement apportée est un projet AGR (voir partie III). Le droit à une meilleure intégration dans le milieu de travail "valide" est rarement abordé (sauf tout récemment à Mahajanga). Cette meilleure intégration passe souvent par une meilleure mobilité des PH, qui elle peut dépendre d'un

---

<sup>4</sup> Lors de notre rencontre avec le président de l'UNHAM, ce dernier a parlé en termes très négatifs du COPH qu'il voit comme un concurrent qu'il faut affaiblir pour s'en protéger. Dans le dernier PV du CA du COPH de décembre 2002, des termes polémiques sont employés pour parler de l'UNHAM ("..lutte de reconnaissance..., ..conflit..., ..(on) a quand même gâché le projet de l'autre camp")

appareillage adéquat. Le droit à l'appareillage ou simplement à des béquilles ou des cannes canadiennes n'a été mentionné que par une seule association<sup>5</sup>.

Lorsqu'on aborde la question des droits, il faut être clair sur qui seront les bénéficiaires des avancées de droits obtenues. Dans certains endroits, on a commencé à émettre des "carte de handicapé" (à Mahajanga), dans d'autres, ces cartes seront établies bientôt (Antsirabe). Cela signifie que certains avantages pourraient être réservés aux PH munies d'une carte.

- A Mahajanga, 80 cartes ont été émises par la mairie sur proposition de l'union, qui garantit en quelque sorte que le demandeur de carte est bien une PH. Pour le moment, ce sont les membres des associations qui ont obtenu ces cartes mais l'union se dit prête à recommander à la mairie toute PH qui en fait la demande.

Les cartes de PH sont fort utiles pour autant qu'elles soient accessibles à toutes les PH. Ceci est un point important car si l'octroi des cartes n'est pas géré de manière parfaitement transparente, certaines PH pourraient en être exclues et se trouver dès lors doublement marginalisées. Si l'octroi des cartes est bien géré et que des avantages réels y sont liés, cela permettra de recenser une proportion importante des PH. Lorsque des accords sont négociés entre les pouvoirs publics et des firmes privées, ces cartes permettront alors de déterminer combien de personnes sont concernées par cet accord.

Toujours à Mahajanga, l'accord entre la mairie et les transporteurs urbains pour la gratuité offerte aux PH, oral pour le moment, pourrait être formalisé en s'appuyant sur des chiffres réels d'utilisateurs porteurs de ces cartes. L'union (principalement les associations de la ville de Mahajanga) devrait d'abord faire connaître la possibilité d'obtention de ces cartes dans les différents quartiers de la ville et au marché central.

## **Les formations**

HI a toujours insisté pour que ce soient les bénéficiaires des formations qui en choisissent le thème. Cette attitude non directive, que nous approuvons, a parfois abouti à des choix de formations qui ne sont pas directement liées aux objectifs du projet.

Il est évident que la formation des administrateurs du COPH à la préparation et à la gestion de projets était utile pour les administrateurs en tant que personnes mais n'était pas en lien avec l'objectif spécifique du projet de créer un mouvement structuré et actif. La convention de partenariat entre HI et COPH devrait spécifier explicitement que toutes les activités financées dans le cadre de cette convention doivent servir les objectifs du projet, cités dans la convention. Sans ce cadre d'objectifs bien clair, il n'a pas été possible pour HI de s'opposer aux thèmes de formation, choisis par les administrateurs, qui n'étaient pas destinés à avoir des résultats servant l'objectif de ce volet du projet. Laisser les administrateurs choisir le thème de leurs formations est certainement une bonne attitude, mais cela doit se faire dans le cadre d'un contrat d'objectifs qui aura été déterminé de commun accord entre HI et COPH avant la signature de la convention.

Un des principaux problèmes du COPH, reconnu comme tel par le collectif, est la difficulté de circulation de l'information. Les administrateurs sont chargés du relais de l'information. Une formation appropriée dans ce domaine devrait être une priorité.

Lors des réunions des administrateurs du COPH, les comptes ne sont pas présentés, sauf à la dernière réunion de décembre 2002. Les deux commissaires aux comptes ont alors déclaré que les documents comptables étaient insuffisants. Une analyse de la comptabilité du COPH permet de voir que celle-ci n'est pas analytique et ne présente donc pas une structure des dépenses. Il est important, d'abord que le COPH tienne une comptabilité plus complète mais aussi que les

---

<sup>5</sup> Les étudiants universitaires de Mahajanga.

administrateurs soient formés à la comprendre. L'objectif est bien que les administrateurs gèrent et contrôlent le COPH (condition indispensable pour qu'ils s'y intéressent vraiment). Pour cela, il faut qu'à chaque réunion il y ait une présentation transparente de l'adéquation entre les activités et les comptes.

Les formations des unions, généralement des bureaux de ces unions, qui ont porté sur la gestion d'une union, la tenue de comptabilité simplifiée et les méthodes participatives ont certainement amélioré la représentativité des unions et leur capacité d'agir. Le fait que les instances sont réélues périodiquement et donc remplacées rend la tâche de formation en quelque sorte continue.

- A Mahajanga, nous avons examiné le livre de comptes de l'union provinciale. Une première trésorière l'avait tenu très correctement avec un grand livre analytique (une colonne par type de dépenses). Sa remplaçante a abandonné les tableaux et dans le même cahier, elle fait un historique des dépenses peu compréhensible.

Les conventions de partenariat annuelles qui existent entre HI et les unions précisent bien le cadre des objectifs. Le renouvellement annuel de ces conventions ne tient pas toujours compte des problèmes rencontrés l'année précédente pour déterminer le cadre d'action de la nouvelle convention. HI doit pouvoir réagir avec souplesse aux situations qui se présentent tout en restant dans le cadre des objectifs du projet et des conventions. Nous avons signalé, par exemple, que les efforts de revendication de droits étaient parfois peu efficaces. Cela devrait appeler des formations qui corrigent cette attitude et montrent comment choisir des thèmes de revendication qui sont les plus aptes à améliorer les conditions de vie des PH et ont le plus de chances de réussir.

- A Toliary, au lieu de faire une convention obligeant les transporteurs à modifier tous leurs camions, ce qu'aucun ne fait et qui n'est pas sanctionné, on aurait pu, par exemple, la limiter aux nouvelles immatriculations en incluant des sanctions précises.
- Un exemple intéressant d'une bonne souplesse de réaction de HI s'est passé à Antsiranana. Le président de l'union provinciale, homme brillant ayant de bons contacts avec les pouvoirs publics mais ayant des pratiques autoritaires dans son union était contesté énergiquement par les membres. HI a proposé une formation à la conciliation (par le bureau ADH, qui a des capacités de conciliateur reconnues) qui a permis à chacun de s'expliquer, de comprendre ce qui n'allait pas et d'organiser l'avenir sur des bases plus saines. Le résultat est qu'aux élections du bureau de l'union qui ont eu lieu quelques mois plus tard, le même président a été réélu à l'unanimité.

## **La physionomie du mouvement**

Actuellement, la seule définition claire des liens entre les unions et le COPH repose sur le fait que ce sont les associations membres des unions provinciales qui élisent les trois administrateurs du COPH qui y représenteront leur province. Les unions provinciales n'ont pas de lien organique avec le COPH, elles n'en dépendent pas. HI cautionne en quelque sorte cet état de fait en finançant directement certaines des activités des unions, sans passer par son partenaire principal, le COPH.

Il est important que les unions provinciales aient un rôle rassembleur. Elles ne peuvent jouer le jeu de la division entre les associations des différents réseaux. Si une pacification a lieu entre le COPH et l'UNHAM et que le rôle de chacune des unions nationales est mieux défini et reconnu, le problème n'existera plus. Parmi les associations membres d'une l'union provinciale, certaines ont une vocation et des capacités de militants et d'autres pas. Le COPH aura tout intérêt à avoir comme membres des associations véritablement militantes, capables de le soutenir dans son travail d'avancée des droits.

Une initiative récente du COPH (pas encore formalisée) de changer le nom des unions provinciales et régionales en COPH provincial et régional nous semble peu opportune. Pour le moment, le COPH est mal connu en province parce que les unions et associations sont centrées

sur leurs problèmes locaux et que les administrateurs ne diffusent pas suffisamment les informations concernant les activités du COPH. Le COPH en tant que mouvement national doit être ancré dans une bonne circulation de l'information ascendante et descendante entre les membres et le centre. S'appuyer sur les associations les plus dynamiques, en privilégiant la qualité plutôt que la quantité de ses membres lui assurera une assise plus solide dans tout le pays.

## **4. Viabilité**

### **Viabilité organisationnelle du mouvement**

Le COPH comptait fin décembre 80 associations membres dont 74 étaient en règle de cotisation. Selon le secrétaire exécutif, une vingtaine d'associations ont fait une demande d'adhésion, qui sera discutée au prochain CA de juillet 2003. C'est donc un réseau bien vivant.

Fin 2003, des élections ont nommé une nouvelle équipe d'administrateurs dont les deux tiers (12 sur 18) sont nouveaux. C'est un bon indicateur de démocratie interne. Ces renouvellements signifient aussi que des formations au fonctionnement d'un réseau sont à nouveau nécessaires. Les remarques faites sur l'efficacité des formations des administrateurs du COPH sont un élément important de la viabilité organisationnelle du collectif.

La pacification entre le COPH et l'UNHAM est un aspect majeur de la viabilité du mouvement. La rivalité actuelle mobilise beaucoup d'énergie qui n'aboutit à aucun résultat.

La viabilité du mouvement passe bien sûr par sa reconnaissance par son Ministère de tutelle. Pour le moment, la position du ministère de la population vis-à-vis du COPH n'est pas claire. Le Ministre de la Population, au cours d'une rencontre récente avec la directrice de HI Madagascar, a exprimé son souhait de collaborer avec le COPH, en tant qu'organe représentatif d'un grand nombre d'associations de PH. Pendant la période où l'équipe d'évaluation était sur le terrain, le Directeur des Affaires Sociales du Ministère de la Population a convoqué une réunion d'associations et d'unions de PH de la province de Mahajanga pour discuter de la mise au point du texte des arrêtés d'application de la loi 97-044, sans en avertir le COPH. Lors d'une rencontre avec l'évaluatrice principale, le Directeur a dit qu'il avait choisi de collaborer directement avec les unions provinciales sans passer par le COPH central. Cette situation met en évidence que, dans ce cas, l'administration a "contourné" le COPH pour une affaire qui le concerne directement en tant qu'organisme représentant un vaste mouvement d'associations de PH malgaches et ayant mené une réflexion sur la question des droits des PH depuis plus de trois ans.

### **Viabilité financière du mouvement**

Actuellement, environ 80% du budget du COPH est subventionné par HI<sup>6</sup>. Les autres sources de financement sont les cotisations des associations membres et d'autres bailleurs tels que la coopération française, la banque mondiale, des sponsors commerciaux. Le COPH devra continuer à diversifier ses sources de subventions pour améliorer sa viabilité financière. Un subside gouvernemental pourra être recherché pour certaines activités telles que la sensibilisation ou les fêtes à l'occasion de la Journée Mondiale des PH.

Les unions provinciales et régionales n'ont pas de secrétariat payé. Les cotisations des associations membres couvrent les quelques frais de fonctionnement. Les réunions et formations

---

<sup>6</sup> Le budget annuel du COPH est d'environ 40 millions de FMG par an, dont la moitié couvre les réunions des administrateurs et leurs formations (payées par HI) et l'autre moitié les salaires et le fonctionnement du secrétariat (pour lesquels HI verse environ 6 millions de FMG). Les cotisations totalisent environ 2 millions de FMG.

sont payées par HI ainsi que certains déplacements du président dans sa province ou région. Aucune piste sérieuse d'autres financements ne nous a été signalée.

- A Mahajanga, l'union a organisé un concert avec vente de jus de fruits pour récolter des fonds, mais le bénéfice final de l'opération était extrêmement maigre. Cela n'ôte rien à l'effet de sensibilisation de ce type d'événement.

### **Viabilité des avancées des droits**

Pour le moment les avancées de droits dont bénéficient les PH ne sont pas sécurisées dans des accords. Il est important de réfléchir aux conditions qui devront entourer de tels accords. Pour le moment, ces compensations pour les PH sont le fait, soit de pressions des pouvoirs publics sur des entreprises privées (par ex. transporteurs), soit de mouvements de générosité de privés (ex. ligue du football de Mahajanga).

Pour que les accords entre les pouvoirs publics et des entreprises privées soient durables et respectés et que leur non-respect puisse être sanctionné, il faudra que les entreprises concernées y trouvent un bénéfice, même léger. Par exemple, la mairie pourrait octroyer aux transporteurs qui s'engagent à transporter gratuitement des PH une réduction de leur taxe municipale. Dans le même esprit, les employeurs qui engagent une PH dans leur entreprise devraient bénéficier d'une réduction des taxes salariales. Ces éléments de viabilité devront toujours être pris en considération lors des négociations du mouvement pour l'avancée des droits.

En ce qui concerne la viabilité des droits qui sont prévus dans les arrêtés d'exécution en préparation, il faudra que le mouvement soit attentif aux dispositions budgétaires prises par l'état pour financer ces droits (par exemple, le droit aux soins, à l'appareillage, à la formation, etc.)

## **II. La sensibilisation et information de la société malgache**

### **A. Les activités réalisées**

Les activités dans ce domaine couvrent plusieurs secteurs :

- l'information par les médias (radio, TV, revue)
- la création et la circulation d'outils de sensibilisation (marionnettes, vidéo, exposition)
- les manifestations festives (fanamby, fêtes provinciales, semaine du handicap mental)

#### **1. L'information par les médias**

##### **La revue "Miaina Finaritra" (vivre heureux)**

Cette revue, en langue malgache avec quelques articles en français, avait été créée par la fondation Ikoriantsoa en 1999 dans le cadre du travail sur les avancées des droits. D'abord un mensuel, la revue est devenue un trimestriel. Elle a été diffusée gratuitement auprès des associations de PH dans tout le pays. Son tirage était de 1000 exemplaires. Lors de la création du COPH, elle est devenue la publication du collectif.

A la fin de la première année du projet, cette publication a été arrêtée. Tout d'abord, parce que l'essor rapide des radios locales, qui a eu lieu à ce moment-là, offrait un moyen de communication avec la société malgache plus facile à utiliser et beaucoup moins cher. Ensuite parce que le jeune réseau COPH n'avait ni le temps ni les capacités professionnelles nécessaires pour produire une revue de qualité.

##### **Les émissions radio**

Des émissions de radio sur le sujet des PH existent dans toutes les provinces du pays. Le rythme est généralement d'une demi-heure par semaine sur différentes radios privées du lieu. La plupart du temps ce sont les PH qui sont les animateurs, toujours bénévoles, de ces émissions. Ces émissions ne se font pas en direct. Généralement, les temps de parole sont enregistrés par les animateurs chez eux. Ils livrent une cassette au studio qui ensuite fait un mixage avec des temps de musique.

HI a soutenu ces émissions de plusieurs manières :

- en fournissant les appareils d'enregistrement aux animateurs
- en organisant des sessions de formation pour les animateurs handicapés
- en finançant la participation d'animateurs handicapés à des formations professionnelles pour animateurs radio (à Radio Don Bosco)

A noter que des émissions radio concernant les PH se font sans l'intervention de HI, parfois avec l'appui d'autres bailleurs et parfois sans aucun appui.

Voici la situation dans quelques régions.

##### **A Antananarivo**

La première année du projet, à la Radio Nationale Malagasy (RNM), il avait une émission hebdomadaire payante (150.000 FMG par émission, pris en charge par HI) intitulée "Mpirahalaha Mianala". L'émission n'était pas diffusée aux heures de grande écoute. A la fin de la première année du projet, cette émission sera abandonnée pour favoriser les émissions sur les radios privées.

Depuis 2001, deux radios privées « MADA » et « FAHAZAVANA » diffusent une émission intitulée « TSY Hafa Akory Izy Ireo » (qui signifie littéralement, ils ne sont pas autres). Les thèmes concernent surtout le droit des PH et la loi 97/044 avec quelques interviews de personnes invitées.

Ce sont deux PH membres de l'association GHAM (qui ne compte plus que deux membres) qui sont les animateurs. Ils ont bénéficié d'une formation de six mois auprès de Radio Don Bosco dont ils se disent très satisfaits. Le fait de travailler en bénévolat leur pèse, car le temps de préparation des émissions est important. De plus, le financement d'un matériel plus professionnel, demandé via un atelier de communication de HI, leur a été refusé récemment par l'Ambassade de Grande-Bretagne.

### **A Antsirabe**

Il existe à Antsirabe deux radios de proximité qui ont accepté de collaborer avec l'union régionale et l'administrateur du COPH : Radio FVM Fréquence 105, émission bi-hebdomadaire intitulée Sembana sy fiaraha-monina (la personne handicapée et la société) dont l'animateur est l'administrateur COPH et Radio HAJA, émission intitulée Zo sy lala na (droit et loi).

Le Ministère de la Santé et le Ministère de la Population participent à la médiatisation des droits des PH en collaborant à d'autres émissions de radio et de télé.

Une cassette avec l'hymne national des PH "Mitovy isika" (Nous sommes égaux) a été remise à la radio de proximité qui la diffuse.

### **A Mahajanga**

Deux animateurs radio ont participé à la session de formation organisée par HI, le président et une conseillère de l'union. Tous deux ont dit que cette formation avait amélioré leurs capacités professionnelles.

La conseillère anime une émission hebdomadaire sur la radio privée FM3 intitulée "Magneva" qui semble très appréciée et écoutée. Le président animait une émission sur la radio nationale en décrochage régional. Cette émission a été supprimée récemment parce que dans la tranche horaire de l'émission concernant les PH, la radio diffuse maintenant le programme national. Des pourparlers sont en cours pour retrouver une autre tranche horaire.

### **A Marovoay**

Pour le moment, il y a une émission hebdomadaire sur la RTFB (Radio Télévision Feon'ny Betsiboka), radio promue par le Ministère de la Communication. Les émissions concernent les PH, les associations et la loi 97/044, les différentes maladies qui peuvent provoquer des handicaps (par ex., la polio), la sensibilisation des parents d'enfants handicapés, etc. L'émission est faite par le président et les autres membres de l'association de PH de Marovoay. Elle est écoutée car des lettres demandent qu'on mette en place des associations de PH en brousse. D'autres lettres viennent de parents d'enfants handicapés qui disent que cela leur a permis de sortir de la honte.

Une radio privée, RFM, devait commencer une émission concernant les PH intitulée "Tolor Tanana" (Donne-nous la main) au début de moi de juin 2003.

### **A Toliary**

Dans la province, Toliary et Morondava ont leurs émissions radio sur les PH, portées par les deux unions régionales. Les animateurs ont été aidés par HI en ce qui concerne leur matériel d'enregistrement mais n'ont pas participé à des formations spécifiques. Il est intéressant de noter qu'à Toliary, des auditeurs ont demandé qu'on supprime ces émissions et ont obtenu gain de cause. Mais que par la suite, d'autres auditeurs ont réclamé la réinsertion des émissions. Ce qui a été fait et ce qui prouve qu'elles sont écoutées.

### **La télévision**

Compte tenu du coût élevé d'une émission télévisée, les programmes hebdomadaires ou mensuels concernant les PH ou leurs associations n'existent pas. Cependant, les journaux télévisés font des reportages sur des manifestations organisées par le COPH, les unions et les associations de PH.

## 2. La création et la circulation d'outils de sensibilisation

### Les Hira Gasy (chansons thématiques) :

Hira Gasy est une tradition folklorique de la Province d'Antananarivo. Les paroles de chaque chanson comportent des messages bien précis qu'on transmet à l'auditeur. HI a conclu un accord avec un groupe pour réaliser des Hira Gasy dont les thèmes se rapportent aux droits des PH. L'accord n'a pas été poursuivi car, semble-t-il, les paroles des chansons n'étaient pas adéquates pour les messages que le HI voulait transmettre.

### Les cassettes vidéos

Deux cassettes ont été réalisées.

#### ***Des associations, un mouvement et la loi N°97-044***, durée 15 minutes, en français

Comme l'intitulé l'indique, cette cassette concerne surtout la création du collectif à partir des différentes associations de PH et le mouvement pour l'avancée des droits des PH dans le cadre de la loi. Les séquences montrent :

- des associations de PH en activité
- des interventions de certains responsables comme le Directeur du Développement Social du Ministère de la Population, le Préfet de la région d'Amoron'i Mania, la Représentante du Fonds Canadien, la Coordinatrice des Soins des Handicapés du Ministère de la Santé, à propos des associations, du COPH et de la loi.
- des commentaires de PH : "les personnes handicapées ont pu trouver des emplois rémunérateurs, les avantages du projet n'arrivent pas toujours jusqu'à la cible, le COPH n'est pas connu par tout le monde"
- des commentaires des institutions : "le COPH a permis de mettre ensemble les idées, la volonté de se regrouper est déjà un atout, les PH ont plus de confiance en eux, le droit des PH est axé surtout sur le transport, il faut penser aussi aux autres secteurs, il faut aussi persuader le secteur privé, la loi doit être l'affaire de tout le monde pas uniquement ceux qui sont membres des associations de PH".

#### ***SEMBANA MIARINA (handicapé qui se met debout)***, durée 15 minutes, en malgache.

Le film montre des centres d'éducation des enfants handicapés en activité et a pour objectif d'inciter les parents à envoyer leurs enfants dans ces centres.

Les centres filmés sont :

- Morondava : (Province de Toliary) Handicap Mental, pour enfants de 6 à 15 ans
- Antsirabe : FOFAJA école des aveugles, 70 élèves ; 50% en moyenne des candidats au CEPE (Certificat d'Etude Primaire Elémentaire) décrochent leur diplôme
- Antananarivo : Centre AKAMA, on montre un élève ayant un handicap pour écrire qui a pu décrocher son Bac au troisième essai ; il n'a pas l'esprit tranquille avant l'examen car il doit toujours faire une demande pour avoir la permission d'introduire sa machine à écrire dans la salle d'examen.

Les responsables évoquent les problèmes rencontrés par les éducateurs et l'insuffisance de tels centres dans le pays. Il en faudrait un dans chaque chef-lieu de Sous-Préfecture. Les résultats positifs des centres sont bien démontrés (épanouissement des élèves, admissions aux examens).

## **Exposition « droit de sourire »**

Cette exposition a été achevée en décembre 2002. L'information qu'elle véhicule porte sur l'avancée des droits des PH, les pratiques sociales vis-à-vis des PH et le développement et la promotion des PH.

Elle a été montrée une première fois pendant 10 jours à Antananarivo, du 3 au 14 décembre 2002. Entre janvier à avril 2003, elle a été présentée dans les cinq autres capitales provinciales.

Chaque fois, l'exposition est complétée par d'autres moyens de sensibilisation et d'information : spectacles de marionnettes, films vidéo, rencontres avec différents types PH, vente-exposition des productions des PH. Près de 1000 personnes sont venues voir l'exposition à Antananarivo et entre 150 et 250 personnes dans chaque province.

Entre mai 2002 et mai 2003, quatre ventes-expositions des productions des PH se sont tenues au rez-de-chaussée de l'immeuble de HI.

## **Les spectacles de marionnettes**

Au cours du projet, une quarantaine de spectacles de marionnettes ont eu lieu, essentiellement dans des écoles. Ils ont touché plus de 7000 spectateurs. Les évaluatrices ont recueilli des informations sur ces spectacles dans trois provinces : Antananarivo, Mahajunga et Toamasina.

A **Antananarivo**, une association dénommée Miavotra s'est spécialisée en la matière, grâce à des formations prises en charge par HI et dispensées par l'A.E.D. (Anciens Etudiants Didactiques de l'Université). Les thèmes des spectacles couvrent le handicap, la santé et l'hygiène. Quelques exemples : les droits des PH, les fauteuils roulants, le droit à la santé, la lutte contre le choléra, la sensibilisation à l'hygiène, les droits de la femme, les ivrognes, etc. En 2002, l'association Miavotra a donné une douzaine de spectacles et a touché 2300 spectateurs.

A **Mahajanga**, un groupement familial de personnes valides monte des spectacles de marionnettes (poupées grandeur nature) sur des thèmes commandés. Le bureau HI local leur a commandé un spectacle sur le handicap mental qui a tourné dans les écoles ayant des classes intégrées. C'est un même spectacle qui a été présenté dans 6 écoles, avec chaque fois environ 500 spectateurs (élèves, professeurs et parents d'élèves).

A **Toamasina**, une troupe de marionnettistes s'est constituée avec d'une part des PH et d'autre part un groupe de quartier qui collabore avec HI dans son projet de développement urbain. HI a fourni une formation tant sur la fabrication des marionnettes que sur la conception et la mise en scène des spectacles. Cette troupe se produit dans les écoles mais aussi sur les places publiques.

## **3. Les manifestations festives**

Les manifestations festives sont avant tout des rassemblements de PH dans le but de se retrouver pour discuter des sujets d'actualité concernant les PH, de faire du sport et aussi de passer un bon moment ensemble. Pendant ces fêtes, les PH sont mises en vedette et leurs capacités sont valorisées. Ces fêtes sont ouvertes au public et font l'objet d'une médiatisation.

### **La fanamby**

Cette fête est organisée chaque année à l'occasion de la journée mondiale des PH qui est fixée début décembre. C'est une initiative de HI qui date du projet précédent. Depuis 2000, c'est le COPH qui en a repris l'organisation (avec un subside important de HI). C'est une fête nationale qui réunit des PH du réseau COPH venant de toutes les provinces. Elle se tient chaque année dans une ville différente. Elle a beaucoup de succès parmi les PH et leurs associations et a généralement une bonne couverture dans les médias. Peu de valides y participent.

## Les fêtes provinciales

Ces fêtes, également annuelles, sont organisées par les unions provinciales dans la plupart des provinces. Ce sont en quelque sorte des "fanamby" locales, organisées avec très peu de moyens. Les associations d'une même province s'y retrouvent et ont généralement l'occasion d'y rencontrer des personnalités politiques locales. Elles tentent également de faire connaître les associations auprès des PH isolées et d'établir un lien entre les PH et la population valide. Elles comportent typiquement une exposition-vente des productions des PH (broderies, vêtements, travail du bois), des chants, de la musique, du théâtre, des discussions sur les droits et du sport.

## Les semaines du handicap mental

Cette manifestation, également provinciale, rassemble les handicapés mentaux, surtout les enfants avec leurs parents et familles. C'est à la fois un moment de divertissement pour les enfants (excursions, chants, danses, musique, sport, etc.) mais aussi un moment de réflexion pour les familles et les enseignants (conférences, films, discussions, etc.).

## D. Critères évaluatifs appliqués aux activités de sensibilisation et information de la société malgache

### 1. Pertinence

La société malgache manie de nombreux préjugés qui l'incitent à exclure les PH de la vie en société. Beaucoup de parents d'enfants handicapés ont intégré ces préjugés et "cachent" leurs enfants handicapés. Les adultes handicapés ont souvent honte de leur handicap.

Lutter contre ces préjugés et les situations qui en résultent était pertinent pour le projet. Pour lutter pour ses droits, la PH doit se sentir sûre d'elle-même et acceptée par la société. Pour que ces droits soient reconnus et respectés par la société, il faut d'abord que cette société abandonne ses préjugés et accueille les PH comme des personnes à part entière.

### 2. Efficience

Dans le budget activités du projet, la sensibilisation et l'information interviennent pour 23% du total.

La répartition entre les différentes activités décrites ci-dessus est la suivante :

Type d'activité	% budget total activités
Emissions radio	1,04
Vidéos	1,87
Expo	1,78
Journal	0,24
Marionnettes	3,68
Fanamby (via budget COPH)	10,21
Réunions et fêtes provinciales	2,31

Semaine Handicap Mental	1,96
Total	23,09

Les émissions diffusées par les **radios privées** sont une activité très réussie dans le volet sensibilisation. En deux ans, ces émissions ont permis de couvrir une large partie du territoire malgache. Elles ont constitué une réorientation appropriée de l'effort de sensibilisation via les médias. Le coût est très bas par rapport au résultat.

Les **vidéos** réalisées sont de qualité et apportent une information pertinente. Il serait utile de traduire en malgache le film réalisé en français afin de permettre une diffusion plus large.

L'**exposition** est une réalisation récente<sup>7</sup>. Elle devrait aussi être un bon support de sensibilisation lorsqu'il y a des rassemblements tels que fêtes provinciales et fanamby. Pour le moment, il semble que HI ait voulu la faire tourner de manière un peu hâtive dans tout le pays.

Les **spectacles de marionnettes** sont une activité qui a touché un large public. Cette forme de sensibilisation nous semble surtout intéressante quand elle est produite par les PH elles-mêmes, comme c'est le cas à Antananarivo et Toamasina. Elle répond alors à la fois à l'objectif de sensibilisation de la société et à la valorisation des capacités des PH. Les thèmes traités ont évolué au cours du projet. Au départ, les spectacles de marionnettes concernaient l'intégration des enfants handicapés dans les écoles, ensuite l'accent a été mis sur l'intégration des enfants handicapés mentaux. Actuellement, les thèmes traités couvrent également des sujets hors handicaps dans le domaine de la santé, l'hygiène et la vie sociale. Cette activité de sensibilisation est destinée en priorité -mais pas exclusivement- à un public d'enfants, handicapés et valides. Il est important de sensibiliser les enfants, d'une manière amusante, au fait qu'enfants valides et handicapés peuvent partager la même école, les mêmes jeux, etc.

Le coût des spectacles de marionnettes commandés à un groupe semi-professionnel (comme à Mahajanga) est relativement élevé (environ 500.000 FMG par spectacle). Les spectacles produits par des PH, formées et assistées par l'intermédiaire de HI, sont moins chers, car une fois le spectacle mis au point, la multiplication des représentations occasionne peu de frais supplémentaires. L'expérience de Toamasina (spectacle réalisé par des PH et des personnes valides) devrait être évalué et étendue aux autres régions, plus particulièrement celles où HI a également un projet de développement urbain et donc des contacts avec des groupes organisés de personnes valides.

Le **Fanamby** est la seule activité de sensibilisation qui est gérée directement par le COPH. HI octroie un subside important pour cette manifestation, mais ne couvre pas la totalité du budget. Le COPH doit trouver auprès d'autres bailleurs ou sponsors une partie des fonds nécessaires.

Le coût de la manifestation concerne essentiellement les voyages de 80 PH vers un point du pays (la fête se tient chaque année dans une autre ville) et les frais d'hébergement. Le Fanamby permet avant tout à de nombreuses PH de toute l'île de se retrouver d'une manière festive et de participer à des activités sportives. C'est un moment fort pour la cohésion du mouvement. Le Fanamby est aussi un événement qui a un retentissement médiatique intéressant.

La journée mondiale des PH est fêtée également par le réseau UNHAM, dans une ville différente de celle choisie par le COPH. Cette double fête est une conséquence de la rivalité entre les deux réseaux. Comme nous l'avons dit pour la structuration du réseau, une entente avec l'UNHAM doit être recherchée. L'organisation d'une fête unique à l'occasion de la journée mondiale des PH, si possible sous l'égide du Ministère de la Population, doit être un objectif à réaliser dès la prochaine édition de la fête en décembre 2003.

---

<sup>7</sup> Elle n'a pas été vue par les évaluatrices.

Les **fêtes provinciales** et les **semaines du handicap mental** sont des activités qui mettent en évidence le dynamisme des unions provinciales et des associations membres. Ces manifestations renforcent la solidarité entre les associations et leur permettent de s'ouvrir vers l'extérieur. Les subsides octroyés par HI pour chacune de ces nombreuses manifestations est peu important, mais ensemble ces deux postes représentent plus de 4% du budget activités. A ce niveau, la collaboration entre les deux réseaux, qui existe dans certaines provinces, doit devenir la règle.

Dans l'ensemble, l'efficacité du volet sensibilisation et information du projet est bonne. Une collaboration entre le COPH et l'UNHAM dans les manifestations festives renforcera cette efficacité.

### 3. Efficacité

Nous reprenons ici quelques activités de sensibilisation et d'information qui permettent de se rapprocher de l'objectif de ce volet du projet.

La **radio** est le principal outil de communication du réseau et est en plein développement. A de nombreux endroits, des contacts ont été pris par des associations et des unions en vue de commencer la production d'émissions sur et par des PH. Les formations de ces futurs animateurs radio devront se poursuivre, financées par HI, afin de maintenir un bon niveau de qualité -et donc d'écoute- de ces émissions. Pour remplir l'objectif du projet, ces émissions doivent rester sur un chemin étroit qui combine les prises de position claires et si nécessaire militantes en matière de défense des droits des PH et l'acceptation du style des émissions produites par les responsables de la radio concernée et par le public. Dans ce domaine, les animateurs doivent être conscients qu'ils doivent aller "le plus loin possible". Des formations plus "politiques" d'animateurs ayant déjà eu une formation de base seraient utiles pour utiliser tout le potentiel offert par les émissions radio.

Les films **vidéo** sont un outil encore peu utilisé. Des contacts devraient être pris avec des télévisions publiques et privées afin de susciter leur intérêt pour la diffusion de ces films au sein de leur programmation, plus particulièrement au moment où l'actualité est axée sur les PH, comme lors de la journée mondiale des PH. L'utilisation des films dans les fêtes du mouvement de PH est un bon moyen de diffusion de l'information. Cette pratique devrait être généralisée.

La formation de troupes montant des spectacles de **marionnettes** au sein des quartiers, avec la participation de PH ou leurs associations, permet d'élargir le public des spectateurs et aussi les thèmes traités. Le fait que des PH soient intégrées dans la troupe fait que tous les spectacles, même ceux ne traitant pas du problème des PH, se feront dans le respect de leur différence.

Les **Fanamby** doivent devenir des fêtes de rassemblement de toutes les PH dont on écartera toute idée de division. Le nom Fanamby désigne les fêtes annuelles organisées par HI et plus tard le COPH. Il faudra examiner si ce nom peut être utilisé désormais pour une fête plus large ou si, pour respecter les sensibilités des autres réseaux, il convient de l'abandonner pour celui plus général de Journée Mondiale des Personnes Handicapées.

Pour tenter de mesurer l'efficacité de ce volet du projet, un **sondage d'opinion** a été mené pour comprendre si les efforts de sensibilisation du projet ont permis de modifier quelque peu l'attitude des Malgaches envers les PH. Le sondage a été réalisé auprès de 100 personnes à Mahajanga et de 100 personnes à Antananarivo, chaque fois dans deux quartiers de la ville, l'un au centre l'autre en périphérie<sup>8</sup>. Une douzaine de personnes ont été interviewées à Antsirabe. Les

---

<sup>8</sup> Pour Antananarivo, l'enquête a été effectuée à l'arrêt des autobus d'Ambohojatovo (Centre), Mahamasina, à 2 ou 3 km environ du centre, à Analamahitsy, à 7 ou 8 km environ du centre.

personnes sondées ne constituaient pas un échantillon véritable, mais ont été choisies fortuitement dans la rue et aux arrêts de bus.

D'autre part, au cours de la mission la plupart des **PH** rencontrées ont été **questionnées** sur la manière dont elles se sentaient acceptées au sein de la société, et sur un éventuel progrès.

### **Le sondage d'opinion**

Les questions posées<sup>9</sup> ont trait à :

- la perception qu'ont les personnes questionnées des PH et leur expérience personnelle
- l'importance qu'elles attachent aux traditions, aux proverbes ou aux fausses croyances concernant les PH
- l'origine de leur éventuel changement d'attitude envers les PH.

La discrimination des PH n'est pas un phénomène récent, les Malgaches d'antan ayant même inventé des proverbes et des traditions discriminants, qui sont toujours en usage. Ces traditions ou proverbes varient d'une région à l'autre. Ceux du questionnaire sont du haut plateau. Chaque personne questionnée était invitée à dire quel était son métier. On constate que différentes catégories de personnes ont été touchées<sup>10</sup>.

Le résultat attendu du sondage est plutôt qualitatif que quantitatif vu le nombre restreint des personnes soumises au sondage. L'objectif est d'avoir des idées sur ce que pensent les gens sur les PH et de tenter de mesurer la répercussion des sensibilisations réalisées par le projet.

Voici les résultats du sondage d'opinion pour Antananarivo (premier chiffre) et Mahajanga (second chiffre) :

#### *Perception de la personne handicapée<sup>11</sup>*

- 70 et 62% ont déclaré qu'une PH est une personne comme les autres
- 29 et 29% ont déclaré que les PH sont une charge pour la société
- 14 et 11% ont déclaré que les PH sont des victimes de la fatalité
- 32 et 2% ont déclaré que les PH sont victimes de la société
- 72 et 67% ont déclaré que les PH sont capables de vivre comme les autres si on leur donne les moyens

#### *Expérience personnelle*

---

Pour Mahajanga, l'enquête a eu lieu également au centre-ville, à Bazar Be, à Mahavoky, à Anosikely Tsararano, à Tsraramandroso et en périphérie, à environ 8 à 10 km du centre dans les quartiers de la SOTEMA, de Mahabibo, d'Antanamasaja, de Tsararano et d'Ambondrona.

<sup>9</sup> Voir questionnaire en annexe.

<sup>10</sup> Ces catégories de personnes enquêtées sont les suivantes:

Pour Mahajanga : étudiant, commerçant, cuisinier, pharmacien, avocat, receveur de bus, boucher, tireur de pousse-pousse, enseignant, menuisier, comptable, pêcheur, policier, réparateur d'horloge, infirmier, chômeur, secrétaire, ménagère, barman, balayeur de rue, gardien, responsable de sécurité, matelot, exploitant agricole, hôtelier, ouvrier, entrepreneur, coiffeuse.

Pour Antananarivo : artisan, responsable de publication, informaticien, chômeur, retraité, ménagère, opérateur économique, commerçant, fournisseur, couturière, chauffeur, cuisinière, étudiant, agriculteur passant à Antananarivo, policier, peintre, dessinateur, responsable financier, gestionnaire de projet, vendeuse, marchand de légumes, formateur, taximan, Président de Fokontany (Chef Quartier), animateur radio, médecin, professeur, avocate, dentiste, lycéen, journaliste, chanteuse, coiffeuse, petit commerçant de rue.

<sup>11</sup> les personnes interviewées pouvaient donner chacune plusieurs réponses à cette question

- 82 et 59% des personnes questionnées ont déclaré connaître des PH qu'elles rencontrent régulièrement.
  - 67 et 47% ont éprouvé de la pitié envers elles
  - 14 et 0% ont éprouvé du plaisir en les rencontrant
  - 27 et 12% ont éprouvé de l'amour
  - 4 et 0% ont éprouvé de l'ennui
  - 3 et 0% ont éprouvé de la haine
  - 2 et 0% ont éprouvé de la honte
- 6 et 43% détournent le regard quand elles croisent une PH dans la rue pour tenter de l'ignorer.

*A propos des traditions et des proverbes ou des fausses croyances concernant les handicapés :*

- 39 et 19% croient qu'il ne faut pas rire d'une personne ayant un bec de lièvre car cela emmène des conséquences négatives dans la vie
- 27 et 25% pensent qu'il est dangereux d'avoir un enfant avec un lépreux car la lèpre est contagieuse
- 55 et 6% connaissent le proverbe "un bancal qui participe à un défilé gêne les autres" (proverbe des hauts plateaux)
- 58 et 45% croient qu'il faut jeter une feuille verte à l'épileptique avant de s'en approcher pour éviter la contagion de la maladie.

*A propos du changement d'attitude*

Environ 80% des personnes questionnées ont déclaré avoir changé d'attitude envers les PH récemment. Ces changements ont pour origine pour :

- 34 et 55% , des émissions de radio
- 61 et 42%, des émissions de télévision
- 3 et 1%, la participation à la journée mondiale des handicapés
- 1 et 11%, la rencontre de personnes ayant participé à la journée mondiale<sup>12</sup>
- 12 et 13%, la visite des ventes-exposition
- 26 et 9%, la connaissance d'une association de PH

**Analyse des résultats de l'enquête**

Dans l'ensemble, les réponses aux questions ne sont pas très différentes pour les deux villes. En ce qui concerne la radio et la télévision, on voit qu'il y a plus de personnes qui regardent la télévision à Antananarivo qu'à Mahajanga et que pour la radio, c'est le contraire, ce qui reflète la différence entre la capitale et la ville de province. Pour la journée mondiale, le fait que la dernière édition ait été organisée, avec succès, à Mahajanga se retrouve dans les chiffres. Ces deux indicateurs donnent une certaine crédibilité aux résultats.

En général, on constate une attitude plutôt positive à l'égard des PH, mais qui ne se traduit pas par des engagements. Beaucoup de gens, 67 et 44%, ont pitié des PH, mais ne bougent pas pour les aider. Seulement 3 et 1% ont participé à la journée mondiale des PH et 12 et 13% ont visité une exposition-vente.

Quoique 72 et 62% déclarent qu'une personne handicapée est une personne comme les autres, à Majunga, 43% détournent leur regard quand ils les croisent tandis qu'à Antananarivo, ils ne sont que 6%.

---

<sup>12</sup> Fin 2002, la fanamby a eu lieu à Mahajanga et a eu un grand succès populaire

**Antsirabe** est le centre national des soins pour PH et par conséquent de nombreuses PH et leurs associations sont établies dans la ville. Nous donnons ici quelques commentaires recueillis auprès des interviewés qui reflètent la situation particulière de cette ville :

- les PH sont des personnes comme les autres mais cela dépend aussi du degré de leur handicap
- des efforts de considération de tout un chacun sont constatés depuis un certain temps envers les handicapés, ne serait-ce que pour l'organisation du Fanamby et pour la participation aux différentes manifestations organisées par les PH
- les manifestations des associations de PH sont ressenties comme trop fréquentes (opération soupe, gâteaux, vente exposition, activités sportives, etc.), souvent elles sont payantes, et ni le pouvoir d'achat ni la disponibilité ne permettent de les suivre.
- certaines PH profitent de leur état pour faire des abus que les valides ne supportent pas (ex. dans les bus où ils s'embarquent en groupe et provoquent parfois des bagarres s'ils ne peuvent chacun avoir une place).

Dans l'ensemble, on constate que les choses bougent dans la perception des PH par les valides, généralement dans le sens d'une meilleure acceptation. Les efforts de sensibilisation de HI sont certainement un élément qui a stimulé ces changements. Les émissions radio sont le moyen de sensibilisation et d'information le plus souvent cité. La télévision également, quoiqu'elle n'émet pas d'émissions régulières sur les PH, mais montre les manifestations particulières, généralement au journal télévisé (donc à un moment de grande écoute).

De nombreuses personnes connaissent une ou plusieurs associations de PH et ont été sensibilisées au problème par elles. Ceci indique que les efforts de HI pour renforcer les associations et structurer le mouvement ont rendu ces associations plus visibles au sein de la société.

Ce sondage d'opinion a donné quelques indications sur la manière dont les efforts de sensibilisation de HI sont perçus. Pour avoir des données fiables sur les résultats de ces sensibilisations, il serait utile d'organiser un travail d'enquête avec un échantillonnage véritable. Ces enquêtes devraient porter en priorité sur les émissions de radio et les spectacles de marionnettes qui sont les principaux outils de sensibilisation. Par exemple, après chaque séance de marionnettes, une dizaine de spectateurs pourraient être interrogés selon un questionnaire préétabli. Les résultats seraient rassemblés d'abord au niveau provincial, ensuite au niveau national.

## **Le vécu des PH**

Le vécu des personnes handicapées décrit par elles-mêmes lors des rencontres comporte les éléments suivants :

- sortie progressive de la honte, du complexe et de la frustration
- sensation que les valides et plus encore les institutions et œuvres de bienfaisance s'intéressent de plus en plus aux PH
- envie de sortir de leur « coquille de handicapé » et de s'épanouir sans dépendre des valides
- vouloir enrayer l'idée de préjugé qui pense que les PH sont des mendiants, et l'idée de mettre toutes les PH dans "le sac de voleurs ou de malfaiteurs"

- importance de la solidarité entre eux au sein d'une association
- sensation d'une lueur d'espoir de gagner leur vie au sein des associations en faisant des activités génératrices de revenu
- attente avec impatience de l'application du décret relatif au PH
- esprit d'assistanat et tendance à vivre uniquement aux dépens de différentes subventions ou de financement de diverses origines de certains PH
- sensation, parfois, que les valides se servent d'eux pour trouver des financements dont le maximum des avantages revient aux valides.

Le bilan ici est aussi positif. Les PH rencontrés ne mènent pas (ou plus) une vie cachée, ils n'ont plus (ou presque plus) honte de se montrer au sein de la société des personnes valides et ont découvert la solidarité entre PH. Ils affirment vouloir l'application de la loi qui devrait leur octroyer des compensations et leur permettre une vie épanouie. Il reste que la société les maltraite encore, qu'ils en sont conscients et qu'ils en souffrent bien sur.

Les activités de HI en faveur du mouvement et des associations a certainement renforcé la confiance et amélioré la qualité de vie de bon nombre de PH questionnées.

#### 4. Viabilité

Les efforts du projet pour développer la sensibilisation et l'information de la société malgache ont dans une large mesure été efficaces et efficaces. Nous notons ici les moyens d'améliorer leur viabilité.

En ce qui concerne les émissions **radio**, la viabilité est généralement très bonne, plus particulièrement lorsque les formations sont acquises et le matériel d'enregistrement fourni. Toutefois, la charge de travail que représente la préparation et l'enregistrement d'une émission hebdomadaire (de 30 minutes) n'est pas négligeable. Certains animateurs nous ont fait part du problème que leur pose ce travail bénévole au sein de leur horaire de travail professionnel. Les radios privées ne leur octroient aucune rémunération pour produire ces émissions. Elles leur "donnent" du temps d'antenne.

Lorsque les animateurs radio sont de bons professionnels, le COPH pourrait leur suggérer de proposer à la radio concernée d'être reconnus comme animateurs professionnels et engagés à ce titre, non seulement pour faire des émissions sur les PH mais sur d'autres sujets également. Le COPH pourrait aussi réunir un certain nombre de radios privées et étudier avec eux la possibilité d'engager des animateurs handicapés.

Les troupes de **marionnettes** qui disposent d'un savoir faire pour créer des spectacles et fabriquer les poupées nécessaires ont en mains les atouts nécessaires pour poursuivre leur action. Le niveau d'activité dépendra de leur militantisme mais aussi du plaisir qu'ils ont à créer et produire ces spectacles. La vente de billets, même à prix réduit, devrait être étudiée. Elle devrait couvrir les frais de la troupe (fabrication des poupées, déplacements, etc.)

La fête à l'occasion de la **journée mondiale des PH**, devenue unique pour les différents réseaux, devra diversifier ses sources de financement. Le Ministère de tutelle des PH (population) devrait être convaincu de participer de manière significative à ce financement.

### **III Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des associations**

#### **A. Les activités réalisées**

Le nombre des associations de PH concernées par le projet est de 145. Ce chiffre est celui du dernier recensement réalisé par le Copenhague. Parmi celles-ci, 82 sont membres du Copenhague (liste Copenhague de décembre 2002) et vingt ont introduit une demande d'adhésion. La plupart de ces associations ont pour membres des PH. Certaines ont également des personnes valides comme membres et celles qui concernent les enfants handicapés mentaux sont constituées des parents, enseignants et amis de ces enfants.

Ce volet du projet comporte également les activités en faveur des handicapés mentaux. Dans le courant du projet, les activités de HI dans ce secteur se sont focalisées sur la création de classes pour enfants handicapés mentaux au sein d'écoles primaires, appelées "classes intégrées". Cette partie du projet a été évaluée en février 2003 et ne fait pas partie de la présente évaluation. Toutefois, quelques centres de handicapés mentaux appuyés par HI ont été visités dans le cadre de cette évaluation. Cette activité est reprise ci-dessous.

#### **1. Améliorer les compétences des cadres administratifs des associations**

Lorsqu'elles rejoignent une union, les petites associations peu expérimentées se voient généralement proposer une formation à la vie associative (élections des instances, réunions en AG, élaboration d'un programme d'activités, rapport annuel). HI tente toujours de trouver un consultant local pour donner ces formations.

#### **2. Accompagner les associations dans leurs pratiques démocratiques**

HI a un animateur ou une animatrice par province, dont le rôle auprès des associations membres est de faire le suivi du mode de gestion et de fonctionnement et d'apporter un appui si nécessaire. Une partie des associations ont reçu une formation concernant les éléments de base d'une bonne gestion. Toutefois, il est important pour la plupart d'entre elles de pouvoir compter sur un appui régulier de la part des animateurs HI pour mettre à jour les connaissances acquises et assurer leur bonne application.

Cette tâche d'accompagnement devra revenir aux unions régionales lorsqu'elles seront installées et qu'elles auront acquis les capacités nécessaires. Au moins dans un cas, il semble que cette capacité existe déjà.

- Dans la région de Sofia (Mahajanga), le président de l'union régionale (rencontré à Antananarivo) nous dit qu'il apporte déjà cet appui. Lorsqu'une association a un problème, généralement dans la gestion, elle fait appel au président de l'union régionale qui accepte de se déplacer pour l'aider à condition que les membres de l'association requérante se cotisent pour lui payer ses frais de déplacement et qu'ils l'accueillent pendant son séjour.

#### **3. Augmenter les capacités des associations à élaborer des projets et à les communiquer**

Les associations de base ont été nombreuses à demander à HI un appui dans la recherche d'une activité génératrice de revenus (AGR). HI a répondu à cette demande en invitant des associations

de PH à participer à des ateliers de formation à la communication et au montage d'un projet. Ces sessions ont été confiées au prestataire ADH.

Ces ateliers sont préparés par les animateurs HI dans les provinces et les associations qui y participeront. Ils rédigent une première version du projet envisagé qui est envoyée avant la formation au prestataire ADH. La session elle-même comporte deux parties : la rédaction d'un dépliant de présentation de l'association et la mise au point d'un document de projet que l'association déposera pour financement auprès de quelques bailleurs sélectionnés. Ce document de projet est construit sur la demande préparée au préalable par l'association et l'animateur HI. Dans l'atelier, on ne remet pas en cause la faisabilité du projet, mais on tente d'améliorer sa cohérence et de le présenter d'une manière claire.

Chaque atelier regroupe trois à cinq associations. La première année du projet, un atelier a été réalisé et en année deux et trois, chaque fois quatre ateliers. En tout, 43 associations ont participé à ces ateliers. 22 d'entre elles ont obtenu le financement de leur projet grâce à ces ateliers, une dizaine de projets attendent encore une réponse du financeur (le dernier atelier s'est tenu en février 2003).

Une fois le financement accepté, le suivi de ces projets repose sur l'animateur provincial de HI.

Dans les provinces de Toliary et Fianarantsoa, HI organise une formation à la gestion saine et transparente pour les associations qui ont obtenu un financement de projet.

Pour aider les associations à mieux connaître les bailleurs de fonds actifs sur Madagascar et les conditions de l'octroi de leurs financements, HI a réalisé en juin 2000 un "Guide pratique des financeurs" qui reprend des données utiles pour une trentaine d'organismes qui apportent une aide matérielle ou financière à des petits projets.

#### **4. Actions dans le domaine des déficiences mentales**

Les centres pour handicapés mentaux et les associations qui les entourent sont regroupés au sein d'un réseau appelé FEPAPHAM Madagascar. Ce réseau, qui compte 13 associations dont sept dans la capitale, est lui-même membre d'une entité plus large, FEPAPHAM Océan Indien<sup>13</sup>.

Les activités de HI dans le projet évalué (hors classes intégrées) sont consacrées essentiellement à des formations dans des centres qui accueillent des enfants handicapés mentaux. Ces formations ont surtout pour objectif l'introduction du PEI (parcours éducatif individuel) qui permet de situer l'enfant dans son stade de développement et à partir de là, créer un parcours éducatif qui aura le plus de chances de le faire progresser.

HI propose aussi des formations plus générales destinées aux enseignants, éducateurs et parents. Ces formations abordent des sujets tels que la définition du handicap mental et des différents types rencontrés, comment s'occuper de ces enfants en famille et dans les centres. Pour ces formations, HI invite plusieurs orateurs qui abordent chacun le thème de leur spécialité (médecins, psychiatres, etc.).

Les formations de PEI sont données par les deux psychologues de HI. Ces formations se poursuivent par un suivi des éducateurs. Généralement, ces formations trouvent un bon écho auprès des éducateurs, mais parfois, ces derniers ne sont pas réceptifs à ce qui constitue un changement profond d'attitude.

Etant donné que les deux psychologues ne consacrent que 10% de leur temps à ces formations PEI et leur suivi (90% de leur temps allant aux classes intégrées), elles ont fait le choix de

---

<sup>13</sup> HI a en préparation un vaste projet dans le domaine du handicap mental qui se fera dans les différentes îles et dont le partenaire est FEPAPAM Océan Indien.

concentrer leurs efforts de suivi sur les centres qui manifestent un intérêt pour le PEI et sont désireux d'évoluer dans ce sens.

## **B. Critères évaluatifs appliqués aux activités de renforcement des associations**

### **1. Pertinence**

La **formation à la gestion des associations** de PH sans expérience ou de création récente est une activité nécessaire pour aboutir à un mouvement structuré. Ces associations forment le socle du mouvement et il importe que ce socle soit solide. Le suivi du fonctionnement par les animateurs provinciaux va dans le même sens.

Les **ateliers de communication** qui aident les associations à rédiger leur projet et obtenir un financement sont une activité déployée en réponse à une demande des associations qui recherchent un financement pour un projet, le plus souvent une AGR. Cette demande n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie et les réponses possibles à y donner n'ont pas été étudiées de manière critique. Dans les points suivants, nous expliquerons pourquoi la réponse choisie par HI nous semble peu appropriée.

Les classes intégrées pour enfants handicapés mentaux sont clairement une avancée de droits des PH. Elles permettent, d'une manière encore sporadique, d'élargir l'offre de scolarisation du Ministère de l'Education aux enfants handicapés mentaux, et cela dans de bonnes conditions (enseignants formés spécialement, élèves, parents et enseignants sensibilisés à l'acceptation et l'accueil de ces enfants). Le travail de formation et de suivi dans les centres privés existants poursuit ce même but d'éducation de qualité.

### **2. Efficience**

Les **formations à la gestion** données aux associations de PH constituent le poste le plus important du budget activités (22% du total). Au début du projet, ces formations regroupaient une demi-douzaine d'associations qui envoyaient chacune trois personnes à la formation (président, vice-président, trésorier). Dès la seconde année, ces formations ont touché de plus nombreuses personnes au sein de chaque association (également quelques conseillers) et le nombre d'associations regroupées pour une session de formation a diminué. Cela a bien sûr doublé le coût de ces formations, mais a amélioré leur résultat, ce qui valait la peine.

Dans les provinces de Toliary et Fianarantsoa, ces formations de base ont touché également quelques simples membres des associations, ce qui est un élément qui favorise le déroulement de la vie démocratique au sein des associations.

Le suivi et les appuis post-formations que les animateurs et animatrices de HI apportent aux associations sont très importants et constituent la base de leur travail. Toutefois, vu le nombre d'associations à suivre (cela monte jusqu'à 30 pour un animateur à Fianarantsoa), leur dispersion et les difficultés de transport vers des endroits reculés, ce suivi n'est pas toujours suffisamment dense pour assurer le fonctionnement démocratique des associations.

Les **ateliers de communication** ont absorbé 6% du budget d'activités. 43 associations ont bénéficié de ces formations. Le fait que la moitié de ces associations aient obtenu un financement pour leur projet est un bon résultat. Celui-ci devrait encore s'améliorer dans les prochains mois car une dizaine de dossiers sont encore à l'instruction chez les bailleurs.

Parmi les demandes de financement, 9 (21%) concernent des projets sociaux et 34 (79%) des AGR.

Parmi les 22 projets acceptés, trois concernent des activités sociales : deux équipements de centres pour handicapés mentaux et un projet de sensibilisation (marionnettes). On constate donc que les projets sociaux ont un taux d'acceptation beaucoup plus faible que les AGR (33% contre 65%)

A notre connaissance, début juin 2003, les trois projets sociaux avaient bien démarré (équipement acheté et utilisé par l'association). En ce qui concerne les projets AGR, seulement deux des 19 projets financés avaient commencé à produire (l'extension d'un atelier de coupe et couture à Mahajanga et un élevage de porcs avec provenderie à Fianarantsoa). De nombreux projets AGR ont des problèmes de démarrage.

L'efficacité des ateliers de communication est bonne en ce qui concerne les résultats de financement des projets introduits. Elle reste bonne pour la mise en place des projets sociaux, mais ne l'est plus pour les projets AGR. <sup>14</sup>Nous détaillons ce problème sous efficacité.

### 3. Efficacité

Les **formations à la gestion associative** sont axées principalement sur l'apprentissage des règles à observer pour faire fonctionner une association : tenue de réunions et d'élections, rédaction de procès verbaux, élaboration d'un plan d'activités. Peu ou pas d'attention est portée à la dynamique de l'association : pourquoi sont-ils ensemble, ce que ça leur apporte, les efforts que cela leur coûte, poursuivent-ils un objectif "interne" (sans rapport avec un éventuel projet ou financement), la militance pour la défense des droits des PH a-t-elle un sens pour eux, etc.

Il nous semble important de structurer les associations d'abord autour de leur dynamique interne, les aider à clarifier leurs priorités et les objectifs qu'ils poursuivent afin d'être sûr d'avoir en face de soi une vraie association avant d'aborder les questions de gestion formelle. Cela signifie qu'il faut organiser la formation des associations une à une, au moins dans un premier temps.

- Dans nos contacts avec les associations, celles-ci ont beaucoup parlé de leur structure formelle (et de leurs espoirs d'AGR) et moins de leur raison d'être ; quelques rares association nous ont parlé du plaisir de se retrouver entre membres, du réconfort qu'apporte la solidarité entre eux (e. a. Handisport Fanilo à Mahajanga dont nous avons rencontré une dizaine de membres).

Le dépassement de l'individualisme et la pratique de l'entraide solidaire sont certainement de bons points d'ancrage pour la construction d'une association. Une formation aux règles formelles d'une association y prendra du sens.

Les formations à la gestion d'une association, pratiquées par HI, ne garantissent pas de vraies pratiques démocratiques. Celles-ci semblent assez difficiles à introduire dans les associations malgaches. Ces pratiques démocratiques doivent s'appuyer sur la transparence de gestion par les élus et sur le contrôle de cette transparence de gestion par les simples membres.

- Nous avons rencontré plusieurs membres d'associations qui souffraient du manque de transparence dans la gestion de l'argent (surtout dans les cas où il y a des apports extérieurs) par les dirigeants de leur association et qui n'étaient pas capables d'exiger cette gestion transparente de leurs élus.

---

<sup>14</sup> L'année de crise 2002 a très certainement rendu la création ou l'extension de ces AGR plus difficiles à réussir.

Les formations limitées aux élus n'encouragent nullement une gestion démocratique. Une attention particulière devra être portée sur cet aspect de contrôle par les membres, plus particulièrement dans les associations qui ont obtenu des fonds de projets.

L'efficacité des **ateliers de communication** n'est pas bonne pour les AGR. L'appui à la création de petites entreprises est un métier difficile. Voici quelques problèmes observés :

- les bailleurs de ces petits projets appuient ces initiatives en se reposant sur la préparation et le suivi de HI, sans savoir exactement en quoi consiste cet accompagnement
- ADH est consciente des limites de son intervention en atelier, devant se baser sur les données qu'on lui fournit (donc pas d'étude de faisabilité), et n'ayant pas pour mission de faire le suivi de ces projets (ce qui serait impossible vu les distances). Malgré le travail de qualité fourni, ADH ne peut donc aucunement garantir la réussite de ces projets
- l'identification et le suivi repose sur l'animateur HI, qui n'a généralement pas une formation spécifique dans ce domaine. A Mahajanga par exemple, le suivi se limitait à une seule visite après le financement, tandis que l'identification en comportait plusieurs
- aucun projet AGR n'a été orienté vers un crédit. L'extension de l'atelier de confection à Mahajanga, qui comporte des PH et des personnes valides, tourne bien mais personne ne semble s'être posé la question de savoir si cet atelier avait la capacité d'acheter, sur ses bénéficiaires ou à crédit, les machines nécessaires à son extension. Une membre s'est plainte que la comptabilité n'était pas transparente.

Pour l'avenir, il faut partir du constat que les demandes prioritaires des associations de créer des AGR, auxquelles HI a en quelque sorte "cédé" quoique cela ne soit pas une priorité du projet, n'ont pas abouti à la création d'un nombre significatif de postes de travail. Différentes possibilités pour satisfaire ces demandes fréquentes d'emploi rémunérateur doivent être analysées. Voici celles que nous proposons.

### **Collaboration avec des organismes spécialisés dans les AGR "valides"**

A Madagascar, il existe plusieurs associations qui font de l'appui aux artisans. Les évaluatrices en connaissent deux : le CDA<sup>15</sup> à Antananarivo qui fait de l'appui aux micro-entreprises dans le quartier Andoatapenaka et l'IREDEC<sup>16</sup> à Antsirabe qui appuie les artisans dans un quartier pauvre de la ville. Ces deux organismes n'orientent pas les artisans vers des dons mais vers des financements à crédit. HI pourrait inciter les associations désireuses de faire une AGR à prendre contact avec un centre spécialisé de leur région. Les avantages de ce type de collaboration seraient d'une part le bon niveau de professionnalisme de l'appui et d'autre part l'insertion de PH dans des petits projets de personnes valides.

### **Appui à l'intégration des PH dans les circuits de travail "valides"**

La recherche d'une activité rémunérée pourrait être orientée vers l'intégration des PH dans des entreprises "valides". Ceci est du domaine de la promotion des droits des PH et cadre bien avec les objectifs du projet. Le COPH devrait mener des discussions avec l'administration et des chefs d'entreprises afin d'étudier les possibilités d'intégrer des PH dans le personnel. Pour favoriser ces intégrations, il faudra obtenir des textes légaux qui donnent des avantages (fiscaux ou autres) aux chefs d'entreprises qui engagent des PH.

---

<sup>15</sup> CDA, contact José Martial Ranaivo, Tel 22 273 07

<sup>16</sup> Iredec, iredec@simicro.mg, directeur: Rakotoudrabe Herizo, Tel 20 44 487 64, BP 188 Antsirabe

- A Mahajanga, au cours d'un entretien avec l'équipe d'évaluation, la directrice du cabinet du Maire a soutenu l'idée d'une réunion avec des chefs d'entreprise de la région pour tester leur disponibilité. Elle nous a dit que certains essais d'intégration de PH dans des milieux de travail valides ont été faits et que le problème se situe aussi au niveau de l'acceptation de la personne handicapée par ses collègues. Un rôle pour HI pourrait être de faire des actions de sensibilisation au sein des entreprises qui ont marqué leur accord pour engager une ou plusieurs PH. Cette intention d'initiative de Mahajanga devrait être suivie de près afin de bien déterminer les besoins éventuels en sensibilisation et en formation et d'observer les résultats d'embauche.

### **Renforcement des capacités des animateurs HI et collaboration accrue avec ADH**

Si HI veut garder l'appui aux AGR au sein de l'ONG, un ou plusieurs animateurs provinciaux devront acquérir les compétences nécessaires pour accompagner les associations dans l'élaboration d'AGR viables. Ils devront être formés professionnellement pour faire cet accompagnement.

La collaboration avec ADH pourra se poursuivre, mais l'accord devra être revu. Pour le moment, ADH n'intervient que dans un moment de la préparation du projet, celui de sa formalisation. Pour offrir une bonne chance de succès aux AGR, ADH devra pouvoir intervenir dans la définition avec l'association des moyens d'accéder à un emploi rémunéré pour ses membres, c'est-à-dire, faire une étude de faisabilité participative dans laquelle différentes options sont étudiées. Si une AGR est finalement choisie, ADH devra pouvoir assurer le suivi ou du moins s'assurer que celui-ci est fait de manière compétente et régulière par des animateurs formés à cet effet. Cela signifie qu'ADH ne pourra apporter son appui qu'à un petit nombre d'associations

Dans la province de Toliary, tous les membres d'une association qui a obtenu un financement d'AGR sont invités à participer à une formation axée sur la gestion et le contrôle de cette activité. Cette pratique devra être généralisée.

Le financement des AGR devra être étudié sur base d'une combinaison de don et de crédit. Actuellement, les projets comportent un apport du bénéficiaire qui est le plus souvent l'apport de moyens existants (bâtiment, machines, stock, etc.) ou de main d'œuvre, ce qui ne comporte pas la prise de risque -salutaire- du crédit. Des contacts devront être pris avec des organismes de micro-crédit afin d'organiser des collaborations.

Si HI continue à recommander des associations de PH auprès des bailleurs de petits projets, un document expliquant le contenu précis de l'accompagnement apporté par l'ONG devra être préparé et communiqué à ces bailleurs potentiels.

### **Réorientation "sociale" des petits projets**

Les possibilités d'accès à des financements d'ambassade pourraient aussi être réorientées vers des projets d'ordre social. Dans le "Guide des financeurs", on constate que la plupart des bailleurs sont prêts à financer du social. Ces projets sont plus faciles à identifier et à suivre. L'effort d'appui doit porter essentiellement sur la transparence de la gestion.

Un type de projet social qui n'a jamais été proposé au cours des ateliers de communication -et qui à notre avis constitue un appui à l'accès à une activité rémunérée- est un projet d'aide à l'appareillage et à la rééducation des PH. Un problème que nous avons mentionné dans le premier chapitre sur les droits est la difficulté pour les PH d'accéder à un appareillage et une rééducation adéquate. Dans la mesure où une meilleure mobilité est un atout important pour l'insertion dans un milieu de travail valide, HI devrait sensibiliser les associations sur le lien entre mobilité et accès au travail.

Comme nous l'avons vu, ces projets sociaux ont été moins souvent financés que les AGR au cours des trois années écoulées. Si HI décide de prioriser les projets sociaux, un contact entre HI et les principaux bailleurs sera utile pour tenter de mieux comprendre cette préférence des bailleurs pour les AGR et expliquer les raisons de la nouvelle priorisation sociale.

#### 4. Viabilité

Les **formations des associations** de PH à la bonne gestion ont abouti à des résultats durables auprès de certaines personnes et certaines associations. Mais ce n'est pas la règle générale.

Pour améliorer la viabilité de ces formations, il sera nécessaire de mieux identifier les associations ayant une bonne dynamique interne, capables de s'approprier les formations proposées. Cela signifie qu'il faudra augmenter le temps consacré à chaque association et adapter le type de formation à son niveau. Donner une formation sur le fonctionnement formel d'une association n'est pas utile si le groupe auquel on s'adresse n'est pas constitué autour d'un projet commun.

**L'appui à la gestion démocratique** reste trop axé sur le côté formel de la démocratie (faire des réunions et des élections) et pas assez sur son contenu pratique qui concerne surtout la gestion transparente et le contrôle de la gestion des leaders par les membres. Pour assurer la viabilité de ces appuis par les animateurs HI, il faudra avant tout améliorer la formation de ces animateurs dans ce domaine.

Les résultats des **ateliers de communication** sont essentiellement les projets réalisés par ce biais. En ce qui concerne les projets sociaux, les deux associations pour enfants handicapés mentaux qui ont obtenu le financement de leur projet, que nous avons rencontrées, nous ont dit qu'elles utilisaient toujours l'équipement et le matériel pédagogique acquis grâce au projet. En ce qui concerne les projets AGR, les deux projets qui ont démarré semblent viables (malgré le problème de transparence de gestion pour celui de Mahajanga). Pour les autres, nous en avons rencontré au moins un qui semblait sur une bonne voie (atelier mécanique Voary, qui attendait son raccordement à un courant électrique au voltage suffisant pour mettre en marche les machines livrées grâce au projet) et un qui avait manifestement dérapé (atelier de fabrication de craies à Mahajanga, où l'on avait construit et meublé un bureau et une salle de réunion plutôt que le hangar prévu dans le projet et où la presse à craies était mal conçue, la rendant définitivement inutilisable). Etant donné que les résultats de la plupart de ces AGR ne pourront être connus que dans au moins un an, nous sommes d'avis qu'une évaluation de ces projets financés suite aux ateliers de communication devrait se faire d'ici 12 à 18 mois.

## IV L'impact du projet

Les objectifs atteints dans les trois volets de projet ont-ils contribué à atteindre l'objectif principal : l'amélioration de l'accès aux droits des PH grâce à la création et la promotion d'un mouvement associatif structuré et actif?

**Un mouvement national d'associations** de PH a été créé par la volonté de près d'une centaine d'associations établies de tout le pays. L'acte fondateur de ce mouvement a eu lieu plus tôt que prévu, en juin 2000 suite à un forum national de mars 2000, dès le début de ce projet. Le projet a œuvré pour le renforcement de ce mouvement en consacrant la plus grande partie de ses moyens à des formations et de l'accompagnement. Ces formations ont en quelque sorte accompagné l'émergence des différents niveaux du mouvement : collectif national, unions provinciales, unions régionales, associations de PH. Ces formations étaient destinées avant tout à l'amélioration des capacités de gestion des responsables de ces différents organes. Le résultat est que tous ces niveaux du mouvement fonctionnent dans de nombreux endroits.

Etant donné que les organes des différents niveaux ont vu le jour dans un certain désordre, c'est-à-dire chaque fois que la situation était mûre à un endroit, ces niveaux n'ont pas de lien organique entre eux, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une structure pyramidale avec des représentations en cascade. Lorsque le collectif national a été créé en juin 2000, il n'existait pas encore d'unions provinciales et régionales, il n'y avait que les associations de PH venues de tout le pays.

Cette hâte dans la création du niveau national semble avoir été tout à la fois, bénéfique au dynamisme du mouvement et nuisible à la solidité de son assise. HI avait prévu d'appuyer la création du mouvement à partir de la base et à du d'emblée intervenir en appui à tous les niveaux à la fois.

Aujourd'hui le mouvement est bien vivant. En plus des 80 membres de l'AG de décembre 2002, une vingtaine d'associations ont posé leur candidature pour entrer dans le collectif.

L'impact du projet sur la création d'un mouvement associatif structuré est donc positif.

L'impact du projet sur les progrès de l'accès aux droits des PH est plus mitigé. Peu ou pas de résultats significatifs ont été obtenus au niveau national. Le dialogue entre le COPH et le Ministère de la Population est peu actif et surtout peu productif en matière de percée des droits. Le coté vivant du réseau trouve son expression dans nombre de petites avancées obtenues par les unions au niveau local.

**Le volet sensibilisation** du projet a eu un impact évident sur le changement de mentalité qui commence à s'opérer dans la société malgache. Ce changement de mentalité, dans le sens d'une meilleure connaissance et reconnaissance de l'existence de PH au sein de la société, est un atout important tant pour l'avancée des droits que pour la structuration du mouvement. Ces actions de sensibilisation et la manière dont elles ont été menées à bien témoignent d'une bonne dose de clairvoyance de la part de HI sur l'importance de l'attitude de la société civile, dont l'ouverture est un préalable à l'avancée des droits des PH. En effet, pour faire accepter de vraies avancées de droits, donc des compensations -qui peuvent être ressentis comme des privilèges- octroyées aux PH et pas aux personnes valides, il faut d'abord que l'opinion publique soit sensibilisée aux problèmes vécus par les PH et à leurs besoins particuliers de compensations.

## V Conclusions

Tout au long de ce projet, HI a fait preuve d'une bonne capacité d'adaptation aux situations qui se sont présentées. A aucun moment, l'ONG ne s'est braqué sur un programme préétabli et est toujours restée à l'écoute des réalités, répondant avec la souplesse nécessaire aux demandes des associations et unions. Cette capacité de souplesse dans la réponse de HI est un des principaux facteurs de réussite de ce projet.

HI a mis en œuvre sa méthode d'intervention qui est d'appuyer des partenaires locaux. Ces partenaires sont de quatre types : le collectif national, les unions provinciales et régionales, les associations de PH et les prestataires de services. Cet appui s'est fait d'une part au travers le réseau des bureaux décentralisés de HI et d'autre part, par les contrats passés avec les partenaires dans lesquels le soutien apporté à une activité bien définie dans le cadre de l'objectif général et des objectifs spécifiques du projet est précisé. Des données comptables que nous avons consultées, il ressort que 70% du budget du projet est absorbé par la structure centrale et les bureaux décentralisés de HI et 30% sont consacrés aux contrats avec les partenaires.

Le partenaire principal de HI est, dès les premiers mois du projet, le COPH, le collectif national. Une convention de partenariat est signée annuellement entre HI et le COPH qui définit les objectifs et les grandes lignes de la collaboration. En plus de l'appui de l'équipe HI et de la mise à disposition de bureaux équipés, les contrats de collaboration portent sur les frais de fonctionnement, les réunions semestrielles des 18 administrateurs, la formation annuelle de ces administrateurs, l'organisation de la fanamby et les activités relatives à la défense des droits (tables rondes, plaidoyer, suivi et vulgarisation décret, etc.).

La force du COPH, ce sont ses 100 associations membres et une certaine dynamique des contacts avec les autorités qui s'appuie sur ces 100 membres, la structuration du réseau au niveau provincial et régional qui démarre souvent autour des administrateurs provinciaux du COPH, un intérêt des associations exprimé par le fait que les deux tiers des administrateurs élus en décembre 2002 sont nouveaux et que plusieurs femmes ont été élues.

Les faiblesses du COPH, c'est dans l'ensemble une gestion peu transparente: pas de description de tâches complète lors de l'engagement du responsable exécutif, tenue d'une comptabilité rudimentaire peu communicable aux administrateurs, encore moins à l'AG, pas de présentation régulière des comptes aux administrateurs, choix par les administrateurs de sujets de formation ne cadrant pas avec l'objectif de renforcement de leur fonction, peu de communication entre les administrateurs et les associations sur les enjeux du COPH, la non-résolution du conflit avec l'UNHAM et au contraire, l'attisement de ce conflit.

En face du COPH se trouve le Ministère de la Population qui a promulgué en 2001 un décret d'application de la loi de 99 qui n'a aucune portée pratique et qu'il a pourtant présentée comme une avancée de droits dans de nombreux endroits. Ce Ministère vient d'entamer la préparation d'un arrêté d'application sans concertation avec le COPH mais en le contournant pour d'adresser directement aux provinces pour avis.

Au niveau provincial et régional, les forces des unions s'expriment par leur relations avec les autorités locales, parfois leur capacités de négociation en matière d'avancée des droits, le rôle central qu'elles jouent dans le rassemblement des associations.

Les faiblesses de ces unions est leur intérêt limité pour les enjeux de l'avancée des droits au niveau national, le manque de transparence dans la gestion de certaines associations dirigées par les responsables des unions, le nombre très limité de candidats aux postes électifs dans les unions qui fait que ces postes "tournent" souvent au sein d'un petit groupe.

Les autorités provinciales, régionales et locales ne se réfèrent généralement pas à la loi 97-044 ou à son décret d'application. Elles connaissent l'existence de ces textes, mais n'ont reçu aucune consigne d'application. Les avancées de droits qu'elles négocient avec les unions n'engagent, jusqu'à présent, aucun financement de leur part mais se limitent à une pression sur des

entreprises privées pour qu'elles renoncent à une partie de leurs recettes en offrant leurs services gratuitement aux PH.

Les associations de PH sont d'une grande diversité. Pour beaucoup d'entre elles, l'accès à un projet, généralement une AGR est un objectif prioritaire qui escamote l'objectif d'avancée des droits du réseau. Les résultats très limités de ces AGR, en tant que fournisseurs d'un travail rémunérateur pour les membres, sont peu connus des associations. Pour un certain nombre d'associations rencontrées, l'intérêt du mouvement se limite à la possibilité d'accès aux AGR. Le fait que les administrateurs du COPH aient demandé comme thème des deux dernières formations octroyées par HI la préparation et la gestion d'un projet exprime bien cette confusion qui existe à tous les niveaux du mouvement. Si l'on veut renforcer un mouvement pour l'avancée des droits, il faudra le distinguer clairement d'un moyen d'accès au financement d'un projet. Pour cela, il faudra trouver d'autres acteurs qui pourront satisfaire cette demande d'accès aux AGR.

La pérennité de l'existence du mouvement semble acquise. Comme nous l'avons dit, des formations restent nécessaires pour promouvoir le dynamisme, la transparence, la gestion démocratique et le lobbying efficace des associations, des unions et du COPH. Toutefois, le mouvement nous semble suffisamment structuré pour attirer un des nombreux bailleurs qui reviennent en ce moment à Madagascar. On ne peut encore parler de la pérennité de son rôle de lobbying pour l'avancée des droits étant donné que les résultats atteints aujourd'hui ne sont pas encore significatifs.

Le principal prestataire de services avec lequel HI fait des contrats est ADH. C'est une petite association de professionnels de bon niveau qui a plusieurs clients parmi les ONG et bailleurs opérant à Madagascar. ADH est basé dans la capitale (dans le même immeuble que HI) ce qui rend son utilisation en province assez chère. ADH est un partenaire solide pour HI qui fait appel à eux, même en dehors d'Antananarivo lorsque les tâches de formation ou d'intermédiation sont difficiles. Vu ses capacités reconnues de médiation, ADH pourrait apporter un appui utile dans un processus d'apaisement, voire de réconciliation avec l'UNHAM. D'autre part, HI a identifié des prestataires de services dans les différentes provinces et les utilise pour les formations des associations de PH et parfois pour celles des unions.

Les activités de sensibilisation ont porté en partie sur l'environnement direct des PH (surtout en ce qui concerne l'entourage des enfants handicapés mentaux) mais surtout sur la société malgache en général. Au niveau de chaque province et au niveau de bon nombre de régions, des émissions radio faites par des PH sur la vie et les problèmes des PH sont devenues régulières, généralement hebdomadaires. Un large public a pris conscience que des PH vivaient au sein de la société, y avaient une place légitime et avaient besoin de certaines compensations pour pouvoir vivre comme les autres, ou du moins le mieux possible.

D'autres outils de sensibilisation ont été créés et diffusés par HI, tels que les films vidéo et l'exposition, mais le public touché est beaucoup moins large.

Les fêtes de PH sont surtout destinées aux PH eux-mêmes, à leur plaisir, à leur bien être et à leur assurance. Elles ont généralement aussi une retombée grand public, en partie parce que des personnes valides y participent mais surtout parce que les médias en parlent.

La sensibilisation est un des aspects réussis du projet. C'est un processus qui a été mis en route et qui a de bonnes chances de continuer à s'épanouir. Cette sensibilisation de la société malgache nous semble une condition importante pour pouvoir atteindre l'objectif principal du projet : promouvoir une avancée des droits des PH.

## VI Recommandations

### A. Les avancées des droits

Cette recommandation concerne les efforts nécessaires pour aboutir à une **meilleure reconnaissance du COPH par les pouvoirs publics** et plus particulièrement par le Ministère de la Population qui détient une bonne partie des clefs de l'avancement des droits des PH. La pacification entre le réseau UNHAM et le COPH est un préalable. La clarification de la position du Ministère de la Population vis-à-vis du COPH en est un autre. HI devra d'abord convaincre le COPH d'abandonner sa politique de rivalité avec l'UNHAM et de fermeture du mouvement COPH sur ses membres. HI devra ensuite convaincre le Ministère de la Population de négocier à trois (Ministère de la Population, COPH, UNHAM) une pacification qui devra aboutir à une répartition des rôles satisfaisante pour tous et une reconnaissance de chacun des deux réseaux. Si jugé utile, l'assistance de ADH pourra être introduite dans le processus. Le Ministère de la Population devra rechercher une collaboration constructive entre les pouvoirs publics -centraux et décentralisés- et la société civile des PH organisée.

L'avancée de droit la plus souvent demandée par les PH et leurs associations, le droit au travail, devra faire l'objet d'une analyse des différentes réponses qu'on peut y apporter. Le projet AGR ne devra plus être présenté comme la panacée, qu'elle n'est pas comme nous l'avons montré dans ce rapport. La piste de l'intégration des PH dans les filières de travail "valides" devra être explorée dans toutes ses composantes. Par exemple:

- demander l'intégration de PH dans les administrations (le Ministère de la Population donne un très mauvais exemple, non seulement en n'engageant pas de PH dans ses services mais en localisant le service des PH à un troisième étage sans ascenseur, le directeur étant installé au septième, toujours sans ascenseur)
- demander l'intégration de PH dans des entreprises. Stimuler des réunions entre les pouvoirs publics, les chefs d'entreprises et les réseaux de PH pour réfléchir aux obstacles à lever pour réussir ces intégrations. L'acceptation de la PH par ses collègues a été citée comme obstacle à Mahajanga. Le savoir-faire de HI et du mouvement pourra être proposé pour faire des sensibilisations qui permettront de lever cet obstacle. Des compensations fiscales pour les entreprises engageant des PH devraient également être mises sur la table au cours de ces réunions.
- réfléchir avec les associations de PH sur l'importance d'une mobilité aussi bonne que possible pour améliorer leur accès au marché du travail. Poser la question de l'appareillage, des cannes et des soins de revalidation et de leur financement (soit par le Ministère de la Santé, soit, provisoirement, par des projets sociaux financés par les bailleurs).
- collaborer avec des organismes spécialisés dans l'appui aux artisans et aux micro-entreprises, travaillant dans différentes régions de Madagascar, afin de permettre aux PH d'entrer dans ces réseaux et de bénéficier d'un l'appui professionnel dans leurs activités productives.

Insister sur la nécessité de négocier des avancées de droits "utiles" et pas uniquement formelles. Les unions doivent prendre conscience de la portée pratique des avancées de droits qu'elles négocient avec les pouvoirs locaux. Dans plusieurs cas, nous avons vu des avancées formelles sans aucune conséquence pratique pour les PH. Par exemple, une municipalité qui copie le décret national et le promulgue à son niveau pour se donner une bonne image. HI devra renforcer l'esprit critique des unions en cette matière en donnant un appui via ses animateurs ou en organisant des sessions de formation ciblées sur ce problème.

Lorsque des avancées de droits ont été créées, les unions devront faire des plaidoyers auprès de ceux qui les ont organisées (pouvoirs publics ou entreprises privées) pour que ces avancées soient coulées dans des textes contraignants signés par toutes les parties concernées.

## **B. La structuration du réseau**

### **1. Le COPH**

La transparence de la gestion du COPH doit être améliorée. Une description des tâches du responsable exécutif devra être établie afin de permettre aux administrateurs de mieux apprécier le travail réalisé et guider les actions à entreprendre. Une comptabilité analytique devra être établie et communiquée semestriellement (ou du moins annuellement) aux administrateurs et discutée lors de leurs réunions.

Les thèmes des formations données aux administrateurs devront être déterminés dans le cadre de l'amélioration de leurs capacités à remplir leur mission d'administrateur du COPH. Etant donné que l'équipe des administrateurs a été renouvelée aux deux tiers lors des élections de décembre 2002, il faudra veiller à créer un nouvel esprit plus constructif. Parmi les faiblesses de l'ancienne équipe, reconnues par le COPH, figure en première place le manque de communication entre les associations de PH et les administrateurs COPH sur les vrais enjeux du COPH. Des formations à la clarification du rôle des administrateurs et à la communication devraient être une priorité.

Les associations membres du COPH qui paient leur cotisation font état d'une adhésion claire au réseau. Toutefois, les animateurs HI et les unions devront s'assurer régulièrement que les associations membres localisées dans leur province fonctionnent réellement, ont une gestion claire, honnête et si possible démocratique et adhèrent aux objectifs du COPH et transmettre ces informations annuellement aux administrateurs. Des problèmes éventuels devront être discutés lors des CA du COPH.

La force d'un mouvement qui veut promouvoir des avancées de droits repose en grande partie sur l'engagement et le militantisme de ses membres. Les administrateurs du COPH devront avoir un rôle d'animateur auprès des associations pour stimuler ce type d'attitude. Les associations devront comprendre que leur intérêt est d'être représentées par des administrateurs ou administratrices honnêtes, engagés et militants et les élire en conséquence.

### **2. Les unions provinciales et régionales**

Les unions jouent un rôle central dans la prise de conscience des différentes associations, d'abord de leur existence mutuelle et ensuite de l'intérêt de faire certaines choses ensemble. Ces regroupements d'associations se sont réalisés assez facilement à certains endroits, très difficilement à d'autres. Les problèmes qui se posent sont le plus souvent des questions de pouvoir, d'attitudes dominantes, de rejet. Actuellement, ces problèmes ne sont pas résolus à Antananarivo et à Toliary. HI devra tout mettre en œuvre pour aplanir ces problèmes et permettre à ces unions de fonctionner harmonieusement en proposant des médiations et des formations à la résolution des conflits (on pourra s'inspirer de l'expérience réussie de médiation par ADH au sein de l'union provinciale de Antsiranana).

Les unions sont centrées essentiellement sur les réalités de leur province ou région et expriment peu d'intérêt pour ce qui se passe au niveau national de leur mouvement. Nous appuyons l'idée du secrétaire exécutif du COPH<sup>17</sup> de faire des émissions radio au niveau national qui seraient écoutées "en réunion" par les différentes unions et serviraient de base à une réflexion au niveau

---

<sup>17</sup> Emise lors de la réunion de restitution à Antananarivo de la présente évaluation.

des différentes provinces sur une question posée au niveau national. Pour soutenir l'intérêt pour les enjeux nationaux, il faudra faire chaque fois une émission de suivi de la première où un maximum de réflexions faites au niveau des provinces pourront être partagées avec tous.

La situation actuelle d'absence de structure pyramidale entre les unions et le COPH devra être maintenue, certainement jusqu'à ce que une pacification véritablement satisfaisante pour tous soit intervenue entre le COPH et l'UNHAM. Les unions devront toujours avoir un rôle de rassembleur de toutes les associations des provinces et régions en ne jamais stimuler des divisions.

Les unions régionales sont actuellement au nombre de sept. Avant d'encourager leur extension à toutes les régions du pays, il faudra d'une part, évaluer les résultats obtenus par celles qui fonctionnent, pratiquement sans moyens, et étudier ce qui serait nécessaire pour leur permettre d'offrir un véritable appui de proximité aux associations.

Les bureaux décentralisés de HI ont un rôle d'appui aux unions et aux associations. A terme, le rôle d'appui aux associations devra logiquement être transféré aux unions qui sont des institutions à vocation pérenne tandis que les bureaux HI sont nécessairement temporaires. Le contenu de cet appui, actuellement fort axé sur la gestion formelle et l'aide à l'identification des AGR, devra être réexaminé. Ensuite, le processus de transfert des compétences d'appui devrait être initié sans tarder.

### **C. Les actions de sensibilisation**

Les émissions radio, qui ont prouvé leur utilité comme moyen de sensibilisation de la société malgache à la réalité des PH et à leurs besoins particuliers, doivent être poursuivies et leur développement doit être stimulé.

L'idée (citée ci-dessus) d'une émission radio nationale qui servirait de thème à des groupes de discussion dans tout le pays est excellente. HI doit appuyer le COPH dans les démarches qu'il fait pour obtenir cette émission.

Encourager les radios privées à engager des animateurs handicapés, surtout ceux qui ont déjà fait leurs preuves dans les émissions pour PH. Les unions pourraient organiser des réunions de responsables des radios privées d'une province afin d'étudier ensemble les obstacles éventuels à de tels engagements. Des formations complémentaires qui seraient nécessaires pour accéder à ces postes d'animateur devraient être financées par HI.

La création de troupes de marionnettistes regroupant des PH et des personnes valides (comme celle de Taomasina) doit être stimulée par l'offre de formation ad hoc. Les troupes existantes doivent être suivies et appuyées si nécessaire.

La présentation des cassettes vidéo et de l'exposition pourra se faire conjointement à l'occasion de fêtes organisées par le mouvement.

Une enquête sur les résultats des actions de sensibilisation devra être organisée pour compléter le sondage d'opinion réalisé pendant cette évaluation. Cette enquête devra étudier les résultats des principales activités de sensibilisation qui sont les émissions radio et les spectacles de marionnettes.

### **D. Les manifestations festives**

Pour la prochaine Journée Mondiale des Personnes Handicapées, qui aura lieu début décembre, un accord devra être recherché entre le COPH et l'UNHAM pour aboutir à l'organisation conjointe

de la manifestation festive. La collaboration et l'appui matériel du Ministère de la Population devront être recherchés.

## **E. L'appui aux associations de PH**

Les formations offertes aux associations devront favoriser l'approfondissement et aborder, en plus du fonctionnement formel, une analyse critique des raisons d'être de ces associations et de l'intérêt qu'elles portent au mouvement COPH. La plupart des associations ayant fait part de leur désir d'obtenir un projet AGR, il faudra vérifier si ce désir n'est pas le vrai moteur de l'adhésion au COPH.

A notre avis, il n'est pas sain pour le COPH que HI offre aux associations de PH, généralement membres du COPH, des formations leur permettant d'avoir une bonne chance d'obtenir un financement d'AGR. Toutefois, nous reconnaissons cette demande essentielle et prioritaire pour les PH et leurs associations d'accéder à un travail rémunéré mais nous estimons que HI n'offre pas, dans les circonstances actuelles, une réponse adéquate à ces demandes. Dans ce domaine, HI devrait prioritairement aiguiller les associations vers d'autres organismes, non spécialisés dans les PH, mais qui ont des compétences particulières d'appui aux artisans et micro entreprises.

D'autre part, les formations au fonctionnement d'une association devront toujours inclure une formation d'au moins une partie des membres qui ne font pas partie des instances de l'association aux notions de contrôle des activités et des comptes de leur association, seul moyen pour donner sa chance à une gestion démocratique.



**ANNEXE I**  
**CALENDRIER DE LA MISSION**





## CALENDRIER DE LA MISSION<sup>18</sup>

Travail de terrain du 21 mai au 7 juin 2003

- Me 21 Arrivée à Antananarivo (GdC)
- Je 22 Rencontre des deux évaluatrices.  
Rencontre avec Catherine Gillet, directrice de HI à Madagascar et son assistante Lalaina.  
Organisation de la mission avec l'équipe HI.
- Ve 23 Rencontre au bureau de HI avec l'association SMRV (fonderie)  
Rencontre avec Evariste Beatrefina, Président de l'union régionale de Sofia (Mahajanga), président de l'association MAHABE  
Rencontre avec l'association SEAMI (vanneurs et tisserands)
- Sa 24 Visite de l'atelier de l'association VOARY et rencontre avec les membres  
Arrivée à Mahajanga (GdC).
- Di 25 Rencontre avec l'équipe HI de Mahajanga, Cathy, Monique et Oberlin. Aperçu des différentes associations de PH dans la région du Boeni pour pouvoir organiser les rencontres.(GdC)  
Arrivée à Mahajanga (AR)
- Lu 26 Organisation de l'enquête à Mahajanga (AR)  
Analyse des statuts des associations rencontrées (AR)  
Discussion avec l'équipe HI sur les structures de la province et les activités.  
Rencontre avec Madame Monique Ramampandrison, directrice du cabinet du Maire de Mahajanga (GdC)  
Rencontre au Ministère de la Population du chef de service handicapés, Monsieur Albert et de la chef de service enfance (valides et handicapés), Madame Justine. (GdC)  
Rencontre avec l'association Mashiyat, visite de leur projet de production de craie.  
Rencontre avec l'association FINASEMA dans leur atelier de coupe-couture (confection et formation) (AR)
- Ma 27 Rencontre avec le président et une partie du bureau de l'Union Provinciale et de l'Union Régionale du Boeni. Rencontre avec l'ancien administrateur du COPH (qui est le président de l'UP et de l'UR) et le nouveau (qui est membre des deux bureaux) (GdC)

---

<sup>18</sup> GdC: Geneviève de Crombrugge, AR: Albertine Razafiarimanga. Les initiales sont mentionnées chaque fois qu'une seule évaluatrice a participé à la rencontre.

- Rencontre avec une membre de l'association FITIAVANA MITSIMOKA, parents d'enfants handicapés mentaux (GdC)
- Rencontre avec quelques membres de la troupe de marionnettistes NY VOAHARY (GdC)
- Rencontre avec l'animatrice de la radio privée M3FM, Noumina (membre des bureaux de l'UP et de l'UR) et l'animateur de la radio publique, Rafidimanantsoa James Thomas (président de l'UP et de l'UR) (GdC)
- Rencontre avec l'association FISEMIMA à Marovoay (AR)
- Rencontre avec Madame Jeanne Sautron, déléguée de la population de Marovoay (AR)
- Rencontre avec Monsieur Bienaimé Razafindrakoto, l'administrateur du COPH à Marovoay (AR)
- Rencontre avec le président du conseil communal de Marovoay (AR)
- Rencontre avec les journalistes des deux radios de proximités de la ville de Marovoay (AR)
- Me 28 Rencontre avec l'association SEHUM (étudiants à l'université de Mahajanga)
- Rencontre avec l'ancien préfet de la région du Boeni (jusqu'à mi-2002) (GdC)
- Visite du centre d'appareillage de Mahajanga (AR)
- Rencontre avec l'association Handisport Fanilo (AR)
- Restitution des premiers résultats de l'évaluation à Mahajanga avec l'équipe de HI et le président de l'UP et l'UR et deux membres des bureaux des unions.
- Je 29 Retour à Tana (jour de l'Ascension)
- Ve 30 Rencontre au Ministère de la Population avec Monsieur Jaona Lucien, chef du service de la promotion des personnes handicapées au ministère de la population et Monsieur Bruno Razafindraibe, Directeur des affaires sociales du ministère de la population (GdC)
- Rencontre avec la responsable du centre Créevie, qui est également la vice-présidente provisoire de l'union régionale d'Antananarivo (AR)
- Rencontre avec l'association FMSM (sourds) (GdC)
- Rencontre avec Monsieur Razafindrakoto Falihery, secrétaire exécutif du COPH (AR)
- Rencontre avec l'équipe de formation de ADH (GdC)
- Rencontre avec l'association GHAM (AR)
- Sa 31 Réunion des évaluatrices pour faire le point et préparer la mission à Antsirabe
- Di 1 Départ pour Antsirabe (AR)
- Lu 2 A Antsirabe (AR), rencontre avec :
- Association pour la Sauvegarde des Infirmes Moteurs cérébraux (ASIMCA)

Fikambananan'ny Sembana Miradia Betafo (FISEMIBE)

Fikambanan'ny Semban'ny Vakinankaratra ( FISEVA)

Groupement des Associations des Personnes Handicapées de Vakinankaratra (GRAPHAV), qui est l'union régionale de Vakinankaratra

Fikambanana Kristianina eo amin'ny Marary Maharitra sy Sembana (FKMMS)

Rateloson Jean Desnos : Adjoint Délégué de la Population

Madame Irène : Assistante Sociale de la Commune Urbaine d'Antsirabe I

Monsieur Ralison Charles : Conseiller Technique chargé des relations extérieures de la Commune Urbaine d'Antsirabe I

Monsieur Ranaivoson John Hubert, Medecin au Centre de Rééducation Motrice de Madagascar à Antsirabe

DAIS Michel : nouvel Administrateur du COPH Région d'Antsirabe, également conseiller de l'association FISEVA

A Antananarivo (GdC):

Rencontre avec Andry, coordonnateur site de Antananarivo

Rencontre avec Catherine Gillet et Patrice, nouveau coordonnateur projet de Madagascar

Rencontre avec Lala Razafindrakoto, président du COPH

Ma 3 Rencontre avec Romain Louvet de la mission de coopération de l'ambassade de France (GdC)

Rencontre avec Josoa président de l'UNAHM (GdC)

Rencontre avec la présidente de la FEPAPHAM Océan Indien et la présidente de la FEPAPHAM Madagascar

Me 4 Visite au centre d'appareillage de Tana, rencontre avec le coordinateur des soins du Ministère de la Santé et avec le médecin chef du centre (président de la fédération Handisport) (AR)

Dépouillement de l'enquête sur Antananarivo (AR)

Travail avec la comptable de HI, Clodette, sur le budget du projet (GdC)

Rencontre avec Evelyne Montaux, responsable du fonds canadien de coopération (GdC)

Participation à une partie de la réunion des responsables site de HI (GdC)

Je 5 Rencontre avec Jean-Norbert Razafinjatovo, administrateur du COPH pour Tana au siège de l'association qu'il dirige La Source (AR)

Rencontre avec Edith et Catherine, responsables du secteur handicap mental à HI (GdC)

Rencontre avec Madame Holy, responsable du CARO (GdC)

Rencontre avec Cathie et Benjamin, ancienne et nouveau coordonnateur site pour les provinces de Taomasina et Antsiranana (GdC)

Rencontre avec Coco, coordonnateur site pour les provinces de Toliary et Fianarantsoa (GdC)

ve 6 Rédaction du mémo pour la réunion de restitution

Réunion de restitution avec l'équipe HI (centre et provinces) et le COPH.

**ANNEXE II  
BIBLIOGRAPHIE**



## BIBLIOGRAPHIE

Projet : Accès aux droits des personnes en situation de Handicap à Madagascar, par la création et la promotion d'un mouvement associatif structuré (ligne "Droits de l'homme", contrat n° LB7-7020 MAG/VN/350/99)

- Dossier déposé en août 1999 auprès de la Commission Européenne, réponse à l'appel à proposition « Droit de l'Homme »
- Rapport intermédiaire première année, 1 mai 2000 au 30 avril 2001; août 2001
- Annexes au rapport première année
- Rapport intermédiaire deuxième année, 1 mai 2001 au 30 avril 2002; juin 2002
- Annexes au rapport deuxième année

### COPH

- Procès Verbal du Conseil d'Administration du 20 au 24 juillet 2002
- Procès Verbal du Conseil d'Administration du 2 décembre 2002
- Procès Verbal du Conseil d'Administration du 6 et 7 décembre 2002
- Assemblée Générale du COPH, rapport réalisé par l'équipe d'animation de ADH, décembre 2002
- Etude sur la Structuration des Associations de Personnes Handicapées à Madagascar, avril 2003

### Handicap International

- Rapport d'évaluation des systèmes d'éducatifs adaptés mis en place à Madagascar, évaluation classe intégrée, mission réalisée par Jean-Marc Boivin du 17 au 28 Février 2003
- Guide pratique des Financeurs à l'intention des associations de Personnes en Situation de Handicap, juin 2000
- Tableau récapitulatif des ateliers d'aide à la communication, février 2003
- Amélioration de la Participation Sociale des Personnes Handicapées à Madagascar, demande de cofinancement déposée à la Mission Pour La Coopération Non Gouvernementale, Ministère des Affaires Etrangères, DGCID, Comité de Pilotage du 17 janvier 2003



**ANNEXE III**  
**SONDAGE D'OPINION SUR LA SENSIBILISATION**  
**QUESTIONNAIRE**



## SONDAGE D'OPINION SUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION MALGACHE

### QUESTIONNAIRE

Pour vous, une personne handicapée est :

- une personne comme les autres
- une personne à charge de la société
- est une victime de la fatalité
- est une victime de la société
- est capable de vivre comme les autres si on lui en donne les moyens

Connaissez-vous une personne handicapée que vous voyez régulièrement (famille, collègue, amis, voisins)?

Si oui, quel est votre sentiment envers elle ?

- plaisir
- pitié
- ennui
- amour
- haine
- honte

Quand vous croisez une personne handicapée inconnue dans la rue, est-ce qu'il vous arrive de détourner le regard pour tenter de l'ignorer ?

Est-ce que vous connaissez des proverbes, des croyances ou des coutumes qui tentent d'exclure les personnes handicapées ?

- il ne faut pas rire d'une personne ayant un bec de lièvre car cela amènera des conséquences négatives dans votre vie
- il est dangereux d'avoir un enfant avec un lépreux car la lèpre est contagieuse
- un bancal qui participe à un défilé gêne les autres
- avant de s'approcher d'un épileptique, il faut y jeter une feuille verte pour que la maladie ne vous soit pas transmise.

Y a-t-il eu au cours de ces dernières années un changement dans votre perception des personnes handicapées ?

Si oui, qu'est-ce qui est à l'origine de ce changement d'avis :

- avoir vu une émission de télévision
- avoir écouté une émission de radio
- avoir participé à une fanamby
- avoir rencontré une personne qui a participé à une fanamby
- avoir visité une vente-exposition de produits ou oeuvres d'art réalisés par des handicapés
- avoir suivi un spectacle de marionnettes ou de théâtre traitant du sujet des personnes handicapées
- autre



**ANNEXE IV**  
**TERMES DE REFERENCE**





*Vivre debout*

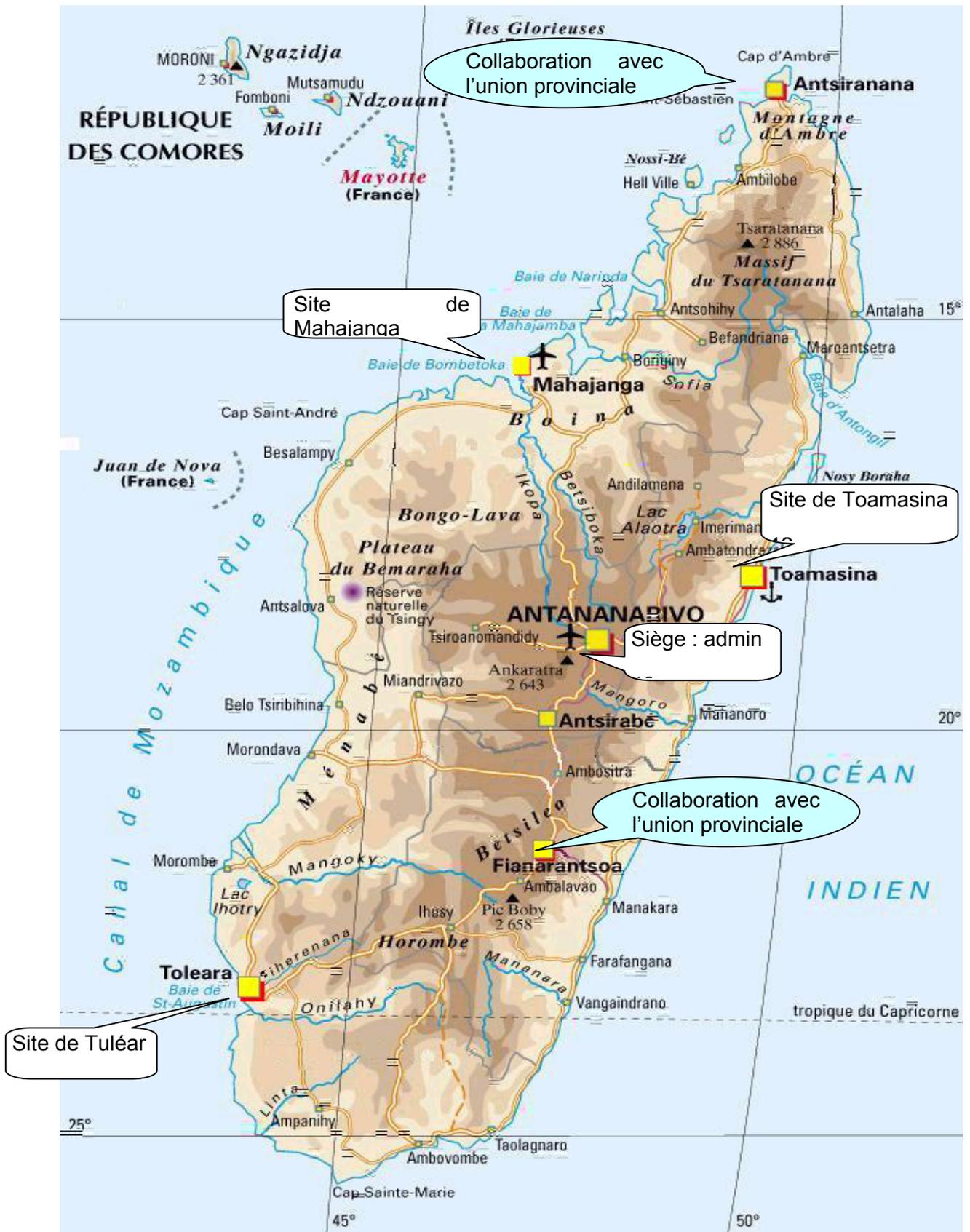
**EVALUATION EXTERNE**

**STRUCTURATION ET PROMOTION  
D'UN MOUVEMENT ASSOCIATIF EN VUE  
D'AMELIORER L'ACCES AUX DROITS  
DES PERSONNES HANDICAPEES**

Termes de Référence

**Mai 2000 – Avril 2003**

# CARTE DE MADAGASCAR



## **PRESENTATION DU PROJET A EVALUER**

### **A- SITUATION DANS LAQUELLE S'INSCRIT LE PROJET**

Le projet a pour cadre Madagascar la plus grande île de l'océan Indien.

L'île est administrativement, découpée en 6 provinces autonomes, de par la loi organique du 29 Août 2000, dans le cadre de la décentralisation mise en place par le précédent gouvernement et non remis en question par le nouveau.

Les 6 provinces sont celles de Mahajanga, Antsiranana, Toamasina, Toleara, Fianarantsoa et Antananarivo.

La population malgache actuelle est estimée à 15 millions d'habitants, 75 % de cette population vit en milieu rural et 71 % vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire, Madagascar a le PIB par habitant le plus bas de la zone (*source: PNUD Madagascar 2000*). Le nombre de personnes en situation de handicap est estimé entre 7% à 10% de la population totale soit entre 1.000.000 et 1.500.000 personnes (*source: estimation OMS*).

L'évolution de l'économie malgache depuis l'indépendance en 1960, est caractérisée par trois grandes périodes correspondant à différentes options politiques. La première décennie est celle de la première république dont la gestion était sous la domination et le contrôle de l'ancienne puissance coloniale. La deuxième décennie correspond à une économie dirigée et centralisée. Les deux dernières décennies correspondent à la mise en place de l'ajustement structurel et au passage à une économie libérale. Si l'on constate des avancées notoires au niveau économique depuis ces 5 dernières années, celles-ci ont surtout profité aux opérateurs économiques. L'impact des bons résultats obtenus, demeure encore imperceptible au niveau de la majorité de la population.

A cela viennent s'ajouter les difficultés ressenties actuellement par la population malgache, au sortir de la crise politique qui a paralysé le pays pendant plus de 6 mois. Cette crise a eu pour conséquence d'annihiler les acquis notamment économiques de ces dernières années. Elle a plongé le pays dans un marasme important avec une aggravation de la précarité des conditions de vie, pour une grande partie de la population, notamment en milieu urbain.

Dans ce contexte, les personnes en situation de handicap à Madagascar sont parmi les plus vulnérables. Economiquement vulnérables, car dépendantes d'un système social défaillant dont les ressources sont très limitées. Socialement vulnérables, car n'ayant pas automatiquement accès à l'éducation, la formation professionnelle, aux soins de qualité, aux services publics, au logement, à la culture et aux sports. Physiquement et psychiquement vulnérables aux violences et abus d'autorités, car parfois considérés comme des "sous-citoyens" ne pouvant se défendre devant la justice et ne sachant pas défendre des droits qui ne leur sont pas reconnus.

#### **1. Présentation succincte des documents de la politique nationale en référence au domaine d'intervention du projet (politique sectorielle)**

Dans le cadre de sa politique d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, trois grands principes ont été mis en exergue par le gouvernement malgache, la promotion des initiatives individuelles, la concertation au niveau de toutes les composantes de la société, et l'instauration de la «bonne gouvernance» à tous les niveaux de l'administration. Jusqu'à présent ces principes n'ont pas été remis en question par le nouveau gouvernement.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement malgache, au niveau de la promotion des initiatives individuelles, mais surtout dans la concertation de toutes les

composantes de la société malgache. Le projet visait en particulier à structurer le mouvement associatif de personnes handicapées, comme acteur de la société civile et composante de la société malgache. Il promeut une gestion concertée de tous les acteurs, dont font partie les personnes handicapées, pour une amélioration de leur participation sociale, comme méthode de résolution des problèmes constatés.

Cette approche de promotion sociale par valorisation des dynamiques communautaires, représente une opportunité pour les personnes handicapées de consolider les initiatives, tendant vers le développement de leur rôle social.

## **2. Complémentarité avec les programmes de développement existants (coopération française, autres bailleurs de fonds, ONG, etc.)**

La plupart des programmes de développement existants et la politique généralement adoptée par les ONG et organismes internationaux à Madagascar sont cadrés sur les principes «d'une bonne gouvernance» et d'un développement de la société civile.

La «bonne gouvernance» est prise comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative. De part son rôle et les pouvoirs qui lui sont dévolus, l'état est un acteur privilégié de la gouvernance, pour cela il bénéficie des aides bilatérales des coopérations et grands organismes internationaux. En complément, le renforcement de la société civile est privilégié par les programmes sociaux financés par les grands organismes internationaux et bilatéraux et relayés par les ONG.

## **3. Présentation des études préalables réalisées et/ou bilan des actions passées et en cours**

Handicap International est présent à Madagascar depuis 1986, à la fois sur l'amélioration des soins spécialisés pour les personnes handicapées et l'appui au développement social de la personne handicapée.

Le projet présenté s'inscrit dans une logique d'appui et d'accompagnement, développée depuis 1996 auprès du mouvement associatif de personnes handicapées.

Le premier projet mis en œuvre de 1996 à 1998, intégrait l'approche sociale de la personne handicapée et prenait en compte, pour la première fois, tous les types de handicap (moteurs, sensoriels et mentaux).

La stratégie adoptée par Handicap International s'est focalisée sur un travail de proximité avec les associations de personnes handicapées, au nombre de 90, sur toute l'île. L'objectif était que ces associations soient capables d'informer les personnes handicapées, de les référer vers des services de prise en charge spécialisés existants et d'être porteuses de leurs aspirations auprès du grand public mais aussi des autorités.

Cette stratégie a été mise en œuvre au travers de deux grands axes d'intervention, d'une part la réalisation d'actions de sensibilisation auprès du grand public et des autorités afin de promouvoir et valoriser la personne handicapée, de permettre aux associations de se faire connaître et de s'impliquer, d'autre part, la réalisation de formations pour les associations sur leur mandat et leur raison d'être.

Au terme de ce projet il existait 144 associations ayant acquis certaines compétences et pratiques, néanmoins il leur était encore difficile de percevoir de manière claire et précise leur rôle et mandat tant pour elles mêmes que pour la communauté. Seules et isolées au sein de leur province, sans communication entre elles et sans liens définis, ces associations ne pouvaient pas être

représentatives de la personne handicapée, de ses aspirations et revendications. Il était important d'aller plus loin dans la structuration et l'organisation d'un mouvement associatif plus élaboré, mouvement qui voyait timidement le jour dans certaines provinces (Diégo et Tamatave) où une dynamique associative s'amorçait .

Parallèlement, le vote de la loi portant sur la reconnaissance des droits des personnes handicapées, par l'assemblée nationale fin 1998 a été un déclencheur dans la structuration de ce mouvement.

En effet suite au vote de cette loi, un Collectif National, nommé COPH s'est créé début 1999, regroupant 90 associations.

Fin 1999 la situation qui prévalait, consistait principalement en des associations réparties par province, peu organisées et isolées et un collectif national basé dans la capitale déconnecté de la base. Des revendications en matière de droits, suite au vote de la loi, faisaient jour de la part des associations relayés néanmoins par le COPH. Peu de communication circulait entre toutes ces composantes, les mandats étaient mal compris et les liens mal définis.

Sur la base des avancées acquises (une loi et un mouvement naissant), mais aussi des problèmes constatés (peu de communication, des mandats mal connus, des objectifs peu clairs) un second projet a été initié sur trois années (2000 à 2003). C'est ce projet, qui s'achèvera en Avril 2003, qui fait l'objet d'une demande d'évaluation.

Ce projet développe trois grands axes d'intervention, un premier axe pour agir en faveur de la reconnaissance des droits par la structuration d'un mouvement associatif national, un deuxième axe pour faire connaître et reconnaître le mouvement associatif et ses droits auprès de la communauté malgache, enfin un troisième axe pour renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de ce mouvements.

Dans la phase de réalisation du projet, Handicap International a initié diverses analyses sur la situation des personnes handicapées à Madagascar :

- en février 2001, la réalisation d'une étude sur le mouvement associatif malgache, mettait en relief, une répartition géographique des 144 associations relativement équilibrée entre ville et province avec une moyenne de 44 adhérents par associations, leur faible budget (161euros par an), mais un nombre significatif de projet développer (136 associations sur 144), une mauvaise connaissance des rôles des membre du bureau et le peu de communication en interne et externe.
- en avril 2002, la réalisation d'un atelier de démarche de programmation participative (DPP) auprès des acteurs du mouvement associatif malgache, afin de tirer un bilan des actions entreprises jusqu'à présent, de dégager les problématiques récurrentes et de définir de nouvelles perspectives.

## **B- DESCRIPTIF DU PROJET EN COURS**

### ***1- Historique du projet***

Le présent projet intitulé : « Accès aux droits des personnes en situation de handicap à Madagascar par la création et la promotion d'un mouvement associatif structuré » est financé sur la ligne "Droits de l'homme" de l'Union Européenne (Contrat n° LB7-7020 MAG/VN/350/99), pour une période de trois ans, de mai 2000 à avril 2003.

Selon les chiffres publiés par l'OMS en 2000, la population souffrant d'une déficience (sensorielle, physique ou mentale) est estimée à environ 7 à 10% de la population totale, soit de 1.000.000 à 1 500 000 personnes.

Malgré ce chiffre significatif, les personnes en situation de handicap sont peu ou pas intégrées dans la société malgache et sont encore trop peu organisées pour défendre leurs intérêts. Les associations ont des problèmes de fonctionnement et de communication en interne, elles sont isolées sans de réels liens entre elles, peu connues et reconnues à la fois par la communauté et les autorités, ce qui leur donne peu d'assise pour défendre leurs droits et leurs intérêts. Enfin, toutes les personnes handicapées ne sont pas engagées dans le mouvement associatif.

Dans ce contexte, la priorité est de permettre à cette minorité significative d'avoir accès aux droits et de développer ses potentialités et capacités comme toute autre composante sociale de la société malgache. Pour ce faire, il est primordial de pouvoir s'appuyer sur des structures fiables, organisées, opérationnelles et représentatives, ce que devrait être le mouvement associatif malgache.

Il était important d'engager un processus de reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, mais aussi, parallèlement, de développer des activités sociales, afin de renforcer le système associatif malgache. C'est dans ce but que Handicap International a initié ce projet sur trois années (Mai 2000 à Avril 2003).

Au cours de la réalisation du projet, le mouvement associatif s'est structuré et renforcé au sein de chaque province (au nombre de 6). Il est à noter l'ancrage de ce mouvement dans le processus de décentralisation, initié par le gouvernement malgache dans sa lutte pour la réduction de la pauvreté. Cet ancrage s'est concrétisé par la création d'Unions régionales et provinciales des associations, en relation avec les autorités décentralisées. Mais cette structuration n'est pas homogène et il existe toujours d'importantes disparités selon les provinces, certaines provinces n'ont pas d'Unions régionales, pour d'autres les Unions provinciales ne sont pas effectives. Les actions menées pour la reconnaissance des droits sont engagées, des actions de négociations et plaidoyers sont menées par les mouvements vis à vis des autorités nationales ou provinciales pour l'obtention d'avancées en matière de droits. Néanmoins elles rencontrent des obstacles dans leur émergence et leur concrétisation pour des raisons principalement d'ordre institutionnel (pas d'effectivité dans l'accord obtenu). De leur côté, les associations sont mieux informées. Elles sont parties prenantes du processus de reconnaissance des droits, même si leurs aspirations premières ne sont pas encore pleinement satisfaites. En effet la plupart des membres des associations sont des personnes issues de milieux très défavorisés, sans grande instruction et n'ayant pas accès à un travail, de ce fait elles se regroupent au sein d'associations en espérant y trouver un travail leur permettant d'acquérir un petit revenu. Un certain dynamisme s'est fait jour et les actions menées en leur faveur ont permis l'émergence d'un groupe associatif mieux organisé.

## **2- Objectifs du projet**

Ce projet intitulé "Accès aux droits des personnes en situation de handicap à Madagascar par la création et la promotion d'un mouvement associatif structuré " s'articule autour de trois objectifs intermédiaires déclinés en 12 objectifs spécifiques.

### **➤ Objectif intermédiaire I : Appui au développement et à la structuration d'un mouvement associatif national.**

- ⇒ Objectif spécifique A : Développer et promouvoir les droits des personnes en situation de handicap.
- ⇒ Objectif spécifique B : Animer un groupe ressource pour la promotion des droits des personnes en situation de Handicap.
- ⇒ Objectif spécifique C : Appuyer à la mise en place des Unions provinciales régionales et Collectifs nationaux.

➤ **Objectif intermédiaire II : Vulgarisation des droits des personnes en situation de handicap et reconnaissance du mouvement par la communauté malgache.**

- ⇒ Objectif spécifique D : Médiatiser les réalisations des associations et du mouvement.
- ⇒ Objectif spécifique E : Sensibiliser l'opinion publique sur les handicaps non acceptés et lutter contre les discriminations.
- ⇒ Objectif spécifique F : Appuyer l'organisation d'actions valorisant les capacités des personnes en situation de handicap.

➤ **Objectif intermédiaire III : Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des associations.**

- ⇒ Objectif spécifique G : Améliorer les compétences des cadres administratifs des associations.
- ⇒ Objectif spécifique H : Accompagner les associations dans leurs pratiques démocratiques.
- ⇒ Objectif spécifique I : Augmenter les capacités des associations à élaborer des projets et à les communiquer.
- ⇒ Objectif spécifique J : Aider les associations à lutter contre les discriminations dont sont victimes les personnes en situation de déficience mentale.
- ⇒ Objectif spécifique K : Appuyer les initiatives favorisant le respect des droits des enfants en situation de handicap.
- ⇒ Objectif spécifique L : Encourager les associations à gérer des lieux de proximités, d'accueil et d'accès aux droits des enfants déficients mentaux.

### 3- Coût total du projet et financement

Budget total du projet (le détail est donné en annexe dans la fiche budgétaire signalétique):

Lignes budgétaires	Total en Euros
Coûts du personnel	242 415
Frais de voyage, logement, séjour	160 005
Equipements	28 030
Consommables	1 462
Autres coûts directs	379 075
<b>Total coûts directs</b>	<b>810 987</b>
<b>Administration (7% coûts directs)</b>	<b>56 769</b>
<b>Imprévus (env. 4% coûts directs)</b>	<b>32 244</b>
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>900 000</b>

Plan de financement:

Source de financement	Montant en Euros	Pourcentage
<b>Budget prévisionnel total</b>	<b>900 000</b>	<b>100 %</b>
Union Européenne	765 000	85 %
Autres contributions (Fonds propres HI, MAE français)	135 000	15 %

Concernant la part des 15% des autres contributions, le Ministère des Affaires Etrangères Français a été sollicité pour co-financer une partie du projet. Ce financement n'est pas encore définitivement acquis.

### 4- Organisation institutionnelle interne

Organigramme des Ressources Humaines chargées de la mise en œuvre ou du suivi du projet au sein de HI Madagascar

- Au sein de HI Madagascar :

- A Antananarivo = 1 Directrice de Programme qui assure la mise en œuvre du programme en cohérence avec la stratégie définie. 1 Administrateur de programme, 1 Coordinateur Site, qui assure la mise en œuvre du projet sur son site en cohérence avec la stratégie définie, 1 Assistant de projet, 2 animateurs
- Dans la province de Tuléar (en charge également de la province de Fianarantsoa) = 1 Coordinateur site, 1 Assistant de projet, 2 animateur (1 par province)
- Dans la province de Toamasina (en charge également de la province de Diégo) = 1 Coordinateur site, 2 animateurs (1 par province)
- Dans la province de Mahajanga = 1 Assistant de projet, 1 animateur

- Au siège de HI à Lyon :

- Un responsable de Programme, garant de la cohérence et de la stratégie du programme avec la stratégie générale de l'association.
- Une Coordination Technique chargée de l'appui technique et méthodologique sur les domaines liés au handicap et à la structuration associative.

Les relations entre le siège et le terrain se font périodiquement sous forme de rapports, d'échanges par mails, et ponctuellement par des missions du RP ou de la CT référante sur le terrain (une fois par an).

## **Acteurs impliqués**

### **Les principaux acteurs du projet:**

- **le public cible:** ce sont les personnes handicapées vivant à Madagascar (entre 7 et 10 % de la population malgache).

- **les bénéficiaires:**

- ⇒ les associations malgaches de personnes handicapées au nombre de 101 actuellement. Soit 57 dans les capitales de provinces et 44 en brousse (pour la répartition géographique voir carte en annexe). D'une manière générale ces associations sont de petites tailles et ont un rayon d'action local (communal). Leur ancienneté est variable, certaines sont anciennes, plus de 10 ans d'existence, d'autres ont été créées au cours du projet et des projets précédents, d'autres se créent encore. En 1996 elles étaient au nombre de 90, en Décembre 2000 au nombre de 144 et en décembre 2001 au nombre de 101. Toutes sont officielles et ont statut délivré par les autorités malgache. 90 de ces associations sont membres du COPH et affiliées en unions régionales ou provinciales. La plupart sont appuyées par HI, et ont reçu au moins une formation.

- ⇒ les Unions Provinciales et Régionales au nombre de 11 (voir carte en annexe) . Les unions régionales sont représentatives des associations de leur région, elles sont membres des unions provinciales et font remonter à cette instance les aspirations des associations. Les Unions provinciales constituées de membres des Unions régionales représentent le mouvement associatif vis à vis des autorités provinciales, et informe et sensibilise le grand public sur les problématiques liées au handicap. .
- ⇒ les collectifs nationaux et en particulier le COPH : Il existe 5 collectifs d'associations : la fédération HandiSport regroupe une vingtaine d'associations sportives, l'UNAHM, le plus ancien collectif, regroupe aussi une vingtaine d'associations et œuvre pour l'insertion professionnelle, la FEPAPHAM regroupe les associations de parents d'enfants handicapés mentaux, la fédération nationale des non voyants regroupe une dizaine d'associations et enfin le COPH qui regroupe 90 associations. Ces collectifs ont des rayonnement inégaux et des objectifs pas toujours clairement définis, certaines associations peuvent être affiliées à un ou plusieurs collectifs. Il existe certaines tensions entre tout ces collectifs qui revendiquent un leadership et une légitimité auprès des associations, mais aussi des autorités malgaches. Le COPH a été créé en décembre 1999, il est légal depuis mars 2000, son bureau est composé d'un président et de 18 administrateurs issus des provinces (3 par province). Les membres du bureau sont élus lors d'une assemblée générale et ont un mandat de 4 ans. Il existe un règlement intérieur et le COPH emploie deux personnes, une secrétaire et un chargé de projet (ou chargé d'appui). Le COPH est affilié à DPI. Son mandat est, en tant que collectif représentatif des associations, défendre et faire reconnaître les droits de personnes en situation de handicap auprès des autorités malgaches nationales, travailler à la promotion de la personne handicapée et à son intégration dans la société, notamment par la réalisation d'activités de sensibilisation auprès du grand public. Développer un réseau de partenariat auprès des bailleurs de fonds et de toute entité pouvant apporter un soutien aux personnes handicapées. Handicap International collabore avec le COPH depuis sa création, en tant que collectif représentatif des personnes handicapées, ayant une stratégie d'intervention définie dans un plan d'action annuel élaboré, capable de mettre en œuvre des activités et ayant acquis une légitimité par des pratiques démocratiques.

### **Le partenariat :**

Durant la première année du projet, Handicap International a été maître d'œuvre dans la réalisation d'un grand nombre d'activités. Un désengagement s'est opéré au cours de la deuxième année de la part de Handicap International, avec un transfert de compétences envers nos partenaires du mouvement associatif, dans la réalisation et la mise en œuvre des activités prévues dans le projet.

Deux axes d'intervention ont été privilégiés.

- un premier axe tend vers la décentralisation des actions au niveau provincial et régional et répond en cela à la fois à une dynamique nationale de décentralisation de l'administration malgache, mais également aux attentes des associations d'organes de coordination plus proches d'elles. Les activités réalisées l'ont été par les acteurs associatifs des provinces respectives, à partir de leurs demandes et en fonction de leurs capacités organisationnelles.
- un second axe développe l'approche contractuelle. Il était important de bâtir un cadre définissant pour chaque partenaire ses devoirs et obligations, en fonction de l'activité à mettre en œuvre. Cette démarche permet aux partenaires d'acquérir des pratiques rédactionnelles mais aussi méthodologiques à travers la réalisation d'événements concrets. Cet axe s'est concrétisé par la signature de conventions de partenariat avec les organes de coordinations (collectifs, unions) et de contrats-projet dans le cadre d'activités spécifiques.

Cette approche fait des différentes composantes du mouvement associatif des partenaires potentiels pour Handicap International. Elle initie un nouveau mode relationnel, basé sur un accompagnement et un soutien à la réalisation d'activités. Handicap International ne se substitue pas au mouvement associatif, mais vient en appui (technique, financier, méthodologique,

réductionnel...) à ce dernier dans la réalisation de ses actions. De bénéficiaires directs, les différentes composantes du mouvement associatif deviennent acteurs à part entière du projet. Le bilan nous conforte quant aux choix stratégiques définis dans ce projet, financé par l'Union Européenne. La structuration du mouvement associatif est en bonne voie, même si elle est encore précaire dans certains domaines. Ce mouvement existe et agit en tant qu'entité représentative des associations et des personnes en situation de handicap. Il est l'émanation de la volonté des personnes handicapées dans la reconnaissance de leurs droits et pour leur valorisation.

## **5- Activités et principaux résultats obtenus**

Une synthèse des résultats obtenus et des 24 activités à réaliser pour les obtenir, au terme de la deuxième année du projet, par rapport aux objectifs intermédiaires du projet est présentée ci-dessous:

### **➤ OB I 1 : Appui au développement et à la structuration d'un mouvement associatif national :**

Les principales activités répondant à cet objectif sont :

- Soutien à l'élaboration des décrets d'application de la loi en faveur des personnes handicapées
- Réalisation et diffusion d'une exposition sur les droits des personnes handicapées
- Appui à la création d'un collectif national
- Appui à la création des Unions Provinciales et Régionales
- Formation des cadres de ces Unions et du collectif

Les principaux résultats sont décrits ci-après.

Au terme de cette deuxième année, il existe un mouvement associatif national représentatif, composé d'associations, d'Unions régionales et provinciales et d'une Union nationale. Néanmoins pour les Unions et le collectif des problèmes perdurent au niveau de la connaissance réelle de leur mandat, de leur degré de responsabilité et de l'étendue de leur champ d'action. Les Unions oscillent entre une approche opérationnelle et stratégique. Leurs mandats mal définis et mal compris par elles mêmes et par les associations, les mettent en porte à faux. Le collectif national (le COPH), est lui aussi mal perçu dans son rôle par les associations, ceci est principalement dû à un manque de communication (verticale) et à une faiblesse des maillons intermédiaires que sont les Unions qui devraient véhiculer et transmettre, entre autre, de l'information entre les différentes composantes du mouvement.

Malgré ces dysfonctionnements le mouvement est en cours de structuration, il a acquis au cours de ces deux dernières années des compétences, pratiques et savoir-faire (réunions en assemblées générales, coordination d'activités, contractualisation...). Il est maintenant apte à se mobiliser pour la réalisation d'actions concourant à la promotion des droits et à la valorisation des personnes en situation de handicap. Seule la province d'Antananarivo ne possède pas encore d'Union.

D'une manière générale, sur la période considérée, nous constatons que les actions menées pour la reconnaissance des droits ont été les moins faciles à mettre en œuvre. Elles sont en effet peu concrètes et relèvent plus d'une approche stratégique.

Pour la troisième année, il sera nécessaire de renforcer et consolider les acquis et mobiliser d'une manière plus pertinente le mouvement associatif sur la reconnaissance des droits et les actions de plaidoyer.

### **➤ OB I 2 : Vulgarisation des droits des personnes en situation de handicap et reconnaissance du mouvement par la communauté malgache :**

Les principales activités répondant à cet objectif sont :

- Appui à la médiatisation des actions des associations

- Réalisation de deux documents vidéo valorisant les actions menées dans la reconnaissance des droits
- Soutien au journal des associations
- Organisation de la semaine du handicap mental avec les associations
- Création et diffusion de spectacles de marionnettes pour le grand public et dans les écoles pour lutter contre la discrimination
- Organisation d'une manifestation nationale pour les journées mondiales des personnes handicapées
- Soutien à l'organisation de fêtes provinciales

Les principaux résultats sont décrits ci-après.

Il existe maintenant de nombreuses manifestations organisées par le mouvement associatif qui sont devenues des rendez-vous incontournables (Fanamby...), espaces d'échanges, de rencontres et d'expression pour les personnes handicapées. L'opinion publique, au travers des différentes actions de sensibilisation réalisées, découvre et s'informe sur les problématiques liées au handicap, notamment mental. Des outils de sensibilisation spécifiques ont été créés et expérimentés avec succès (spectacle de marionnettes, Hira gasy.....). Un réseau de communication s'est mis en place avec la réalisation des émissions de radio provinciales. Cette dynamique doit être renforcée au cours de la troisième année.

➤ **OBI 3 : Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des associations :**

Les principales activités répondant à cet objectif sont :

- Formations des cadres des associations
- Suivi de proximité et appui organisationnel des associations
- Appui à la rédaction de projets pour les associations et appui à la recherche de financements
- Rédaction d'un guide sur le handicap mental
- Sensibilisation auprès des enseignants pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants handicapés
- Création de classes intégrées et réflexion sur l'éducation adaptée (une évaluation spécifique à ce dispositif doit être réalisée en février 2003; le rapport d'évaluation pourra être consulté)

Les principaux résultats sont décrits ci-après.

Une dynamique associative s'est développée durant ces deux dernières années. Même si elles sont encore fragiles, les associations ont acquis certains savoir-faire. Elles sont impliquées dans le mouvement associatif et revendiquent leur place au sein de ce mouvement. Beaucoup de leurs membres ont été formés et sont actuellement capables d'élaborer des projets. Un effort particulier a été donné envers les associations œuvrant pour les handicapés mentaux, en termes de formations, d'information et de sensibilisation. Des pratiques spécifiques ont été mises en place dans le souci d'élargir le champ des réponses possibles aux problématiques rencontrées. Des actions adaptées pour un public ciblé ont été mises en œuvre (instituteurs, parents....) dans le but d'une meilleure intégration de la personne handicapée dans la société malgache.

Toutes ces actions sont à renforcer et à achever au cours de la troisième année.

## L'ÉVALUATION EN ELLE-MEME

### Justification de l'évaluation

Cette évaluation intervient au terme des trois années du projet. Elle s'inscrit dans le processus de fin du projet et a été programmée dès la rédaction du projet.

L'évaluation se basera sur :

- ⇒ L'analyse des résultats du projet
- ⇒ Le fonctionnement et la structuration du mouvement associatif
- ⇒ L'avancée des droits des personnes handicapées

Les recommandations cibleront la mission de HI et les orientations dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau programme pour Madagascar.

Cette évaluation s'inscrit également dans une stratégie régionale pour Handicap International. En effet, les conclusions et recommandations de cette évaluation permettront une capitalisation de l'expérience malgache en vue de définir la stratégie opérationnelle de HI pour Madagascar, mais aussi alimenteront la réflexion afin de définir la stratégie régionale des programmes de HI à l'Océan Indien (Maurice, Comores, Seychelles).

### **1- Objectifs pour le projet en cours**

Les objectifs de l'évaluation sont :

- de mesurer et d'analyser les effets du projet en termes de sensibilisation et d'avancée des droits des personnes handicapées,
- de mesurer la pertinence des partenariats du projet ,
- d'évaluer les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints,
- de faire des recommandations quant à la structuration du mouvement associatif et de dégager des axes de travail pour l'avenir.

Les objectifs sont ci-dessus inscrits par ordre de priorité. Cependant, nous souhaitons que l'évaluation porte et réponde à tous ces objectifs, qui sont essentiels malgré la priorisation.

Cette évaluation correspond à une demande exprimée de la part de l'ensemble de l'équipe HI Madagascar (équipe de coordination et opérationnelle), mais aussi des principaux partenaires (le COPH notamment).

## **2- Objectifs pour l'ONG demandeuse**

L'intérêt de cette évaluation est multiple :

- D'une part, l'évaluation permettra à HI de connaître les effets de ce projet et de se positionner sur les axes de travail prioritaires dans l'optique d'une poursuite de l'appui au mouvement associatif de PH de Madagascar, mais aussi dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie régionale Océan Indien.
- D'autre part, cette évaluation s'inscrit aussi dans une démarche de capitalisation des expériences, d'approfondissement et de renforcement des savoir-faire et des pratiques pour d'autres interventions dans le domaine de la défense et la revendication des droits des personnes handicapées.
- Enfin, l'évaluation pourra susciter un intérêt particulier à la fois pour HI, mais aussi pour les autres ONG membres de F3E par une capitalisation de l'expérience, notamment dans les domaines suivants :
  - ⇒ Le soutien associatif, la création et la structuration de groupements ou collectifs d'associations
  - ⇒ La construction de dispositifs participatifs et d'éducation à des pratiques démocratiques
  - ⇒ L'effet et l'efficacité des outils de sensibilisation auprès de groupes cibles et du grand public
- D'une manière plus générale, l'analyse et les recommandations sur la stratégie opérationnelle adoptée dans le cadre de ce projet devrait, en outre, susciter l'intérêt des autres ONG membres.

## **Objet de l'évaluation**

### **1- Postulats fondateurs du projet dont les évaluateurs apprécieront la pertinence**

Le projet s'articule autour de trois objectifs intermédiaires dont chacun repose sur des principes fondateurs :

- ⇒ La défense des droits des personnes handicapées est pertinente si elle est portée par des collectifs représentatifs agissant à tous les échelons de la structure administrative du pays, centralisée ou décentralisée, d'où la nécessité de structurer un mouvement associatif composé d'un collectif national (COPH), de plusieurs collectifs provinciaux ou régionaux (UP/UR) et d'associations de base intervenant au niveau communal.
- ⇒ La perception qu'a le grand public des personnes handicapées constitue un obstacle à leur intégration au sein de la communauté malgache. Aussi, afin de faciliter leur intégration et de promouvoir leur reconnaissance, les actions de sensibilisation visent à opérer un changement de comportement du grand public vis à vis des personnes handicapées.
- ⇒ Le mouvement associatif constitué est naissant. Il est donc nécessaire de lui donner les capacités de s'organiser et d'agir dans le sens de la reconnaissance des droits et de l'offre de service en matière d'éducation spécialisée.

## **2- Questions à traiter par les évaluateurs**

Les questions sont présentées par ordre de d'importance, et les points à aborder hiérarchisés par ordre de priorité.

### **2.1. Questions relatives à l'efficacité du projet**

Pour les trois objectifs du projet :

- ❑ Analyser les résultats obtenus par rapport aux résultats attendus (énoncés et définis dans le document de projet).
- ❑ Evaluer les écarts et expliquer les causes de ces écarts.

Pour l'objectif 1 du projet : fonctionnement et structuration du mouvement associatif

- ❑ Le fonctionnement dans le cadre des assemblées générales, de la communication interne et externe, et du mandat défini pour chaque niveau est-il efficace?.
- ❑ Le mouvement associatif tel que structuré a-t-il su trouver une légitimité auprès des autorités concernées? Auprès des personnes handicapées?
- ❑ Les associations se reconnaissent-elles dans le mouvement associatif?

Etudier cette question à chaque échelon de la structuration (associations/UR, associations/UP, associations/COPH)

Pour l'objectif 2 du projet : actions de sensibilisation

- ❑ Les résultats obtenus sont-ils validés par les acteurs (ceux qui ont mené les activités: le COPH, et les Unions provinciales et régionales)? Estiment-ils que les activités qu'ils ont menées (Fanamby, fêtes provinciales, assemblées générales, tables rondes) ont eu des résultats? Ces résultats correspondent-ils à ceux du projet? Si non, pourquoi cette différence?
- ❑ Parallèlement à l'efficacité, une estimation de l'efficience des actions de sensibilisation (moyens mobilisés / résultats obtenus) serait appréciée.

Pour l'objectif 3 du projet : formations

- ❑ Le COPH et les Unions s'estiment-ils formés sur la connaissance de leurs rôles, leur mandat, sur le leadership, la communication ?
- ❑ Par rapports aux résultats obtenus, les associations s'estiment-elles formées aux diverses pratiques enseignées: montage projet, gestion financière, administrative?
- ❑ Parallèlement à l'efficacité, une estimation de l'efficience des formations (moyens mobilisés / résultats obtenus) serait appréciée.

## 2.2. Questions relatives à la pertinence du projet

- Le choix de la structuration du mouvement en Associations, Unions Provinciales/Unions Régionales et COPH, est-il pertinent pour permettre une avancée des droits des personnes handicapées ? Cette question devra être traitée en tenant compte
  - contexte politique de la décentralisation de l'administration malgache
  - du contexte général dans lequel les mouvements associatifs évoluent et se structurent à Madagascar
- Le COPH est-il porteur des aspirations du mouvement associatif ?, Quelle est sa représentativité vis à vis des différents échelons du mouvement? Les associations et les Unions perçoivent-elles son rôle de manière correcte et le comprennent-elles ?. Le COPH répond-il à leurs attentes ?, si non pourquoi ?

## 2.3. Questions relatives aux effets

### Actions de sensibilisation

- Quels sont les effets des différentes actions de sensibilisation (Fanamby, Fêtes Provinciales, émissions radio, expositions, films)?
  1. Auprès du milieu associatif: les associations se sentent-elles valorisées?
  2. Auprès du grand public. Y a-t-il eu amélioration de l'image des personnes handicapées auprès du grand public? A-t-il connaissance des problèmes rencontrés par les personnes handicapées?
  3. Auprès des autorités: se sentent-elles concernées par de telles actions?
- Quels sont les effets des tables-rondes et des actions de lobbying auprès des Institutions (institutions nationales, provinciales, régionales et communales, collectivités locales)? Les institutions sont-elles suffisamment informées des problématiques liées au Handicap ? Connaissent-elles la loi et le décret ? Perçoivent-elles le rôle qu'elles pourraient jouer, leur a-t-on clairement défini ? Se sentent-elles interpellées?

Les effets devront être analysés à la fois à travers en termes quantitatif (nombre de personnes touchées) et qualitatif (qualité des messages reçus)

### Effets sur l'avancée des droits

- Le mouvement associatif a-t-il joué un rôle dans la promotion des droits ?

Est-il un interlocuteur valable et fiable en matière de droits?. Y a-t-il eu des avancées négociées par le mouvement associatif? Ces avancées sont-elles le fruit d'une action voulue et élaborée par le mouvement (plaidoyers) ou bien de rencontres fortuites et informelles?

Les effets devront être analysés à travers:

1. la perception de l'avancée des droits par des PH appartenant ou non au mouvement associatif, au niveau de l'environnement en général (la société) et de leur environnement de proximité (leur quotidien)

## 2. les négociations formelles et informelles avec les autorités concernées

### 2.4. Questions relatives à la pérennité

- La structuration mise en place est-elle pérenne?. Le mouvement a-t-il les moyens méthodologiques, matériels et financiers de continuer son action de manière autonome?. A-t-il compris son rôle ?. Est-il apte à l'assumer en terme de revendications, d'actions de lobbying et de plaider auprès des autorités. S'estime-t-il suffisamment développé et structuré pour engendrer sa propre dynamique ?

### 2.5. Questions relatives aux recommandations

Outre les recommandations spécifiques qui devront être faites sur chacun des thèmes précédemment exposés, il est demandé aux évaluateurs de développer une partie plus prospective concernant l'avenir du mouvement associatif.

Ce mouvement, tel qu'il se présente à la fin du projet, n'est pas figé. Il doit continuer à évoluer (nous parlons bien de "mouvement" associatif), afin de répondre du mieux possible aux aspirations des personnes handicapées et de s'adapter aux aléas et changements, tant internes que contextuels.

Quels seraient alors les dispositifs complémentaires à mettre en place qui permettraient à ce mouvement d'être évolutif? Et dans la mise en place ou la consolidation de ces dispositifs, quel pourrait être la place et le rôle de Handicap International.

## **METHODOLOGIE**

### **1- Pour la mission d'évaluation**

D'une manière générale, l'évaluation devra tenir compte des avis des différents acteurs et croiser les regards et la perception des avancées du projet par les bénéficiaires et les acteurs.

L'évaluation se fera sur la base de :

- Entretiens et visite au siège de Handicap International à Lyon (dans le cas d'un consultant non local)
  - ⇒ Rencontre et entretien avec le Responsable de Programme Océan Indien
  - ⇒ Rencontre et entretien avec le Responsable de la Coordination Technique
- Un travail préparatoire de consultation d'éléments bibliographiques :
  - ⇒ Document de projet
  - ⇒ Rapports intermédiaires année 1 et année 2
  - ⇒ Rapport d'évaluation du dispositif de classe adaptée (disponible en mars 2003)
  - ⇒ Rapports de suivi mensuel des activités par province
  - ⇒ Rapports spécifiques par activité des partenaires, contrats-projets signés avec les partenaires

⇒ Rapports de mission des animateurs, Plan d'Action Annuel Programme 2000, 2001, 2002 et 2003.

➤ Le choix des sites sur lesquels portera l'évaluation sera déterminé par l'équipe HI Madagascar avant la mission d'évaluation. Deux sites, Antananarivo et une province, seront choisis, l'évaluateur pourra intervenir dans les critères de choix des sites.

➤ Des entretiens, rencontres et questionnaires avec les personnes ayant travaillé sur ce projet

⇒ Equipe HI Madagascar (équipe de Direction et de coordination du programme, équipe d'animateurs)

⇒ Partenaires du projet

⇒ Bénéficiaires du projet

⇒ Acteurs institutionnels, bailleurs

➤ Des sondages aléatoires auprès :

⇒ de la population en général pour l'impact de la sensibilisation

⇒ de la population handicapée pour l'impact de l'avancée des droits

Deux capitales de province (selon les sites retenus) seront choisies, ainsi que deux villes de secondes importances. Les enquêtes seront menées par des enquêteurs extérieurs et fonction d'un questionnaire qui sera établi au préalable. Ce questionnaire sera spécifique et traduit en malgache.

➤ Sur les deux sites sélectionnés (Antananarivo et une province)

⇒ Rencontres avec les partenaires du projet (COPH, UP/UR et associations)

⇒ Rencontres avec les bénéficiaires

⇒ Rencontres avec des personnes handicapées appartenant ou non au mouvement associatif

⇒ Rencontres avec les autorités locales (communales, Provinciales)

## **2- Pour la restitution**

➤ A la fin de la mission de terrain, les premiers résultats et recommandations seront présentés par l'évaluateur et discutés en atelier:

⇒ avec l'équipe HI Madagascar (Directrice et coordinateurs)

⇒ avec les principaux acteurs (partenaires, bailleurs et bénéficiaires)

➤ Suite à ces ateliers, un premier rapport sera rédigé par l'évaluateur et présenté au siège de HI (Responsable de programme, Coordination Technique et Directrice Programme Madagascar par mail). Ce rapport sera co-validé par HI et l'évaluateur, Un membre de F3E participera à la restitution.

➤ Suite à cette validation et tenant compte des différentes remarques, le rapport final sera transmis par l'évaluateur en trois exemplaires papier et une version informatique.

## Moyens

### 1- Humains

Nous proposons la combinaison de deux personnes pour réaliser cette évaluation, compte tenu de l'ampleur du programme.

Les profils et les compétences requises par l'équipe d'évaluateurs seront les suivantes :

Coordinateur principal	Evaluateur
<b>Responsabilités:</b> Chargé de la coordination et de la méthodologie de l'évaluation	<b>Responsabilités:</b> Chargé notamment de l'évaluation du volet sensibilisation (impact et efficience)
<b>Compétences requises:</b> Connaissance et expérience confirmée d'évaluations de projets Connaissance du domaines des ONG et des projets de développement Connaissance de la problématique du milieu associatif et de sa structuration Connaissance dans le domaine des droits des personnes vulnérables	<b>Profil requis obligatoire:</b> Connaissance et expérience d'évaluations de projets Connaissance en méthodes et outils de sensibilisation Connaissance de la culture et langue malgache
<b>Compétences souhaitées :</b> Connaissance du domaine du Handicap ou des personnes vulnérables Connaissance de Madagascar	

L'équipe de HI Madagascar assurera la logistique locale liée au bon déroulement de l'évaluation (prise de RV, logement, transports locaux...)

## **2- Financiers**

Le budget de l'évaluation ne doit pas excéder 20.000€ (y compris frais administratifs 5% et divers et imprévus 5%).

Ce budget comprend les honoraires et perdiems des experts, les voyages internationaux et déplacements internes, les frais de constitution du dossier.

### **CALENDRIER DE L'ÉVALUATION**

#### **1- Pour la mission**

Le projet prenant fin le 30 avril 2003, la mission d'évaluation est souhaitée en mai-juin 2003.

Temps de mission indicatif :

<b>Coordinateur principal</b>	<b>Evaluateur</b>
Préparation: 1 jour Lyon = 1 jour Antananarivo = 8 jours Site province = 6 jours Rédaction pré-rapport et restitution terrain = 5 jours Restitution Lyon = 1 jour	Antananarivo = 8 jours Site province = 6 jours Synthèse et restitution = 3 jours
Total = 22 jours	Total = 17 jours
Soit un nombre total de <b>39 jours</b>	

#### **2- Pour la remise des documents au F3E à l'issue de la mission**

La remise du rapport provisoire devra intervenir 2 semaines après la fin de la mission terrain.

Le rapport final, incluant les commentaires et remarques de HI devra être transmis au plus tard 2 mois après la fin de la mission.



**ANNEXE V**  
**OFFRE DE SERVICES DU COTA**





**COTA asbl**  
Rue de la Révolution, 7  
1000 Bruxelles  
Belgique

Tél. : 32 2 218 18 96  
Fax : 32 2 223 14 95  
info@cota.be  
<http://www.cota.be>  
Banque : 068-0777310-76  
TVA : BE 420 280 412

## *Offre de services*

# **EVALUATION DU PROJET D'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A MADAGASCAR PAR LA PROMOTION ET LA CREATION D'UN MOUVEMENT ASSOCIATIF STRUCTURE.**

**HANDICAP INTERNATIONAL**

**Février 2003**

# TABLE DES MATIERES

<b>I</b>	<b>PRESENTATION DU COTA.....</b>	<b>97</b>
1	. Présentation générale.....	97
2	. Motivation du COTA par rapport à l'évaluation requise .....	97
3	. Compétences et expérience du COTA en lien avec l'évaluation requise .....	97
<b>II</b>	<b>COMPREHENSION DES TERMES DE REFERENCE.....</b>	<b>99</b>
1	. « Logique d'intervention » de l'évaluation : .....	99
2	. « Logique d'intervention » du projet : .....	100
3	. Questions à traiter.....	101
<b>III</b>	<b>METHODOLOGIE DE L'EVALUATION .....</b>	<b>104</b>
1	. Concepts méthodologiques généraux.....	104
2	. Méthode d'analyse.....	104
3	. Phases de l'évaluation .....	105
<b>IV</b>	<b>MOYENS HUMAINS .....</b>	<b>106</b>
<b>V</b>	<b>CALENDRIER ET CHRONOGRAMME.....</b>	<b>106</b>
<b>VI</b>	<b>PROPOSITION FINANCIERE .....</b>	<b>107</b>
<b>VII</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>108</b>
	Annexe 1 : CV. de la coordinatrice de l'évaluation.....	109
	Annexe 2 : CV. de l'évaluatrice locale.....	114

## **I. PRESENTATION DU COTA**

### **1. Présentation générale**

Le COTA est une ONG belge active depuis 1979 dans les secteurs de l'offre de services en matière de coopération et de l'éducation au développement.

En matière d'offre de services, le COTA a centré son activité sur la documentation, l'information et l'appui technique et méthodologique aux organisations de développement du Nord. En particulier, il réalise des études et recherches sur les méthodologies et pratiques de la coopération, et a développé des activités de consultance, principalement pour l'identification et l'évaluation d'actions et instruments de développement (projets, programmes, politiques, lignes budgétaires, institutions). En près de vingt ans, le COTA a réalisé environ 200 missions d'évaluation ou d'identification, dont une centaine les cinq dernières années. Ces travaux ont été réalisés à la demande de commanditaires divers, tels des ONG belges et européennes, la Commission européenne, des agences de coopération bilatérale (en Belgique et au Luxembourg), des agences internationales (Nations Unies, Agence de la Francophonie)...

### **2. Motivation du COTA par rapport à l'évaluation requise**

L'appel d'offre d'Handicap International a retenu toute notre attention car le projet à évaluer nous semble intéressant, s'agissant d'un projet d'« empowerment » des personnes en situation de handicap et de renforcement du mouvement associatif.

Ce type de projet est en cohérence avec la vision du développement qu'a le COTA, dans le sens où c'est une perspective d'autonomisation des communautés locales du Sud qui est recherchée, et qu'il s'agit d'appuyer une minorité significative de la communauté malgache, constituée par des personnes vulnérables, pour accéder à ses droits et développer ses potentialités comme toute autre composante de la société.

### **3. Compétences et expérience du COTA en lien avec l'évaluation requise**

Les compétences et l'expérience utile du COTA pour cette évaluation sont :

- Une très bonne connaissance du secteur ONG et des projets de développement
  
- Une expérience importante d'évaluation de projets de développement dans le Sud, notamment de projets ONG, dont plusieurs touchent au fonctionnement institutionnel d'ONG ou de réseaux d'organisations :
  - Evaluation de l'intervention « Appui institutionnel au Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement » au Burkina Faso (2002, Coopération Technique Belge (CTB)).
  - Evaluation de la convention d'objectifs sur le concept ESOP (Entreprises de services et organisations de producteurs) entre le CIDR « Centre International de Développement et de Recherche » et le MAE France - Missions en France, au Bénin, Togo, Mali et Burkina Faso, Mali (2002, F3E ).
  - Evaluation et diagnostic institutionnel d'Enfance Tiers-Monde (2002, Enfance Tiers-Monde)
  - Evaluation institutionnelle de « Chrétiens pour le Sahel » (Lux.). Mission au Burkina Faso (2002, Uniconsult)
  - Diagnostic institutionnel et évaluation du fonctionnement de l'ONG belge Japabel, (2001, Japabel)
  - Diagnostic institutionnel et évaluation du fonctionnement de l'ONG belge SOS-Layettes (2001, SOS-Layettes)

- Evaluation de la convention d'objectifs GRDR (Groupe de Recherche sur le Développement Rural) et le MAE France : "Dispositif d'accompagnement pour le développement multilocal dans les régions d'origine des migrants Mali - Mauritanie - Sénégal" (2000/2001, F3E (F)).
  - Identification d'un plan d'action pour l'émergence d'organisations professionnelles agricoles au Burkina-Faso (1997, DG8/CE).
  - Etude du fonctionnement institutionnel de cinq ONG luxembourgeoises (1999, Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché du Luxembourg, Direction de la Coopération au Développement).
- Diverses expériences de travail à Madagascar, de même que l'expérience propre de la consultante proposée pour le poste de coordinateur principal de l'évaluation (cf. CV en annexe), notamment :
- Evaluation de quatre projets de coopération universitaire à Madagascar (2003,CUD)
  - Evaluation de la convention d'objectifs entre les AFDI « Agriculteurs français et développement international(France) et le MAE France : « Les échanges paysans : support de l'autonomie et de l'organisation professionnelles ». Missions en France, Burkina Faso, Mali, Bénin, Togo, Madagascar (2001, F3E).
- Diverses expériences d'évaluation de projets qui touchent au domaine des personnes vulnérables, de même que l'expérience de la Secrétaire générale du COTA dans le domaine du handicap (cf. CV en annexe), notamment :
- Evaluation du projet de construction d'un foyer pour enfants handicapés en Afrique du Sud (1998, ONG Luxembourgeoise Bridderlech Delen , Ministère des Affaires Etrangères Luxembourgeois).
  - Evaluation du projet "Construction d'un hôpital et d'un centre de rééducation pour enfants handicapés à Banepa -FNEL/96/001" et "Reconstruction partielle et équipement de la Bisankhu Naryan secondary school à Godam Chowr- FNEL/95/6/01" au Népal (1998, ONG Luxembourgeoise FNEL, Ministère des Affaires Etrangères Luxembourgeois).

## II. COMPREHENSION DES termes de référence

Le "cadre logique" (conçu par le CAD de l'OCDE et la CE) développe sa propre acception des différents concepts d'objectifs, résultats attendus, hypothèses. Cette acception, bien souvent différente de l'usage qui en est fait habituellement, force une meilleure cohérence et, à tout le moins, une plus grande homogénéité dans la formulation des projets et programmes.

Pour faciliter la présentation de notre compréhension des termes de référence, ainsi que celle de la méthodologie proposée, nous avons choisi d'utiliser cet outil. Selon cette méthodologie, notre compréhension des objectifs de l'évaluation et celle du projet se traduisent par les logiques d'intervention suivantes :

### 1. « Logique d'intervention » de l'évaluation :

<b>Objectifs globaux<sup>19</sup> :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'élaboration d'un nouveau programme HI pour Madagascar est facilitée/ validée</li><li>- L'expérience de HI à Madagascar alimente la réflexion pour définir la stratégie régionale des programmes d'HI dans l'Océan Indien</li><li>- L'expérience dans les domaines touchés par le projet (défense et revendication des droits des personnes handicapées, soutien associatif, création et structuration de collectifs d'associations, dispositifs participatifs, outils de sensibilisation...) est capitalisée et bénéficie à d'autres ONG membres du F3E</li></ul>
<b>Objectif spécifique :</b> <p>Des conclusions sur le projet réalisé, et des recommandations et orientations dans la perspective d'un nouveau programme HI à Madagascar sont formulées.</p>
<b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'efficacité du projet est mesurée et analysée</li><li>- La pertinence des choix en matière de partenaires et de structuration du mouvement associatif est analysée</li><li>- Les effets du projet en termes de sensibilisation et d'avancée des droits des personnes handicapées sont mesurés</li><li>- La pérennité du mouvement associatif est analysée</li><li>- Des recommandation sont formulées par rapport à l'avenir du mouvement associatif malgache, du rôle éventuel de HI dans le futur de ce mouvement.</li></ul>

---

<sup>19</sup> Ces objectifs globaux cadrent l'évaluation mais n'en font bien sûr pas partie. L'évaluation devrait aider HI à atteindre ces objectifs globaux.

## 2. « Logique d'intervention » du projet :

Nous présentons ici notre compréhension du cadre logique du projet à évaluer, basée sur les informations contenues dans les termes de référence.

<b>Objectif global :</b>	
L'accès aux droits des personnes handicapées (PH) est renforcé, ce qui permet le développement de leurs potentialités et capacités.	
<b>VOLET I</b>	
<b>Objectif spécifique :</b>	
Un mouvement associatif est développé et structuré	
<b>Résultat attendu R1:</b>	<b>Activité R1 :</b>
Des décrets d'application de loi en faveur des PH sont élaborés ou en bonne voie de l'être, en tenant compte des orientations données dans le cadre du projet	Promotion des droits de PH auprès des personnalités politiques responsables de cette matière à travers un groupe ressource
<b>Résultat attendu R2 :</b>	<b>Activité R2 :</b>
Un collectif national et des Unions provinciales et régionales sont créés	
<b>Résultat attendu R3:</b>	<b>Activité R3 :</b>
Les cadres du collectif national et des Unions provinciales et régionales sont capables de gérer leur organisation	Formation des cadres
<b>VOLET II</b>	
<b>Objectif spécifique :</b>	
Les droits des PH sont mieux connus et le mouvement associatif est reconnu par la communauté malgache	
<b>Résultat attendu R1:</b>	<b>Activités R1 :</b>
L'opinion publique est sensibilisée aux handicaps non acceptés et les discriminations diminuent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la médiatisation des actions des associations</li> <li>- Organisation de la semaine du handicap mental avec les associations</li> <li>- Création et diffusion d'un spectacle de marionnettes pour le grand public et dans les écoles pour lutter contre la discrimination</li> <li>- Organisation d'une manifestation nationale pour les journées mondiales PH</li> <li>- Soutien à l'organisation de fêtes</li> </ul>

	provinciales
<b>Résultat attendu R2:</b>  La population handicapée est informée et sensibilisée au sujet de ses droits	<b>Activités R2 :</b>  - Réalisation de 2 documents vidéo valorisant les actions menées dans la reconnaissance des droits - Soutien au journal des associations - Réalisation et diffusion d'une exposition sur les droits des PH
<b>VOLET III</b>	
<b>Objectif spécifique :</b>  Les capacités organisationnelles et opérationnelles des associations locales sont renforcées	
<b>Résultat attendu R1:</b>  Les cadres des associations locales sont capables de gérer leurs associations	<b>Activité R1 :</b>  Formation et suivi des cadres à la gestion, aux pratiques démocratiques, à l'élaboration de projets, à la recherche de financement, et à la communication externe
<b>Résultat attendu R2 :</b>  Les animateurs des associations locales disposent d'outils adaptés à l'exercice de leurs tâches et sont plus compétents	<b>Activité R2 :</b>  - Rédaction et diffusion d'un guide sur le handicap mental - Appui -accompagnement des animateurs à la sensibilisation des enseignants pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants handicapés - Soutien à la création de classes intégrées - Soutien à la création et la gestion de lieux de proximité, d'accueil des enfants déficients mentaux

### 3. Questions à traiter

Nous proposons une réorganisation des questions d'évaluation en fonction du cadre d'évaluation que le COTA a l'habitude d'utiliser. Les données récoltées, leur analyse et les conclusions tirées apporteront les réponses aux questions soulevées dans les termes de référence, résultats attendus de l'évaluation.

Les critères ci-dessous utilisent les termes d'objectifs globaux et spécifiques, de résultats et d'activités tels que définis dans les cadres logiques construits.

## 1. Pertinence

**Le projet et ses objectifs étaient-ils appropriés par rapport aux problèmes réels, aux besoins et priorités des PH à Madagascar ?**

- Quelle est la pertinence du projet par rapport à la loi de 1998 en faveur des PH et la création du COPH en 1999 ?
- Quelle est la pertinence du projet par rapport à la situation politique ?
- Etait-ce le bon moment pour réaliser ce projet ?
- Le COPH est-il la structure ad hoc à renforcer pour jouer rôle que le projet veut lui donner?
- La structuration du mouvement en associations, Unions provinciales, Unions régionales et collectif national est-elle adéquate ?
- La modification du comportement du grand public envers les PH est-elle un pas nécessaire vers une meilleure intégration de ces PH?

## 2. Efficience

**Dans quelle mesure les moyens (ressources humaines et financières) et activités ont-ils été convertis en résultats ? Les moyens et activités mis en œuvre ont-ils été adaptés aux résultats à atteindre, et aux résultats obtenus ? Les résultats ont-ils été atteints à des coûts raisonnables ?**

- De quelle manière les moyens humains et matériels ont-ils été répartis dans les trois grands volets du projet?
- Dans quelle mesure les résultats sont-ils atteints dans chacun des volets?
  - Structuration du mouvement
    - ☞ le fonctionnement interne du mouvement à chaque niveau est-il opérationnel? au niveau du COPH et des Unions, les acteurs sont-ils satisfaits des résultats de leur formation?
    - ☞ les associations se reconnaissent-elles dans le mouvement? (niveau d'intégration des différents étages du mouvement)
    - ☞ les autorités compétentes reconnaissent-elles le mouvement comme légitime?
  - Sensibilisation
    - ☞ les acteurs, aux différents niveaux du mouvement estiment-ils que leurs actions de sensibilisation ont contribué aux résultats attendus, ont eu d'autres résultats ? Dans quelle mesure ces résultats ont-ils été objectivement atteints?
  - Renforcement des associations
    - ☞ au niveau des associations, les acteurs s'estiment-ils formés aux pratiques enseignées?
    - ☞ quelles sont les améliorations objectives apportées dans le fonctionnement des associations?

### **3. Efficacité**

**Dans quelle mesure les objectifs spécifiques de l'action sont-ils réalisés grâce aux résultats atteints ?**

- Dans quelle mesure les résultats ont-ils contribué à la réalisation des trois objectifs spécifiques du projet ?
- Dans quelle mesure les résultats, décrits dans le point précédent ont-ils contribué à
  - développer et structurer le mouvement associatif
  - vulgariser et promouvoir les droits des PH et faire reconnaître le mouvement associatif dans la communauté malgache
  - renforcer les capacités des associations locales ?

### **4. Impact**

**Dans quelle mesure les trois objectifs spécifiques atteints contribuent-ils à atteindre l'objectif global ?**

Dans quelle mesure le mouvement associatif développé et structuré, les droits des PH mieux connus par la population, le mouvement associatif reconnu par la communauté malgache, et les capacités des associations locales renforcées contribuent-ils à ce que l'accès aux droits des PH soit renforcé, et au développement de leurs potentialités et capacités ?

### **5. Viabilité**

**Dans quelle mesure les résultats et bénéfices du projet seront-ils maintenus après sa réalisation ?**

- Le mouvement mis en place est-il pérenne ?
- Sa structuration est-elle solide? Son rôle est-il correctement appréhendé?
- Les différentes organisations peuvent-elles envisager sereinement leur avenir, tant du point de vue des capacités acquises que du financement de leur fonctionnement? Quel est le rôle de HI dans cet avenir?

### **6. Recommandations**

En plus des recommandations sur les différents points traités dans l'évaluation, ce point comportera une réflexion prospective sur les besoins d'appui du mouvement et du rôle que HI pourrait y jouer.

### III. Méthodologie de l'évaluation

#### 1. Concepts méthodologiques généraux

De manière générale, le COTA considère l'évaluation en fin de projet comme un exercice partagé et constructif qui permet :

- d'échanger des informations entre les différents partenaires et acteurs qui ont été impliqués dans le projet, car c'est un moment particulier dans le cycle du projet, qui permet de rassembler ceux-ci afin de réfléchir ensemble, de communiquer, de se concerter ;
- d'alimenter la capitalisation d'expérience, car l'évaluation permet de traiter l'information de manière systématique, de l'analyser et éventuellement de la comparer à d'autres actions mises en œuvre dans des conditions similaires.

Comme à tous les stades d'une évaluation de projet, mais surtout lors de la phase de terrain et des rencontres avec les bénéficiaires, le COTA tente de mettre en œuvre des méthodes participatives. Le COTA prend en compte la taille et la dynamique interne des groupes d'acteurs, notamment des bénéficiaires, ainsi que le temps disponible. Au minimum, pour chaque groupe, une séance de travail (réunion) menée sous forme d'entretiens semi-dirigés est à prévoir. Ces séances sont suivies de visites de terrain. Selon les cas, le travail se fait en présence ou non des membres du personnel du projet en vue de préserver l'indépendance de l'évaluation. En fin d'évaluation, une séance de restitution et de validation des conclusions est organisée sur le terrain avec le personnel du projet. Elle est suivie d'une restitution finale.

#### 2. Méthode d'analyse

Malgré l'ordre de priorité des résultats attendus présenté dans les termes de référence qui sera pris en compte (1. Effets du projet en termes de sensibilisation et d'avancée des droits des PH sont mesurés, 2. Pertinence des partenariats, 3. Résultats atteints, 4. Recommandations pour le futur), l'analyse sera effectuée et présentée selon l'ordre des critères suivants :

1. Pertinence : celle-ci nous semble être le premier critère à analyser car il éclaire sur le cadre général de l'intervention ;
2. Efficience : dans la mesure où l'analyse de l'efficience implique la recherche des résultats atteints par le projet, il est nécessaire de poursuivre par celle-ci, qui nous donnera les éléments pour analyser le critère suivant ;
3. Efficacité : celle-ci apprécie la réalisation des objectifs spécifiques, et est également un préalable indispensable à l'analyse du critère suivant ;
4. Impact : les effets recherchés du projet
5. Viabilité : lorsque les résultats atteints, objectifs réalisés et effets obtenus auront été mis en évidence, l'analyse de leur viabilité sera envisagée.

### 3. Phases de l'évaluation

L'évaluation se déroulera en trois phases :

#### 3.1. PHASE PREPARATOIRE

La première étape de l'évaluation consistera, sur base de la lecture du document de projet, et d'un entretien avec le responsable de programme à Lyon, de compléter et valider le cadre logique, en particulier la logique d'intervention, et sa cohérence.

Cette étape préliminaire nous paraît importante pour pouvoir harmoniser la compréhension du projet et des termes utilisés pour la définition des critères d'évaluation conforme à la méthodologie du Cycle de projet (cf. définitions ci-dessus).

Cette étape est suivie par la lecture et l'analyse des documents relatifs au projet (cf. TdR). Sur base des informations récoltées, la mission de terrain sera préparée : programme de travail, choix des sites à visiter à proposer à l'équipe HI Madagascar (en fonction des sites qui nous semblent réunir le plus d'éléments utiles à l'analyse requise), établissement de la 'liste des personnes à rencontrer', élaboration de grilles d'entretien.

#### 3.2. PHASE DE TERRAIN :

- Rencontre avec les principaux acteurs concernés par l'action : essentiellement les responsables et membres du personnel local du projet, les partenaires, les bénéficiaires, les bailleurs. Ces rencontres se feront sous forme d'entretiens semi-dirigés ou d'éventuels ateliers participatifs. (Notons qu'il nous semblerait intéressant de rencontrer également à Antananarivo (ou à l'autre site visité) des coordinateurs de sites autres que ceux visités, au cas où cela serait possible).
- Sondages aléatoires auprès de la population en général et de la population handicapée pour mesurer l'impact du projet. Le questionnaire et la définition des échantillons de population qui feront l'objet de sondage seront définis de manière concertée entre le coordinateur de l'évaluation et l'évaluateur local. En plus de son implication dans l'ensemble de l'évaluation du projet, l'évaluateur local se chargera plus particulièrement de ces sondages, notamment de la traduction du questionnaire, du recrutement des enquêteurs, de leur briefing, de l'appui et la supervision de l'application des questionnaires, ainsi que de l'analyse des résultats.
- Rédaction d'un pré-rapport et élaboration de conclusions et de recommandations provisoires (2 jours)
- Restitution : réunion de restitution à l'équipe HI Madagascar (Directrice et coordinateurs) (un demi-jour) suivie d'un atelier participatif de restitution avec les principaux acteurs concernés (un demi-jour)

#### 3.3. PHASE FINALE :

D'éventuelles informations supplémentaires seront recherchées si nécessaire. Le rapport provisoire sera alors rédigé et envoyé à HI Lyon et à la directrice de HI Madagascar. Il fera ensuite l'objet d'une restitution à Lyon. Tenant compte des commentaires reçus suite à la lecture de ce rapport et lors de la restitution, le rapport final sera élaboré et transmis à HI Lyon.

#### IV. Moyens humains

Pour répondre aux compétences requises, le COTA propose une équipe de deux évaluateuses, dont les CV sont joints en annexe :

- Une évaluateuse du Nord : Geneviève de Crombrughe, coordinatrice principale de l'évaluation : experte qui a une longue expérience de l'évaluation de projets, une très bonne connaissance du domaine des ONG et associations (est présidente du COTA), une très bonne connaissance des projets de développement, ainsi qu'une connaissance de Madagascar.
- Une évaluateuse locale : Albertine Razafiarimanga, experte qui a une bonne expérience de l'évaluation, une bonne expérience d'associations malgaches et de leur fonctionnement, une connaissance et expérience en méthodes participatives d'animation, de communication, et enfin une excellente connaissance de la culture et de la langue malgache.

#### V. Calendrier et chronogramme

L'évaluation aura lieu comme requis en mai-juin.

A titre indicatif, le calendrier suivant est proposé :

- Pour la coordinatrice :
  - Phase préparatoire : entre le 12 et le 14 mai : 2 jours
  - Mission de terrain : entre le 15 mai et le 5 juin : 17 jours
  - Phase finale : entre le 6 et le 15 juin : 3 jours
- Pour l'évaluateuse locale :
  - Mission de terrain : entre le 15 mai et le 5 juin : 17 jours

## VI Proposition financière

**BUDGET PREVISIONNEL EN EUROS**

Objet	Quantité	Coût unitaire	Coût total
<b>Honoraires</b>			
<b>Coordinatrice principale</b>			
Phase préparatoire	2	400	800
Mission de terrain	17	400	6 800
Phase finale	4	400	1 600
<b>Consultante locale</b>	19	150	2 850
<b>Enquêteurs locaux</b>	Forfait	200	200
<i>sous-total</i>			<b>12 250</b>
<b>Transport</b>			
Vols internationaux Bxl-Madag-Bxl	1	1 500	1 500
Transport Bxl-Lyon-Bxl	2	200	400
Transports locaux	Forfait	940	940
<i>sous-total</i>			<b>2 840</b>
<b>Per diem</b>			
Coordinatrice principale - Madagascar	17	120	2 040
Consultante principale - Lyon	2	130	260
Consultante locale - Madagascar	17	30	510
<i>sous-total</i>			<b>2 810</b>
<b>Constitution dossier</b>	Forfait	280	<b>280</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>18 180</b>
<b>Frais administratifs</b>	5,00%	du sous-total	<b>909</b>
<b>Imprévus</b>	5,00%	du sous-total	<b>909</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>19 998</b>

## VII ANNEXES

- Annexe 1 : CV. Geneviève de Crombrugghe, coordinatrice de l'évaluation
- Annexe 2 : CV. Albertine Razafiarimanga, évaluatrice locale

## **Annexe 1 : CV. de la coordinatrice de l'évaluation**

**Geneviève de Crombrughe**, née à Bruges (Belgique), le 23 avril 1942.

Adresse: rue de la Sapinière, 33, 1170 Bruxelles. Belgique.

Tél. et fax.: 02.675.15.97

e-mail:genevieve@cota.be

### **ETUDES**

Humanités gréco-latines en néerlandais, au lycée Hemelsdaele à Bruges.

Diplôme de traduction et interprétation (anglais et espagnol) à l'Institut Marie Haps à Bruxelles.

Maîtrise (M.A.) en journalisme à l'université de Stanford en Californie, USA.

### **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

#### **Dans le domaine de la coopération au développement**

**79-80.** Pour le compte d'un groupe d'ONG belges, analyse des objectifs et des modes de fonctionnement des organismes impliqués dans l'étude et la diffusion de la technologie appropriée dans plusieurs pays d'Europe. Cette étude a abouti à la création du COTA (Collectif d'échanges pour la Technologie Appropriée) à Bruxelles.

**80-86.** Secrétaire Générale du COTA, organisme de services techniques et sociologiques, orientés vers les petits projets de développement dans le Tiers Monde. A ce titre, en plus des responsabilités de gestion de cette organisation

- Coordination d'une étude sur les démarches porteuses de développement, regroupant sept études thématiques (concernant le bois de feu, la conservation des céréales, l'épargne et le crédit rural, etc.) Etude réalisée pour le compte de la DG VIII de la Commission de l'Union Européenne en 1983.
- Coordination d'une étude d'évaluation des petits projets de développement, financés par des ONG ou par les fonds de micro-réalisations du FED. Cette étude comportait 17 études de cas, choisies tant dans des pays ACP que non ACP. Réalisation de deux de ces études de cas, une pêcherie au Rwanda et un système d'irrigation au Kenya et rédaction de la synthèse finale (en collaboration avec Mick Howes et Mark Nieuwkerk). Etude réalisée pour la DG VIII de la Commission de l'Union Européenne en 1985 et 86.
- Membre du Comité organisateur du réseau international SATIS, regroupant une centaine de centres -principalement dans les PVD- s'occupant de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations relatives aux problèmes de développement (1982-85). A ce titre, missions d'étude dans des centres membres du réseau au Sénégal, en Bolivie, au Pérou et en Inde.

**Depuis 1988**, consultante indépendante, spécialisée dans l'identification et l'évaluation de programmes de développement ainsi que dans l'évaluation des politiques de développement.

#### **1988**

- Pour une ONG italienne, identification des actions à entreprendre pour assurer la viabilité d'un projet d'eau potable dans des camps de réfugiés Erythréens au Soudan
- Pour une ONG belge, évaluation d'une organisation locale d'appui au développement au Rwanda.

#### **1989**

- Pour une ONG belge, évaluation d'un programme de développement rural au Pérou, géré par une organisation locale.
- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, participation à une étude sur les méthodes d'identification, de suivi et d'évaluation dans les petits projets. Dans ce cadre, analyse d'organisations locales au Pérou, au Zimbabwe, en Inde, au Mali et dans quatre pays européens (Belgique, Italie, Allemagne et Danemark).

#### **1990**

- Pour une fédération d'ONG italiennes, participation à leurs activités de réflexion et de formation concernant l'évaluation des projets de développement.

#### **1991**

- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, chef de mission pour une évaluation du programme des microréalisations en Zambie, essentiellement consacré aux infrastructures sociales.
- Pour le PNUD, évaluation d'un programme d'approvisionnement en eau potable dans les villages du Lesotho.

#### **1992**

- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, chef de mission pour une évaluation du programme des microréalisations à Madagascar, consacré aux infrastructures sociales et productives.
- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, participation à une étude sur le soutien au développement institutionnel des organismes du Sud. Dans ce cadre, mission auprès de trois organisations locales dans le Sud de l'Inde et missions auprès d'ONG d'Allemagne, des Pays-Bas et d'Italie.
- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, chef de mission pour une évaluation du programme des microréalisations en Ouganda, consacré essentiellement aux activités productives.

#### **1993**

- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, participation à une étude sur le développement intégré dans les projets ONG, confiée l'Institut d'Etudes de Développement de Louvain. Missions de terrain auprès de quatre organisations Indiennes et deux Philippines. Participation à la rédaction du document de synthèse.

## 1994

- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, chef de mission pour l'évaluation des programmes de microréalisations au Mali.
- Pour le service de cofinancement ONG de la DG VIII de la Commission de l'UE, mission d'évaluation d'un projet d'organisation paysanne géré par une ONG italienne dans la région de Kayes au Mali.
- Pour l'AGCD (coopération belge), participation à l'évaluation d'un nouvel instrument de cofinancement des ONG belges introduit il y a trois ans, le financement par programme.

## 1995

- Pour le service de la Coopération Décentralisée de la DG VIII de la Commission de l'UE, mission d'étude en Zambie pour identifier les possibilités d'y mener des programmes de Coopération Décentralisée.
- Pour le service de la Coopération Décentralisée de la DG VIII de la Commission de l'UE, mission d'identification de programmes de Coopération Décentralisée à l'Ile Maurice.
- Pour une ONG Belge, mission d'appui et d'évaluation dans un centre de formation pour la jeunesse rurale à **Madagascar**.

## 1996

- Pour l'assemblée des ONG francophones (ADO), étude sur les forces et les faiblesses du système de co-financement des ONG par les pouvoirs publics Belges afin d'aboutir a des propositions pour le renouvellement des règles de ce co-financement.
- Pour une ONG Belge (Entraide et Fraternité), analyse des procédures du service projets du siège à Bruxelles.
- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, évaluation de quatre projets ONG en Inde, mis en oeuvre par des ONG allemandes.

## 1997

- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, chef de mission pour l'évaluation du programme des microréalisations au Botswana.
- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, chef de mission pour l'évaluation du programme des microréalisations au Swaziland.

## 1998

- Pour la DG VIII de la Commission de l'UE, étude de faisabilité pour l'introduction d'un programme de coopération décentralisée au Swaziland.
- Pour le gouvernement Luxembourgeois, évaluation de projets d'ONG co-financés en Inde.
- Pour la coopération Belge (AGCD), évaluation du programme de micro-interventions au Guatemala et en Bolivie.

## 1999

- Pour une ONG Belge (PROTOS), évaluation d'un programme d'adductions d'eau potable en Haïti.

- Pour cette même ONG, évaluation de ses projets eau potable en Equateur.

## **2000**

- Pour le service évaluation du SCR de la Commission de l'UE, coordination d'une évaluation de la ligne budgétaire "Coopération Décentralisée". Missions de terrain en Uruguay et au Pérou. Responsable de la rédaction du rapport de synthèse (en collaboration avec Marc Lévy).

## **2001-2002**

- Pour le service évaluation du SCR de la Commission de l'UE, coordination d'une évaluation de l'appui institutionnel apporté aux Ordonnateurs Nationaux des pays ACP. Missions de terrain en Papouasie Nouvelle Guinée, Iles Solomon et Fidji. Responsable de la rédaction du rapport de synthèse (en collaboration avec Marc Lévy).

## **2002**

- Pour la Délégation de la Commission de l'UE, participation aux missions d'appui au Programme des Microréalisations au Surinam (en collaboration avec l'ONG française IRAM)

## **2003**

- Pour une ONG belge néerlandophone, coordination de l'évaluation globale de leurs objectifs stratégiques.

## **Mandats institutionnels**

- Depuis 1986, membre du Conseil d'Administration du COTA (présidente depuis 1999).
- De 1988 à 1992, membre de la commission de sélection des projets du NCOS, regroupement des ONG néerlandophones belges.
- De 1988 à 2000, membre de la Commission Programmes et Projets du CNCD, regroupement des ONG francophones belges. Présidente de cette commission de 1991 à 1997.
- De 1992 à 1995, membre -en tant qu'expert indépendante- de la Commission de Concertation pour les Projets ONG co-financés (CCP) de l'AGCD (coopération belge).

## **Expérience dans d'autres domaines**

- 1967-71. Attachée de Presse du Design Centre de Bruxelles, centre d'exposition du design industriel belge.
- 1976-77. Journaliste en Algérie. Correspondante du quotidien La Libre Belgique.

## **LANGUES**

- Langue maternelle: français.
- Très bonne connaissance du néerlandais, de l'anglais et de l'espagnol (écrits et parlés).

- Bonne connaissance de l'italien et de l'allemand (parlés).

## Annexe 2 : CV. de l'évaluatrice locale

Nom et prénoms : RAZAFIARIMANGA Albertine

Profession : Géographe-Socio-organisateur formateur  
Staff technique de la Direction

Date de naissance : 22 Avril 1957

Années d'emploi au sein de la firme : 10 ans

Nationalité : Malagasy

---

### PRINCIPALES QUALIFICATIONS :

Ma formation de Géographe est un atout important que j'ai utilisé pour acquérir un savoir et savoir-faire dans le domaine d'approche en milieu rural et de comprendre la société rurale Malgache.

En outre, je dispose d'une certaine maîtrise de la méthode d'animation participative que je privilégie au cours de mes différentes prestations.

J'ai été responsable d'un bon nombre d'études, d'évaluation et de mise en oeuvre d'organisations rurales et qui m'a valu d'être un partenaire de confiance dans le domaine des études, de l'évaluation et de la mise en oeuvre du volet socio-organisationnel en milieu rural. J'ai déjà participé à la mise en place des différents types d'organisations paysannes (Associations d'Usagers de l'Eau, des associations des usagers des pistes et des groupements de producteurs) et à leur mise en fonctionnement.

Par ailleurs, j'ai animé des séances de formation tant au niveau des paysans qu'au niveau de l'Administration pendant plusieurs années suivant la méthode participative. Ainsi, je maîtrise parfaitement les rouages de fonctionnement des organisations paysannes et de l'Andragogie.

---

### EDUCATION :

- Maîtrise de géographie humaine et économique
  - C II de géographie humaine et économique
  - Licence de géographie
  - DUEL II de géographie
-

## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Avril 2000 : Recyclage sur l'Analyse Socio-Economique selon le Genre (ASEG) / FAO
- Février 1999 : Formation sur l'Analyse Socio-Economique selon le Genre (ASEG) / FAO
- Janvier 1999 : Formation sur la Méthode accélérée de Recherche Participative (MARP) - Projet LDI/USAID
- Janvier 1999 : Formation sur l'Approche participative au Niveau Village (APNV)
- Octobre 1996 : Recyclage sur la formation de formateur / BEST
- Mai 1996 : Séminaire-Formation sur l'Etude d'Impact sur l'environnement (EIE) ONE/KEPEM
- Octobre 1995 : Initiation à la Formation de Formateur BEST
- Mai 1995 : Recyclage sur la Méthode d'Animation Participative Guidée : BEST/M.A.D.R. Ambatondrazaka
- Septembre 1994 : Formation sur la Méthode d'Animation Participative Guidée (MAPG) BEST/M.A.D.R. Morondava
- 

## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

**\* Depuis novembre 1992 : Socio-organisateur Formateur au BEST et chargée des études et appui des socio-organisateur sur site dans toutes les zones d'intervention de BEST.**

- 2003 : Formation des Animateurs Paysans au niveau de la direction régionale de Moramanga du Programme LDI.
- 2002 : Elaboration du Plan Communal de Développement de la commune Rural d'Antambolo, PSDR
- 2002 : Formation des responsables élus des groupements mis en place par le PSSA, zone Ambohimahaso (Ambalakindresy, Morafeno, Sahave)
- 2002 : Formation des responsables élus des groupements mis en place par le PSSA, zone Manjakandriana Anjoma Betoho
- Décembre 2001, participation à l'atelier international sur le réinvestissement de l'ASEG au niveau du plan professionnel qui a été tenu à l'hôtel Hilton de Madagascar.
- Octobre à Décembre 2001 : Etude du fonctionnement des 20 GTDR dans le cadre du processus PADR. Financement : EPP-PADR - UPDR-MinAgri - Union Européenne

- Septembre 2001 : Participation à la formation des membres des comités de développement communaux à Fotadrevo dans la sous-préfecture d'Ampanihy , province autonome de Tuléar. Financement : ONG Rano sy Vary Sud - FID
- Août 1999 à Février 2001 : Appui de l'équipe de terrain pour la mise en place, la restructuration, la redynamisation des associations des usagers de l'eau du PIRD. Financement : AFD (2433 Ha, 9256 Usagers sur 34 AUE, 9 UAUE et 1 Fédération).
- 1999 - 2000 : Formation des responsables élus des associations Kolo Harena du Programme LDI à Moramanga, Ambatondrazaka, Port Bergé, Ambato Boéni. Financement : LDI/USAID (Sur 50 Kolo Harena mis en place)
- Avril 1999 : Mise en place des associations des usagers de l'eau du périmètre Iazafo Nord - Fénériver Est. Financement : IDA (17 AUE, 1UAUE, et 1 Fédération sur 2060 Ha et 496 Usagers)
- Janvier 1999 : Séminaire sur les cultures de rentes - Programme Landscape Development Interventions (LDI). Financement : USAID.
- Novembre 1998 : Evaluation des associations des usagers de l'eau du périmètre de Firavahana (PPI Haut Plateau)
- Septembre 1998 : Atelier de travail et élaboration de plan d'action - Projet de développement du Moyen Ouest. Financement : FIDA.
- Août 1998 : Formation des membres de bureau des associations des usagers de l'eau du PPI Manakara. BEST/BRL ( 148 responsables paysans formés).
- Août 1998 : Formation des membres de bureau des associations des usagers de pistes Ambalavao. Financement : CAP/USAID (25 paysans responsables formés).
- Juillet 1998 : Formation fonctionnelle des membres de bureau des associations des usagers de l'eau des périmètres sud de Madagascar. Financement : FED (248 responsables paysans formés).
- Juin - Août 1998 : Evaluation des associations des usagers de l'eau du périmètre Ikopa Rive Droite. Financement : CFD.
- Mai 1998 : Mission d'appui auprès des organisations paysannes des périmètres irrigués de Manjorozero Mandanitoaka de Fénériver Est. Financement : Banque Mondiale (3 AUE sur 1250 Ha et 2823 Usagers).
- Mars 1998 : Formation du personnel du Projet du Haut Bassin de Mandrare (PHBM) sur l'animation participative guidée, le poste de socio-organisateur et les outils de suivi-évaluation. Financement : FIDA ( 20 animateurs formés).
- Mars 1998 : Formation des socio-organiseurs de BEST pour devenir des Formateurs paysans.
- Novembre 1997 : Formation des formateurs du personnel de BEST/BRL-

- Oct - Nov 1997 : Formation des membres de Bureau des AUE de Manoroka -
- Ankerereaka et MANOMBO Andoharano - Tuléar (2 AUE et 13 responsables formés).
- Sept 1997 : Formation du Personnel du projet ABM Mandritsara sur la méthode d'Approche participative et Formation des Responsables élus des Associations des usagers des pistes dans la Zone de Bealanana et Ambatoria - Majunga (15 animateurs formés)
- Août 1997 : Formation des membres de Bureau des AUE de Mangabe et de Firavahana.
- Juin 1997 : Formation du personnel de l'Administration du PPI Manakara Sud sur la Méthode d'Animation Participative Guidée, mise en place et la mise en fonctionnement des AUE ainsi que le transfert de gérance. Formation des responsables élus des AUP (Associations des Usagers de la Piste) - Lokomby - Manakara.
- Mai 1997: Mission d'appui pour la mise en fonctionnement des AUE de Mangabe et de Firavahana.
- Avril 1997 : Mise en place des Associations d'Usagers de l'Eau dans les périmètres de Mangabe et de Firavahana. Financement : I.D.A.
- Mars 1997 : Formation des élus paysans du projet de mise en valeur du haut bassin de Mandrare (AUE, groupe d'irriguants, boutique villageoise, forgeron) sur la gestion de l'association et du PME. ( 20 paysans formés).
- Février 1997 : Etude et évaluation des PPI Sud. Financement : F.E.D.
- Janvier 1997 : Animateur au séminaire de perfectionnement des socio-organiseurs. BEST.
- Décembre 1996 : Etude du volet socio-organisationnel des périmètres de Mangabe et de Firavahana. Financement : I.D.A.
- Novembre 1996 : Mission d'appui sur l'organisation du chantier paysan pour la réhabilitation du réseau Mandritsara. Financement FED.
- Septembre 1996 : Tenue de la plate-forme concernant le volet institutionnel du projet DABARA - Morondava.
- Juin 1996: Formation des membres de bureau des AUE à DABARA - Morondava. Financement : C.F.D.( 204 paysans responsables des AUE formés).
- Avril - Mai 1996 : Etude de faisabilité du Volet Institutionnel du Projet P.P.I. Besanaka Kalandy - Mandritsara. Financement : F.E.D.
- Décembre 1995 : Formation des Conseillers Animateurs d'Ambatondrazaka et de Morondava. Financement : C.F.D. (25 animateurs formés).

- Septembre 1995 : Formation des responsables des Associations des Usagers de l'Eau du PC 15 et de la vallée Marianina - Ambatondrazaka. Financement : C.F.D. (264 responsables formés).
- Mai - Juin 1995 : Evaluation P.P.I. Antsohihy - Befandriana - Mandritsara. Financement : F.E.D.
- Juillet - Août 1994 : Etude de la protection des Bassins Versants dominant le périmètre de la TAHEZA Rive Droite (suite). Financement : GERSAR / F.E.D.
- Février 1994 - Août 1994 : Etude de remise en état et de protection des réseaux du P.P.I. Taheza Rive Droite : Aspects socio-organisationnels. Financement : GERSAR / F.E.D.
- Mars - Juillet 1993 : Evaluation de la capacité des Associations des Usagers des Petits Périmètres Irrigués d'Antsirabe - Ambositra à prendre en charge la gestion et la maintenance des réseaux réhabilités. Financement : C.F.D. / F.N.D.E.
- Janvier 1993 : Etude de faisabilité de la deuxième phase des projets de gestion de terroir d'Imamba Ivakaka / Vallées sud-est du Lac Alaotra. Financement : MINAGRI / C.F.D.
- Novembre 1992 : Mission d'appui à l'Ecole Technique Agricole (S.T.M.), pour l'identification d'un projet de développement basé sur la jeunesse dans la région de Maintirano. Financement : P.N.U.D./ C.E.C.I.

---

**LANGUES PRATIQUEES :**

	Parler	Lire	Ecrire
- Malgache :	excellente	excellente	excellente
- Français :	excellente	excellente	excellente